



## MAROC

Octobre 2023

### 2023 - DEMANDE D'UN ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ - COMMUNIQUÉ DE PRESSE ET RAPPORT DES SERVICES DU FMI

Dans le cadre de la demande d'un accord en 2023 au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité, les documents ci-après ont été publiés et inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse**.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour examen par le conseil d'administration le 28 septembre. Ce rapport a été établi à la suite des entretiens avec les autorités marocaines sur l'évolution de la situation et de la politique économiques, qui ont pris fin le 21 juillet 2023. La rédaction du rapport, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 15 septembre 2023.
- Une **lettre d'évaluation** rédigée par les services de la Banque mondiale.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations de nature à révéler prématurément les intentions de politique économique des autorités.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services  
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090  
Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201  
Courriel : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Site Web : <http://www.imf.org>  
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international**  
**Washington, D.C.**



## Le conseil d'administration du FMI approuve un accord avec le Maroc au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité pour un montant de 1,3 milliard de dollars

### POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- *Le conseil d'administration du FMI a approuvé aujourd'hui un accord avec le Maroc au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD), pour un montant d'environ 1,3 milliard de dollars.*
- *Cet accord appuiera la transition écologique de l'économie marocaine et aidera le pays à renforcer sa préparation et sa résilience face aux catastrophes naturelles, dont celles liées au changement climatique.*

**Washington, le 28 septembre 2023.** Le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé aujourd'hui un accord d'une durée de 18 mois en faveur du Maroc au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD), pour un montant équivalent à 1 milliard de DTS (environ 1,32 milliard de dollars, soit 112 % de la quote-part du pays).

Cet accord aidera le Maroc à remédier à ses vulnérabilités face aux changements climatiques, à renforcer sa résilience face au changement climatique et à tirer parti des possibilités qu'offre la décarbonation. Il permettra également aux autorités marocaines d'améliorer leur préparation face aux catastrophes naturelles et à attirer des capitaux en faveur du développement durable. La durée de l'accord coïncidera avec les 18 mois qu'il reste à l'accord conclu en avril 2023 au titre de la ligne de crédit modulable (LCM).

À l'issue de la réunion du conseil d'administration, M. Kenji Okamura, directeur général adjoint et président par intérim, a fait la déclaration suivante :

« Le changement climatique constitue un risque majeur pour le développement du Maroc, mais il ouvre également certaines possibilités. Les sécheresses et les pénuries d'eau sont devenues un grand facteur de volatilité macroéconomique et touchent très durement l'agriculture, tandis que le récent séisme illustre le pouvoir de dévastation des catastrophes naturelles et l'importance de renforcer notre résilience face à elles, y compris celles qui découlent du changement climatique. Pourtant, grâce à ses formidables ressources d'énergie renouvelable, le Maroc est bien placé pour tirer profit de la tendance mondiale à la décarbonation. En exploitant ce potentiel, le pays dispose d'un atout pour placer sa croissance économique sur une trajectoire plus solide et résiliente.

« L'accord au titre de la FRD aidera également le Maroc à susciter les investissements dans les énergies renouvelables, à accroître son efficacité énergétique, à renforcer sa résilience face aux catastrophes naturelles, à verdir son secteur financier et à remédier aux pénuries d'eau. Il soutiendra en outre la stabilité extérieure du pays en réduisant sa dépendance à l'égard des importations d'énergie et en l'aidant à attirer l'investissement direct étranger. En poursuivant ces objectifs et avec l'appui continu des autres partenaires pour le développement, l'accord au titre de la FRD devrait contribuer à mobiliser les financements

privés dont le Maroc a besoin pour son action en faveur de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets. »



## MAROC

### DEMANDE D'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ

#### RÉSUMÉ

**Contexte.** Le changement climatique est à la fois une menace considérable et l'occasion de nouvelles possibilités de développement pour le Maroc. D'une part, le Maroc est l'un des pays du monde les plus touchés par le stress hydrique et la pénurie d'eau est un sérieux obstacle qui empêche le pays de satisfaire son ambition d'aller vers un nouveau modèle de développement. Les autorités prévoient d'accroître les investissements en infrastructures hydriques, mais elles devront les compléter par des réformes de gestion de la demande pour rapprocher le prix de l'eau de son coût réel et susciter un changement de comportement des usagers. D'autre part, le Maroc peut tirer parti de l'abondance et de la compétitivité de ses ressources énergétiques renouvelables pour réduire sa dépendance encore prononcée à l'égard des combustibles fossiles. Le processus de décarbonation de son modèle énergétique nécessiterait de considérables investissements dans les énergies renouvelables, qui devraient être essentiellement assumés par le secteur privé. Ce processus nécessiterait également de profondes réformes réglementaires, notamment de nouvelles mesures pour libéraliser le secteur de l'électricité. La pleine exploitation de ce potentiel énergétique renouvelable pourrait permettre au Maroc de réduire sa dépendance à l'égard des combustibles importés, de renforcer la compétitivité de ses entreprises sur les marchés voisins qui s'engagent sur la voie de la transition écologique (notamment l'Union européenne) et de contribuer à la création d'emplois. Le fort séisme qui a frappé le Maroc le 8 septembre, entraînant un lourd tribut en termes de vies humaines et de dégâts matériels, souligne l'importance de renforcer la préparation et la résilience du pays face aux catastrophes naturelles, notamment au changement climatique.

**Facilité pour la résilience et la durabilité (FRD).** Avec un niveau d'accès proposé à 112 % de la quote-part (équivalent d'1 milliard de DTS), l'accord au titre de la FRD contribuera à financer les investissements du Maroc en infrastructures résilientes face au changement climatique et aidera ce pays à avancer vers son objectif ambitieux de passer à une économie neutre en émissions nettes d'ici à 2050. Cette proposition de niveau d'accès est justifiée par la solidité et l'ampleur des réformes proposées et par la forte capacité du

Maroc à rembourser le FMI. Les mesures de réformes proposées dans le cadre de la FRD sont exhaustives et consistent notamment à lutter contre la pénurie d'eau, libéraliser le marché de l'électricité, améliorer l'efficacité énergétique, intégrer les considérations relatives au changement climatique dans le système de fiscalité et de transferts, intégrer le risque climatique dans la surveillance financière et verdir le secteur financier. Ces mesures de réforme sont élaborées en étroite collaboration avec d'autres institutions financières internationales et donateurs bilatéraux, notamment la Banque mondiale, l'Union européenne, la BERD et l'Agence française de développement. La FRD devrait contribuer à déclencher les financements d'autres institutions financières internationales et du secteur privé.

**Approuvé par  
Taline Koranchelian  
(Département  
Moyen-Orient et Asie  
Centrale) et Bjoern  
Rother (département  
de la stratégie, des  
politiques et de  
l'évaluation)**

L'équipe était composée de Roberto Cardarelli (chef de mission), Marzie Taheri Sanjani, Nordine Abidi, (tous du département Moyen-Orient et Asie Centrale), Hector Perez-Saiz (du département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), Dulani Seneviratne (du département des marchés monétaires et de capitaux), et Hussein Bidawi (du département des finances publiques). Ananta Dua, Abigail Korman, et Tatiana Pecherkina (tous du département Moyen-Orient et Asie Centrale) ont aidé à l'élaboration du présent rapport. L'équipe de la mission a rencontré les responsables du ministère de l'Économie et des Finances, du ministère de l'Eau et de l'Équipement, du ministère de la Transition énergétique et du Développement durable, du ministère de l'Intérieur, de Bank Al Maghrib, ainsi que de l'Autorité nationale de régulation de l'énergie (ANRE), de l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE), et de l'Agence marocaine pour l'efficacité énergétique (AMEE). M. El Qorchi (du Bureau des administrateurs) a participé à la plupart des réunions. La mission s'est déroulée du 17 au 21 juillet 2023 à Rabat, Maroc.

## TABLE DES MATIERES

<b>CONTEXTE</b>	<b>5</b>
<b>ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE</b>	<b>6</b>
<b>PERSPECTIVES ET RISQUES</b>	<b>7</b>
<b>PRINCIPAUX ENJEUX POUR LES POUVOIRS PUBLICS</b>	<b>8</b>
<b>DÉFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE AU MAROC</b>	<b>9</b>
<b>ACCORD AU TITRE DE LA FRD</b>	<b>17</b>
<b>MODALITÉS DU PROGRAMME</b>	<b>21</b>
<b>ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI</b>	<b>22</b>
<b>ENCADRÉ</b>	
1. Contributions déterminées au niveau national et stratégie bas carbone à long terme	13

**GRAPHIQUES**

1. Évolution du secteur réel _____	29
2. Évolution de la situation extérieure _____	30
3. Évolution des finances publiques _____	31
4. Évolution des secteurs monétaire et financier _____	32

**TABLEAUX**

1. Maroc : Calendrier des revues et de l'achèvement des mesures de réforme _____	24
2. Mesures de réforme au titre de la FRD _____	25
3. Proposition de niveau d'accès et d'échelonnement des décaissements au titre de la FRD ____	27
4. Proposition de calendrier des décaissements et de dates de disponibilité des MR au titre de la FRD _____	28
5. Principaux indicateurs économiques, 2018-28 _____	33
6a. Situation financière de l'administration centrale, 2018-28 _____	34
6b. Situation financière de l'administration centrale, 2018-28 _____	35
7. Balance des paiements, 2018-28 _____	36
8. Situation monétaire, 2018-23 _____	37
9. Indicateurs de solidité financière, 2017-22 _____	38
10a. Indicateurs de crédit auprès du FMI – scénario défavorable _____	39
10b. Indicateurs de la capacité de rembourser par rapport aux pays empruntant uniquement auprès du CRG _____	40

**ANNEXES**

I. Collaboration avec les partenaires de développement _____	41
II. Évaluation du secteur extérieur _____	50
III. Matrice d'évaluation des risques _____	53
IV. Évaluation du risque souverain et de la viabilité de la dette _____	57
V. Analyse de viabilité de la dette extérieure _____	68

**APPENDICE**

I. Lettre d'intention _____	70
Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières _____	73

## CONTEXTE

**1. Les sécheresses de plus en plus fréquentes mettent en évidence la vulnérabilité du Maroc face au changement climatique.** Au moment de sa demande de ligne de crédit modulable (LCM), le Maroc faisait face à des risques prononcés de détérioration de la situation, essentiellement liés à la conjoncture extérieure difficile. Même si le Maroc a continué de bénéficier d'une stabilité macroéconomique jusqu'à présent en 2023 et de progresser dans son ambitieux programme de réformes structurelles, la pénurie d'eau s'est avérée être un obstacle à la croissance plus sérieuse que prévu au moment de l'approbation de la LCM. Malgré une forte dynamique du tourisme et des exportations, la croissance du PIB pour cette année a été révisée à la baisse en raison d'une production agricole plus faible que prévu. La sécheresse a également eu un effet sur l'inflation en contribuant à la hausse des prix des denrées alimentaires. Les sécheresses plus fréquentes et la raréfaction des ressources en eau menacent le potentiel de production du Maroc, avec des effets disproportionnés sur les ménages ruraux vulnérables.

**2. Le séisme qui a frappé le Maroc le 8 septembre 2023 est un nouveau choc qui souligne la nécessité de renforcer la résilience face aux catastrophes naturelles, notamment face au changement climatique.** Même s'il a été ressenti dans l'ensemble du pays, ce tremblement de terre a essentiellement touché la région de Marrakech-Safi, où il a coûté la vie à environ 3 000 personnes, fait plus de 5 000 blessés, et gravement endommagé les bâtiments et les infrastructures, notamment dans la vieille ville de Marrakech. Il est trop tôt pour évaluer l'impact économique du séisme et pour savoir dans quelle mesure, parallèlement à la sécheresse et au choc sur les termes de l'échange provoqué par l'invasion russe de l'Ukraine, il ralentira la reprise du Maroc au lendemain de la pandémie. Tout dépendra dans une très grande mesure du retour ou non des touristes dans les mois à venir (la région de Marrakech-Safi représente environ 8 % du PIB national)<sup>1</sup>.

**3. Mais le changement climatique est également l'occasion de nouvelles possibilités pour le Maroc.** Le Maroc bénéficie d'une grande abondance de sources d'énergies renouvelables et est donc bien placé pour recueillir les fruits du processus mondial de décarbonation. La pleine exploitation de ce potentiel d'énergies renouvelables pourrait permettre au Maroc de : i) réduire sa dépendance encore forte vis-à-vis des importations de carburants et contribuer à protéger son économie contre les effets de la volatilité des cours mondiaux de l'énergie, ii) se donner un avantage concurrentiel considérable sur les marchés voisins qui s'engagent sur la voie de la transition écologique (notamment l'Union européenne) et iii) assurer la création nette d'emplois à grande échelle. Pour saisir ces opportunités, de considérables ressources devront être réunies, essentiellement auprès du secteur privé<sup>2</sup>.

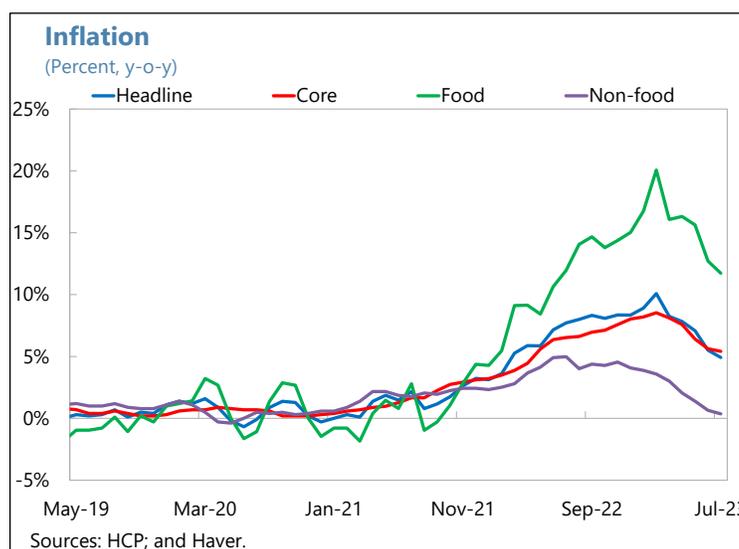
<sup>1</sup> Les prévisions données dans le présent rapport des services du FMI ont été élaborées avant le séisme et ne tiennent pas compte de son impact sur l'économie marocaine.

<sup>2</sup> Selon le rapport national sur le climat et le développement (CCDR) de la Banque mondiale de 2022, le financement total nécessaire pour soutenir les activités du Maroc en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets s'élèverait à environ 78 milliards de dollars en valeur actuelle nette d'ici à 2050, ce qui équivaut à environ 2 % du PIB par an.

**4. Dans ce contexte, les autorités ont sollicité un accord au titre de la Facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) afin de les aider à faire face aux facteurs de vulnérabilité climatiques et à saisir les opportunités présentées par la décarbonation.** Cet accord au titre de la FRD aiderait les autorités à renforcer leur résilience face au changement climatique, notamment leur niveau de préparation aux catastrophes naturelles, et à encourager les financements en faveur du développement durable. Il coïnciderait avec la période de 18 mois restante dans le cadre de l'accord au titre de la LCM approuvé en avril 2023.

## ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE

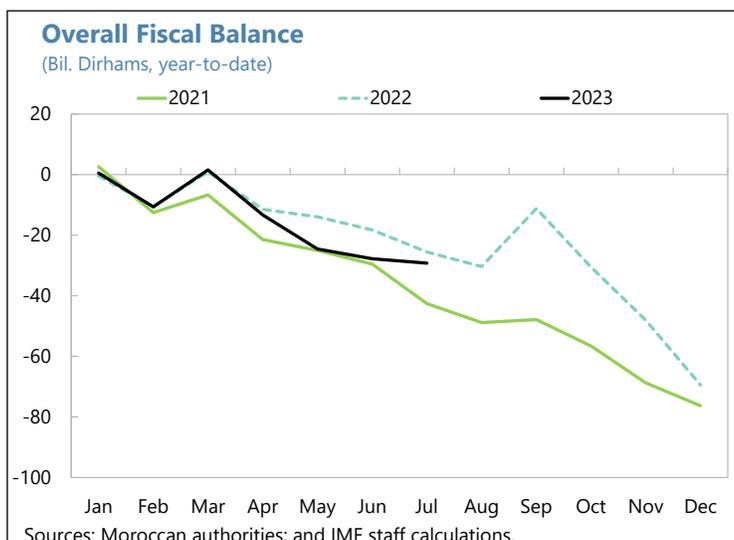
**5. L'inflation continue de baisser conformément aux attentes.** Après avoir culminé à 10,1 % (8,5) en glissement annuel en février, l'inflation sous-jacente a progressivement baissé pour se situer à 4,9 % (5,4) en juillet. Les prévisions d'inflation à deux ans sont à 4,7 % au deuxième trimestre. La hausse des prix des denrées alimentaires, à 11,7 % en juillet, reste le principal moteur de l'inflation (l'inflation hors alimentation était de 0,4 %). Bank Al-Maghrib (BAM) a maintenu son taux directeur inchangé à 3 % en juin, après trois hausses consécutives de 50 points de base entre septembre 2022 et mars 2023. Même si la transmission des taux directeurs aux taux des crédits bancaires a été partielle jusqu'à présent (environ 75 points de base), la croissance du crédit a légèrement ralenti en 2023. Le secteur bancaire reste toutefois résilient, bien capitalisé et regorgeant de liquidités grâce aux dépôts à vue à faible coût. Le ratio des prêts non performants est resté relativement stable.



## 6. Le déficit budgétaire est légèrement supérieur à l'an dernier.

Les recettes fiscales sont restées élevées et en juillet, elles dépassaient d'environ 4,2 % leur niveau de l'an dernier en raison de la hausse de l'inflation et de l'effet positif de la réforme fiscale dans la loi de finances 2023. Cette évolution plus favorable que prévu des recettes fiscales et la baisse plus rapide que prévu des cours mondiaux des produits de base et de l'énergie ont permis de réaliser des économies (d'environ 1 % du PIB au premier semestre de l'année). Les autorités ont décidé d'utiliser cette manne

pour : i) subventionner le secteur agricole (essentiellement pour réduire le coût des engrais et des semences et atténuer ainsi l'impact de la hausse des coûts de production sur les prix des denrées alimentaires à la suite de la pandémie, de la sécheresse et de l'augmentation des cours des produits de base) ; ii) lutter contre la pénurie d'eau en accompagnant la mise en œuvre du plan national pour l'eau ; iii) recapitaliser l'ONEE (Office national de l'électricité et de l'eau potable) et la RAM (Royal Air Maroc, compagnie aérienne publique). Même si la hausse des recettes fiscales et les dépenses courantes se sont globalement équilibrées, l'augmentation des dépenses d'investissement entraîne un léger creusement du déficit budgétaire global pour la période de janvier à juillet par rapport à l'an dernier (de 0,1 % du PIB).



**7. Le déficit des transactions courantes se résorbe.** Le déficit commercial s'est résorbé d'environ 7 % au cours des sept premiers mois de l'année par rapport à 2022, sous l'effet de la baisse des cours mondiaux des produits de base. La balance des services et des revenus a enregistré un excédent record, grâce à de fortes entrées de capitaux issues du tourisme et des envois de fonds des travailleurs Marocains résidant à l'étranger, ce qui contribue à expliquer l'appréciation du dirham en 2023 par rapport au dollar américain et à l'euro, la monnaie étant ainsi revenue au centre de sa bande de fluctuation. Le TCER et le TCEN se sont appréciés d'environ 3,9 et 1,4 % respectivement en juillet, par rapport à la moyenne de 2022. À environ 120 % du niveau adéquat corrigé des réserves selon l'évaluation du FMI (ARA) en juillet, le niveau des réserves brutes a augmenté par rapport à fin 2022. La position extérieure du Maroc en 2022 a été jugée globalement conforme au niveau correspondant aux paramètres fondamentaux et aux politiques souhaitables à moyen terme (voir annexe II).

## PERSPECTIVES ET RISQUES

**8. La croissance devrait s'accroître en 2023 et l'inflation continuer de baisser progressivement.** En raison de la pénurie d'eau entraînée par la sécheresse de l'an dernier, la production agricole ne renouera pas cette année avec ses niveaux moyens. Toutefois, grâce aux fortes recettes du tourisme, à l'atténuation du choc sur les termes de l'échange et à l'amélioration

des perspectives relatives à la demande extérieure, la croissance devrait être portée à 2,5 % en 2023, contre 1,3 % l'an dernier (en effet, la croissance s'est accélérée au premier semestre 2023 par rapport à l'an dernier). Les prévisions de croissance pour 2024 ont été révisées à la hausse, de 3,1 à 3,5 %, grâce à l'effet de base et à l'hypothèse d'une saison agricole normale. Le déficit des transactions courantes devrait s'améliorer cette année sous l'effet de la normalisation du choc sur les termes de l'échange, et du maintien des recettes du tourisme et des envois de fonds des travailleurs Marocains résidant à l'étranger bien au-dessus de leurs niveaux d'avant la Covid. L'inflation devrait s'établir à 3,6 % en glissement annuel à la fin de 2023 et continuer de baisser pour atteindre 2,3 % à la fin de 2025, malgré l'impact de la suppression progressive des subventions encore en vigueur pour le gaz butane, le blé et le sucre.

**9. L'équilibre des risques reste dominé par des risques de détérioration de la situation (annexe II).** La récurrence des sécheresses pourrait creuser les inégalités et créer des tensions sociales en réduisant la croissance et en augmentant l'inflation des denrées alimentaires. Les effets prolongés du tremblement de terre sur le tourisme pourraient restreindre une source primordiale de la croissance prévue. Une escalade des tensions géopolitiques et la guerre en Ukraine pourraient affecter le Maroc en infligeant un nouveau choc sur les termes de l'échange et en affaiblissant la demande extérieure. Du côté positif, des mesures de reconstruction ambitieuses après le tremblement de terre, des envois de fonds plus élevés que prévu, ainsi qu'une mise en œuvre plus rapide et plus efficace du programme de réformes structurelles sont autant de facteurs qui pourraient accélérer la croissance.

## PRINCIPAUX ENJEUX POUR LES POUVOIRS PUBLICS

**10. La politique monétaire devra rester assujettie aux données.** Bank-al-Maghrib (BAM) est déterminée à faire baisser l'inflation et a justifié son interruption du cycle de resserrement monétaire en juin par la nécessité d'évaluer pleinement les effets des récentes hausses et des mesures budgétaires visant à atténuer les pressions sur l'approvisionnement en denrées alimentaires. Même si le taux directeur réel ex-ante reste inférieur aux estimations du taux naturel ( $r^*$ ) faites par les services du FMI (à environ 1 à 1,5 %), cette estimation est très incertaine. Il est donc primordial pour les pouvoirs publics de calibrer leur réponse en fonction des données et, en particulier, de l'évolution des anticipations inflationnistes, BAM étant prête à rapprocher le taux directeur de  $r^*$  si ces anticipations s'avèrent plus persistantes que prévu.

**11. Le rééquilibrage des finances publiques devra se poursuivre, même si sa trajectoire prévue risque d'être ralentie par le séisme.** Même s'il est trop tôt pour évaluer l'impact budgétaire du tremblement de terre, la mise en place d'un fonds spécial pour recueillir les dons volontaires des Marocains pourrait être un facteur d'atténuation (comme le Fonds Covid-19 en 2020). Le recours à des régimes d'assurance privés et publics en cas de catastrophes pour fournir une allocation aux personnes touchées par le séisme pourrait également aider à contenir les coûts budgétaires de cette tragédie. Le financement des mesures de reconstruction est un effort à long terme qui peut affecter le rythme auquel la dette publique est censée diminuer. Pour atténuer ce risque, il est d'autant plus crucial de redoubler d'efforts pour élargir l'assiette fiscale, améliorer l'efficacité de l'administration fiscale et rationaliser les dépenses, notamment en mettant en place le

registre social unifié et la réforme des entreprises publiques. Il est également primordial d'épargner les futurs gains exceptionnels issus d'une réduction plus rapide des cours des produits de base, plutôt que de les utiliser pour financer des subventions sectorielles. Le remplacement annoncé des subventions existantes par des transferts en espèces et la réforme du régime de TVA visant à harmoniser les taux restent des mesures fondamentales qui devraient être incluses dans la prochaine loi de finances. La dette souveraine du Maroc présente un risque global modéré et une forte probabilité de viabilité. Les coûts d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, ainsi que les risques démographiques, peuvent poser des problèmes à long terme pour la dette publique (voir annexe IV).

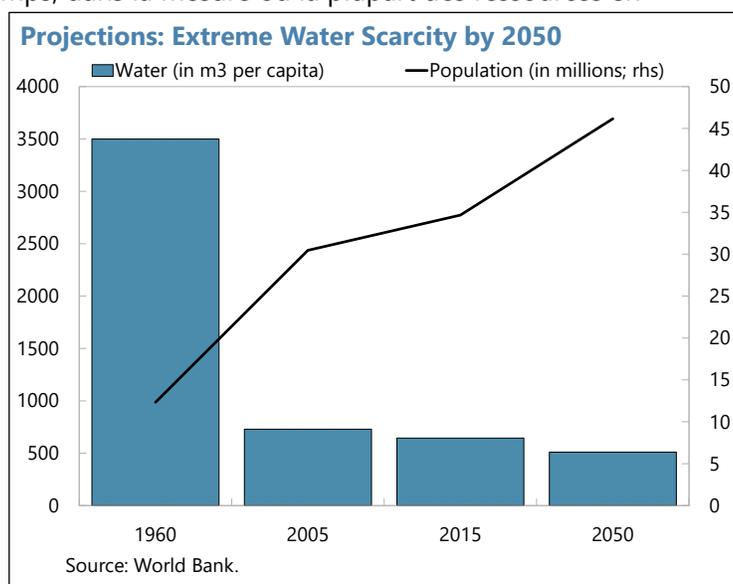
## DÉFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE AU MAROC

### A. Adaptation

**12. Le Maroc est l'un des pays les plus touchés par le stress hydrique.** Le pays a enregistré une forte diminution de l'eau disponible, passée de 2 560 m<sup>3</sup> à environ 620 m<sup>3</sup> par personne par an entre 1960 et 2020, en raison essentiellement de la croissance démographique, situation compliquée par une baisse de la pluviométrie et une hausse des températures. Le déficit hydrique a été estimé en 2020 à 1,8 milliard de mètres cube par an et la demande devrait augmenter de 15 % entre 2020 et 2050. Ces défis de sécurité hydrique sont compliqués par la répartition inégale des ressources en eau dans l'espace et dans le temps, dans la mesure où la plupart des ressources en eau de surface sont concentrées dans le nord-ouest du pays. Les pénuries d'eau de surface ont entraîné une surexploitation des ressources en eaux souterraines, qui sont prélevées plus rapidement qu'elles ne se reconstituent. Les prélèvements actuels d'eaux souterraines dépassent de 28 % les niveaux exploitables, ce qui oblige à pomper à des niveaux plus profonds et augmente les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à l'énergie.

**13. Les autorités ont élaboré un plan national de l'eau de grande envergure sur la période 2020-50 pour relever les défis du Maroc en matière d'eau.** Ce

plan prévoit des investissements dans de nouveaux barrages et des interconnexions entre bassins, ainsi que dans des usines de dessalement et des stations d'épuration des eaux usées. Le Maroc prévoit de tripler sa capacité de dessalement d'ici à 2030, en ajoutant neuf nouvelles usines aux 11 existantes et aux 7 en cours de construction. Ce plan prévoit également des mesures visant à réduire les déperditions d'eau dans le transport et la distribution, ainsi que d'autres mesures visant à accroître l'efficacité de l'eau dans le secteur agricole en poursuivant la modernisation des systèmes d'irrigation. Selon les estimations, ce plan nécessitera un investissement global d'environ 40 milliards



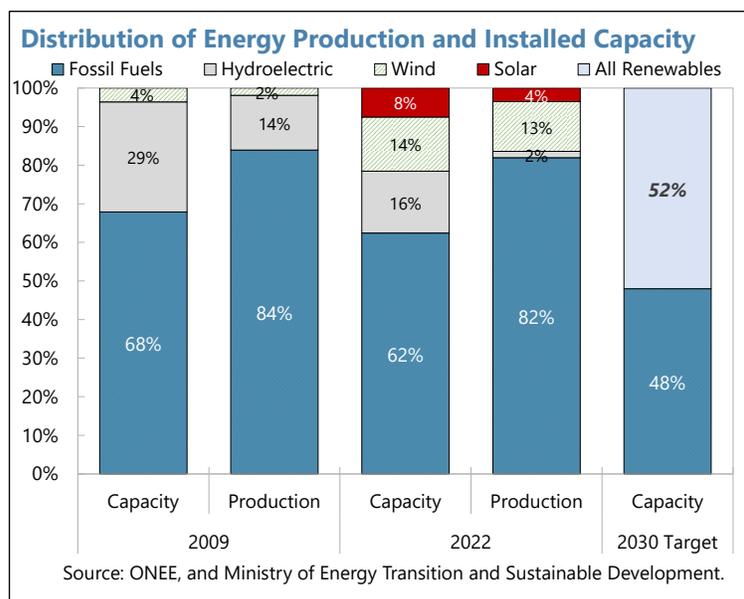
de dollars sur la période 2020-50. Les autorités ont l'intention de recourir à des modes de partenariat public-privé pour tirer parti du financement et des compétences techniques et de gestion du secteur privé (en particulier dans le programme de dessalement).

**14. Mais afin de relever le défi hydrique du Maroc, il faut également prendre des mesures pour gérer la demande, notamment réviser les tarifs actuels de l'eau, en particulier pour l'agriculture d'irrigation.** Les tarifs de l'eau ont été maintenus artificiellement bas et ne correspondent pas à la possibilité de couvrir les coûts ni à la valeur de rareté de cette ressource. La révision des mesures actuelles de valorisation de l'eau permettrait d'encourager une utilisation plus rationnelle de l'eau, d'encourager le secteur privé à investir (notamment dans l'entretien) et de dégager des économies budgétaires. Les autorités marocaines commencent à prendre des mesures dans ce sens, reconnaissant que la sous-tarification de l'eau pour l'agriculture d'irrigation n'est plus viable<sup>3</sup>. La Banque mondiale apporte un financement et une assistance technique pour faire avancer ces réformes (voir annexes I, VI).

## B. Atténuation

**15. La production d'électricité au Maroc reste très dépendante des combustibles fossiles.** Le secteur de l'énergie a représenté 65,1 % du total des émissions brutes de gaz à effet de serre en 2018, dont 36,1 % imputables au secteur de l'électricité et 29 % au secteur des transports. Dans ce contexte, les mesures d'atténuation ont été naturellement axées sur la décarbonation du secteur de la production d'électricité, avec le

lancement de divers projets phares d'énergie solaire et éolienne, qui ont porté la part des énergies renouvelables à environ 35 % du bouquet énergétique de la production d'électricité en 2019. Toutefois, trois nouvelles centrales au charbon ont été mises en service dans les années 2010, portant la capacité totale de production d'électricité à partir du charbon à plus de 4 gigawatts (environ 40 % de la production totale d'électricité en 2021). En conséquence, le secteur de l'électricité marocain a continué d'accroître son intensité en carbone et est devenu l'un des plus intensifs en carbone au monde. Toutefois, dans son plan d'équipement électrique 2023-2027, le



<sup>3</sup> Le rapport sur le nouveau modèle de développement (2021) souligne la nécessité de « tenir compte de la valeur réelle de la ressource en eau et d'encourager une utilisation et une gestion plus efficaces et rationnelles de la ressource », notamment en assurant une plus grande transparence des coûts tout au long de la chaîne de l'eau (de la mobilisation à la consommation et au traitement) et une nouvelle gouvernance du secteur (avec la création d'une agence nationale de l'eau).

Maroc s'engage à diminuer progressivement la contribution du charbon au bouquet énergétique (notamment en imposant aux nouvelles centrales électriques de fonctionner uniquement au gaz naturel et en transformant deux centrales au charbon existantes en centrales au gaz naturel d'ici à 2027, comme indiqué au paragraphe 6 du MPEF).

**16. Le Maroc est bien placé pour recueillir les fruits du programme mondial de décarbonation, grâce à l'abondance de ses sources d'énergies renouvelables.** Le pays bénéficie de l'un des taux d'ensoleillement les plus élevés au monde, avec environ 3 000 heures de soleil par an. La vitesse moyenne du vent est de 5,3 mètres par seconde sur plus de 90 % du territoire. Les autorités ont pour objectif de porter à 52 % la part d'énergies renouvelables dans la capacité installée d'ici à 2030, contre environ 35 % actuellement<sup>4</sup>. La pleine exploitation du potentiel considérable d'énergies renouvelables dont dispose le Maroc pourrait être très bénéfique à l'économie. Premièrement, la décarbonation du bouquet énergétique permettrait de réduire la dépendance du Maroc envers les combustibles importés et donc de protéger l'économie contre les effets de chocs extérieurs. En outre, le développement du potentiel d'énergies renouvelables pourrait faire du Maroc un pays exportateur d'énergie. Deuxièmement, la diminution de l'intensité en carbone des exportations industrielles apporterait un avantage concurrentiel déterminant sur les marchés qui s'engagent sur la voie de la transition écologique, en particulier l'Union européenne. Troisièmement, la transition énergétique pourrait donner lieu à une considérable création nette d'emplois<sup>5</sup>.

**17. Afin d'attirer les investissements du secteur privé dans les énergies renouvelables, la réforme du marché de l'électricité au Maroc doit continuer de progresser.** Jusqu'à il y a dix ans, l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE), société de service public, détenait le monopole de la production, du transport et de la distribution de l'électricité au Maroc. Les autorités reconnaissent depuis longtemps qu'il convient de réformer le marché de l'électricité. La loi n° 13-09 (amendée par la loi n° 40-19) a ouvert la production d'énergies renouvelables au secteur privé ; la loi n° 48-15 a octroyé à l'Autorité Nationale de Régulation de l'Énergie (ANRE) le pouvoir et les ressources nécessaires pour réguler le secteur de l'électricité ; et les activités de distribution ont été ouvertes aux municipalités et aux concessionnaires privés. Toutefois, l'ONEE a non seulement conservé le monopole du transport de l'électricité, mais est également resté un acteur essentiel de la production et de la distribution de l'électricité au Maroc, ce qui crée des conflits d'intérêts et empêche la concurrence entre opérateurs privés, contribuant ainsi au manque d'investissement dans les énergies renouvelables (CESE, 2020)<sup>6</sup>. La dissociation de l'ONEE en sociétés distinctes pour la

---

<sup>4</sup> Les émissions de gaz à effet de serre du Maroc ont doublé entre 2000 et 2019, passant de 44,6 à 91,2 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>, mais restent relativement faibles (elles représentent seulement 0,18 % des émissions mondiales et l'intensité en carbone de l'économie marocaine est inférieure de 30 % à la moyenne de la région MENA).

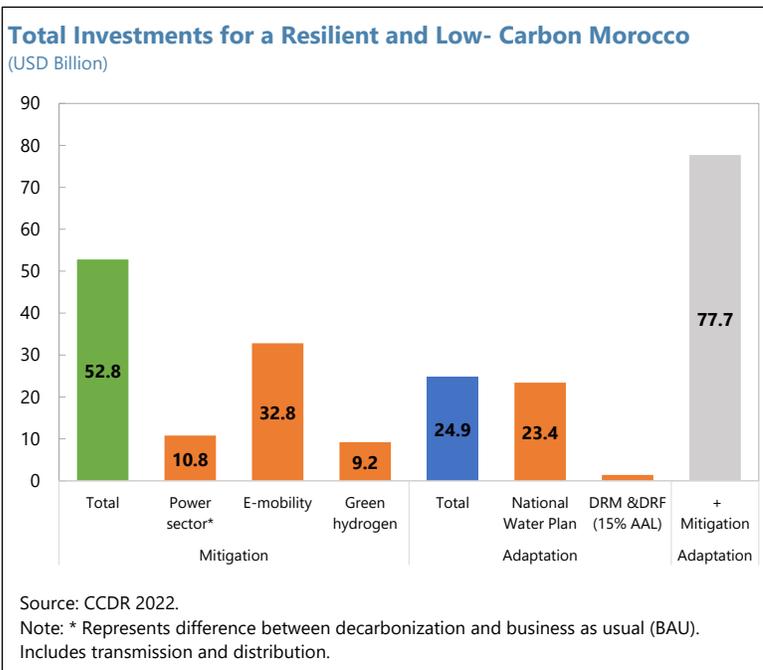
<sup>5</sup> À partir des simulations présentées dans le rapport national sur le climat et le développement (CCDR) de la Banque mondiale (Banque mondiale, 2022), la transition énergétique pourrait générer environ 28 000 emplois nets dans l'ensemble de l'économie marocaine chaque année jusqu'en 2030 (soit environ 9 % du déficit de 300 000 emplois estimé actuellement chaque année au Maroc).

<sup>6</sup> <https://www.cese.ma/docs/accellerer-la-transition-energetique-pour-installer-le-maroc-dans-la-croissance-verte/>

production, le transport et la distribution stimulerait la concurrence et l'investissement dans les énergies renouvelables et conduirait en définitive à une baisse des prix de l'électricité<sup>7</sup>. Une condition préalable à cette dissociation consiste à séparer les comptes financiers de l'activité de transport d'électricité de l'ONEE de ceux de ses autres activités. L'ONEE a commencé à travailler sur une proposition en ce sens et l'enverra à l'ANRE pour approbation d'ici au début de 2025<sup>8</sup>. En outre, malgré les quelques mesures prises récemment, il reste encore beaucoup à faire pour permettre aux opérateurs privés d'avoir un accès équitable et transparent aux réseaux de transport et de distribution à des tarifs réglementés<sup>9</sup>. Dans une certaine mesure, pour que des progrès soient réalisés en ce sens, il conviendra d'approuver les décrets d'application des lois adoptées au cours des dix dernières années.

### 18. De nouvelles mesures s'imposent également pour améliorer l'efficacité énergétique dans tous les secteurs.

La loi n° 47-09 relative à l'efficacité énergétique a fixé les normes minimales de performance énergétique pour les appareils et les équipements électriques, instauré l'obligation pour les entreprises de réaliser des audits énergétiques et imposé l'évaluation de l'impact énergétique des nouvelles constructions et des nouveaux projets urbains. Toutefois, en raison entre autres de la lenteur de l'adoption des décrets d'application des lois, la consommation totale d'énergie primaire a continué d'augmenter, et le Maroc reste à la traîne, comparé aux pays de l'OCDE, en matière d'efficacité énergétique<sup>10</sup>. La stratégie nationale de l'efficacité énergétique 2020 comporte un



<sup>7</sup> Cette dissociation est également rendue nécessaire par la réforme récemment annoncée qui mettra progressivement en place des sociétés régionales multiservices, responsables de la distribution de l'électricité et de l'eau dans chacune des douze régions du Maroc.

<sup>8</sup> Cette proposition devra clarifier i) les périmètres des activités liées à la production, au transport et à la distribution de l'énergie électrique, ii) les règles de répartition des actifs et des passifs, ainsi que des produits et des charges entre ces périmètres, et iii) les principes régissant les relations financières entre les activités comptables.

<sup>9</sup> Il s'agit notamment de : i) l'adoption de la loi 82-21 permettant aux investisseurs de produire de l'électricité pour leur autoconsommation tout en envoyant l'excédent dans le réseau électrique, iii) la publication par l'ANRE en 2022 des règlements d'accès au réseau de transport, et ii) l'approbation d'un décret en 2022 permettant la vente directe de l'électricité produite par les énergies renouvelables aux petits clients industriels.

<sup>10</sup> L'étude comparative la plus récente (2022) des indicateurs réglementaires pour l'énergie durable (RISE) montre que le Maroc se classe relativement bien, avec un score global de 74 (sur 100) pour l'accès à l'électricité et de 67 pour les énergies renouvelables, mais seulement de 54 pour l'efficacité énergétique (contre une moyenne de 75 dans les pays de l'OCDE).

objectif de réduction de 20 % de la consommation d'énergie d'ici à 2030, en particulier dans les secteurs suivants : transports, construction, industrie, agriculture et éclairage public. Pour atteindre cet objectif, de nouvelles mesures devront être prises pour déclencher des changements de comportement et inciter les usagers à économiser l'énergie.

**19. Le Maroc s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de décarbonation.** Avant la COP-26 de 2021, le Maroc a présenté une nouvelle contribution déterminée au niveau national (CDN) révisée, en vertu de laquelle le pays s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 45,5 % d'ici à 2030 (l'objectif inconditionnel étant de 18,3 % par rapport à un scénario de maintien du statu quo (BAU)). Dans sa stratégie à long terme de 2021, le Maroc s'est engagé à augmenter la part des énergies renouvelables dans le bouquet électrique à 52 (80) % d'ici à 2030 (2050), tout en étudiant également des scénarios visant à atteindre la neutralité carbone aux mêmes horizons (encadré 1).

**20. De considérables investissements seront nécessaires pour atteindre ces objectifs.** Pour atteindre la CDN fixée en 2021, le financement nécessaire est estimé à 78,8 milliards de dollars sur la période 2020-2030 (soit une moyenne d'environ 7,2 milliards de dollars par an ou environ 5,2 % du PIB de 2022), dont plus de la moitié est destinée à des mesures d'adaptation. Le rapport national sur le climat et le développement (CCDR) 2022 de la Banque mondiale construit un scénario de décarbonation fondé sur le déploiement des énergies renouvelables et sur l'électrification des principaux secteurs d'utilisation finale d'ici à 2050. Ce rapport montre que pour placer le Maroc sur cette trajectoire de faible émission de carbone d'ici aux années 2050, il conviendrait d'augmenter considérablement la capacité installée du secteur de l'électricité, avec un investissement estimé à environ 46 milliards de dollars en valeur actuelle.

#### Encadré 1. Maroc : Contributions déterminées au niveau national et stratégie bas carbone à long terme

**Contributions déterminées au niveau national (CDN).** Bien qu'il ne contribue qu'à hauteur de 0,18% aux émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES), le Maroc dispose d'une stratégie globale précise de réduction des émissions, qu'il a récemment renforcée dans sa CDN 2021. La CDN révisée vient renforcer l'objectif 2030 à deux égards : i) l'objectif inconditionnel est désormais fixé à 18,3 % de réduction par rapport au scénario de statu quo (contre 17 %), et l'objectif conditionnel est porté à 45,5 % (contre 42 %) ; ii) en conséquence, les émissions en 2030 seront inférieures de 21 % à celles initialement proposées au titre de l'objectif inconditionnel et inférieures de 29 % à celles au titre de l'objectif conditionnel.

#### Objectifs des CDN des pays comparables et facteurs de vulnérabilité climatique

Pays	Part des émissions mondiales de GES	Objectif de réduction des émissions (d'ici à 2030)
Égypte	0,71%	33% (électricité), 65% (pétrole et gaz), 7% (transports)
Iraq	0,65%	15% global
Jordanie	0,07%	31% global
Maroc	0,18%	45.5% global
Tunisie	0,08%	45% global

**Encadré 1. Maroc : Contributions déterminées au niveau national  
et stratégie bas carbone à long terme (a continué)**

**Stratégie bas carbone à long terme.** Ces révisions ambitieuses s'inscrivent dans l'objectif de neutralité carbone du Maroc à l'horizon 2050 et se retrouvent dans son bon classement à l'indice de performance climatique (IPC), puisqu'il est actuellement à la 7<sup>e</sup> place mondiale. En décembre 2021, le Maroc a également soumis à la CCNUCC sa stratégie à long terme de réduction des émissions de carbone, en s'engageant à atteindre 80 % d'énergies renouvelables d'ici à 2050 et en étudiant des scénarios d'émissions nettes zéro. Les autorités visent à atteindre la neutralité carbone d'ici à la fin du siècle. Cette stratégie à long terme place le Maroc en position de tête de peloton de l'action climatique, en étendant son ambition au-delà des objectifs de la CDN et en visant à tirer parti au maximum des avantages économiques, sociaux et environnementaux d'une croissance décarbonée. Elle s'articule autour des sept axes fondamentaux suivants : 1) intensification des énergies renouvelables ; 2) extension de l'électrification et exploration de l'hydrogène vert ; 3) renforcement de l'efficacité de l'énergie et des ressources ; 4) promotion d'une économie circulaire ; 5) amélioration de l'agriculture et de la sylviculture durables en puits de carbone ; 6) développement des transport et des infrastructures multimodales ; et 7) promotion d'un développement urbain numérique et sobre en carbone.

**21. Une réforme du système fiscal pourrait générer des ressources pour financer ces besoins.** La bonne mise en œuvre de la réforme entre 2013 et 2015 a permis d'éliminer la plupart des subventions explicites sur les carburants, à l'exception de celles sur le gaz butane. Toutefois, comme le souligne le rapport national sur le climat et le développement (CCDR) de la Banque mondiale, le Maroc maintient encore de considérables subventions « brunes » implicites sous forme d'exonérations fiscales (essentiellement de TVA, voir tableau 1 du texte) qui entraînent un montant non négligeable de manque à gagner fiscal (d'environ 1 % du PIB en 2022). Une réforme de la fiscalité qui augmenterait le prix du carbone, supprimerait le reste des subventions explicites sur le gaz butane et éliminerait les exonérations fiscales sur les combustibles fossiles, permettrait de susciter des changements de comportement qui correspondraient mieux aux objectifs climatiques, tout en réunissant des ressources budgétaires pour contribuer à réduire la dette publique et encourager les investissements dans les stratégies d'adaptation ou d'atténuation.

**22. Le Maroc a élaboré une architecture exhaustive de gestion des risques de catastrophe (GRC) et de financement des risques de catastrophe (FRC), mais il reste encore beaucoup à faire.** Avec l'aide de la Banque mondiale, le pays a mis en place un système de GRC reposant sur des dispositifs innovants, notamment le Fonds de lutte contre les effets des catastrophes naturelle (FLCN), initialement créé pour financer la reconstruction après une catastrophe, puis transformé en mécanisme de cofinancement des investissements dans la réduction des risques et la préparation aux risques de catastrophe au niveau local.

**Tableau 1 du texte. Maroc : Exonérations fiscales sur les produits énergétiques bruns, 2022**

<b>Droit ou taxe</b>	<b>Type de dépense fiscale</b>	<b>Montant (millions de DHM)</b>	<b>% du PIB</b>
<b>TVA</b>	Exonération des importations de pétrole et de gaz destinées au ravitaillement des navires naviguant en haute mer et des avions effectuant des vols transfrontaliers vers des destinations étrangères	0,16	0
	Application du taux réduit de 10 % sur les gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux	2 609,3	0,2
	Application du taux réduit de 10 % sur les huiles de pétrole ou les schistes, bruts ou raffinés	7 677,7	0,58
<b>Droit d'importation</b>	Exonération du droit d'importation applicable à l'essence super, à l'essence ordinaire, au pétrole lampant, au carburant d'aviation, au gasoil, au mazout, aux huiles de base, aux bitumes et au bitume fluxé (bitume fluidifié)	283,8	0,02
	Exonération du fioul lourd (FO n° 2), du charbon et du coke de pétrole utilisés par l'entreprise publique d'électricité pour produire de l'énergie électrique	195,7	0,01
<b>Taxe intérieure sur la consommation</b>	Exonération des carburants, des autres catégories d'hydrocarbures et des lubrifiants utilisés par les navires de pêche côtière et hauturière	46	0
	Exonération des carburants et autres catégories de combustibles et lubrifiants destinés à la navigation maritime des unités de la marine royale marocaine et de la gendarmerie royale marocaine, de la douane, de la police nationale marocaine, des embarcations de pêche artisanale, des embarcations portuaires et des unités de transport maritime intérieur.	8,8	0
	Exonération des hydrocarbures, des autres catégories de carburants et lubrifiants, des provisions de bord et des approvisionnements nécessaires au trafic maritime et aérien à destination de l'étranger	0,01	0

Source : Autorités marocaines.

Le Maroc a également renforcé sa résilience financière face aux catastrophes naturelles en mettant en place un double régime d'assurance contre les risques de catastrophes : un régime de cotisation pour les ménages souhaitant être assurés, géré par des assureurs privés, et un régime public d'indemnisation, offrant un dédommagement partiel aux non-assurés par le biais du Fonds de solidarité contre les événements catastrophiques (FSEC)<sup>11</sup>. Il est toutefois encore possible d'améliorer la protection offerte par ces mécanismes pour mieux faire face aux événements

<sup>11</sup> Le rapport national sur le climat et le développement (CCDR) 2022 de la Banque mondiale signale qu'au moins 8,9 millions de personnes étaient assurées en 2021 et qu'environ 95 % des personnes sans contrat d'assurance ont bénéficié du FSEC.

<sup>12</sup> Selon le rapport national sur le climat et le développement (CCDR) 2022 de la Banque mondiale, la conjugaison des régimes privé et public actuellement en place ne peut couvrir qu'une part relativement faible des dommages potentiels des catastrophes (entre 5 et 10 % des dommages économiques directs dans le cadre de scénarios catastrophiques moyens, et environ 25 % des pertes sur les actifs couverts dans le cas d'un scénario extrême).

extrêmes, notamment au changement climatique<sup>12</sup>. Le cadre législatif peut également être amélioré pour diminuer plus facilement l'exposition financière de l'État aux risques de catastrophes. En effet, même si les deux régimes d'assurance cèdent aux réassureurs internationaux la part du risque qui est au-delà de leurs capacités, l'absence de définition précise d'un événement catastrophique dans la législation empêche les réassureurs internationaux d'évaluer pleinement les risques et pourrait les décourager de participer au régime<sup>13</sup>. Cette situation présente des risques pour les finances publiques car, dans le cas où les réassureurs marocains ne parviennent pas à trouver une couverture auprès des réassureurs étrangers, c'est l'État qui se porte garant à leur place.

**23. La transition verte du Maroc devra également comporter un dispositif complet de gestion des risques climatiques dans le secteur financier et une stratégie détaillée de financement durable.** La banque centrale (BAM) a fait de la gestion des risques climatiques une priorité fondamentale et a annoncé une série de plans ambitieux pour verdir le secteur financier. En 2016, BAM, le ministère de l'Économie et des Finances (MEF), l'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC) et d'autres grands acteurs du secteur financier ont élaboré une feuille de route pour adapter le secteur financier marocain au développement durable. En 2019, la banque centrale a ainsi créé un service interne spécialisé dans les risques climatiques et le financement vert au sein de son département de surveillance bancaire, et en 2021, elle a publié une directive de haut niveau relative à la gestion des risques financiers liés au climat et à l'environnement (voir CCDD de la Banque mondiale, 2022). Avec le soutien du Groupe de la Banque mondiale (IFC en particulier), BAM a également lancé une série d'ateliers pour aider les banques à recueillir et à analyser des données granulaires sur l'exposition aux risques climatiques qui les conduira à terme à effectuer des analyses approfondies de ces risques. Le MEF et l'AMMC soutiennent tous deux activement le développement de la finance verte en étudiant les mesures d'incitation susceptibles de favoriser la diffusion de produits de financement vert (tels que les obligations vertes). Malgré ces mesures essentielles, les autorités n'ont pas encore publié une stratégie détaillée de gestion des risques climatiques dans le secteur financier ni une stratégie de financement durable à part entière qui évalue le déficit de financement à combler pour atteindre les objectifs d'atténuation et d'adaptation et montre comment réunir ces différentes sources de financement pour combler ce déficit. À l'avenir, il importera également de maintenir une distinction claire entre ces deux objectifs (amélioration de la gestion des risques climatiques dans le secteur financier et incitations au développement de la finance verte) car ils requièrent des méthodes et des mesures différentes<sup>14</sup>.

---

<sup>13</sup> L'une des améliorations possibles consisterait à introduire une clause définissant une limite horaire pour l'agrégation des dommages au sein d'un même événement catastrophique (de sorte que, si une catastrophe dure plus longtemps que la période définie par la clause, elle sera considérée comme un événement catastrophique différent). Cela permettrait aux réassureurs internationaux de mieux évaluer leur exposition aux risques.

<sup>14</sup> Voir l'annexe II pour une analyse de la participation des partenaires de développement au renforcement de la capacité du Maroc à faire face aux risques liés au changement climatique.

## ACCORD AU TITRE DE LA FRD

**24. Les autorités ont sollicité un accord au titre de la FRD pour renforcer la résilience du Maroc face au changement climatique.** La FRD devrait permettre au Maroc de réduire les principaux risques macro-économiques liés au changement climatique et de trouver de nouvelles sources de financement pour assurer la transition verte prévue, atténuant ainsi les pressions éventuelles sur les finances publiques et sur la balance des paiements (en particulier les chocs sur les termes de l'échange liés au pétrole). Pour y parvenir, il faudra une coordination efficace avec les partenaires de développement (annexe I) et une mise en œuvre efficace des mesures de réforme. Même si le Maroc n'a pas d'évaluation C-PIMA, CMAP ou CCPA, le rapport national exhaustif sur le climat et le développement (CCDR) de la Banque mondiale publié en 2022 présente les fondements analytiques de la plupart de ces mesures.

**25. La matrice de réformes de la FRD comporte cinq piliers :** (tableau 3)

**Pilier 1 : Remédier à la pénurie d'eau.** La Banque mondiale soutient le Maroc pour améliorer la gouvernance, l'efficacité et la viabilité du secteur de l'eau au moyen d'un programme d'action exhaustif en faveur de la sécurité hydrique (voir annexe I). La FRD vient compléter ce programme avec une mesure à deux volets (**MR1**):

- Le ministère de l'Eau et de l'Équipement présentera à la commission interministérielle sur l'eau une évaluation du coût réel de l'eau au Maroc. Cette étude définira également les principes à suivre pour assurer le recouvrement des coûts à partir de références internationales, qui permettront de guider la mise en place d'un nouveau dispositif de tarification de l'eau.
- En outre, le ministère de l'Eau et de l'Équipement adoptera deux décrets nécessaires à l'application des articles de la loi sur l'eau (N° 36-15), qui prévoit de nouveaux mécanismes pour assurer la préservation des ressources souterraines, notamment ceux définissant i) les « périmètres de sauvegarde », dans lesquels les autorités peuvent limiter les autorisations de construire de nouveaux logements ou d'utiliser les logements existants ; ii) les « périmètres d'interdiction », dans lesquels l'utilisation de l'eau peut être autorisée par les autorités exclusivement en cas de nécessité et iii) les « périmètres de protection immédiate, rapprochée ou éloignée », zones contenant de l'eau destinée à la consommation humaine pouvant être placée dans le domaine public hydraulique.

**Pilier 2 : Réformer le marché de l'électricité.** Comme indiqué, de nouvelles avancées dans la réforme du secteur de l'électricité sont indispensables pour encourager la production d'énergies renouvelables par le secteur privé et faire baisser les prix de l'énergie pour les ménages et les entreprises. La FRD contient quelques mesures en ce sens :

- Au titre de la **MR2**, l'ANRE approuvera la proposition présentée par l'ONEE de dissocier les comptes financiers relatifs au transport de l'électricité du reste de ses activités<sup>15</sup>.
- Au titre des **MR3** et **MR4**, l'ANRE fournira un cadre transparent sur les coûts de connexion au réseau, les frais de service du système (coûts liés à l'exploitation et à l'entretien du réseau national de transport d'électricité), ainsi que des informations sur la capacité du réseau. Il s'agit d'une condition essentielle pour que les investisseurs se lancent dans la production d'électricité pour les clients privés et les distributeurs. Plus particulièrement, l'ANRE publiera : i) les tarifs d'accès au réseau de distribution d'électricité de moyenne tension pour les producteurs d'énergies renouvelables, ii) les tarifs d'utilisation du réseau national de transport d'électricité, iii) les frais de service du système, et iv) la capacité annuelle du réseau de transport à recevoir de l'électricité provenant de sources d'énergies renouvelables.
- Au titre de la **MR5**, le ministère de la Transition énergétique et du Développement durable adoptera progressivement les arrêtés ministériels nécessaires à l'application des textes de loi régissant le secteur de l'électricité (lois n° 48-15, 40-19 et 82-21). Même si le programme « Énergie Verte » de l'Union européenne (voir annexe I) prévoit l'approbation d'au moins deux de ces arrêtés en 2024, la mesure au titre de la FRD requiert un effort plus ambitieux au cours des 18 prochains mois.
- Au titre de la **MR6**, l'ANRE approuvera et publiera i) les indicateurs de qualité à respecter par le réseau national de transport de l'électricité en termes de sécurité, de fiabilité et d'efficacité, et à mettre à jour régulièrement, et ii) le code de bonne conduite du gestionnaire du réseau de transport (GRT). Ces mesures contribueront à garantir que, dans l'attente de la mise en place d'un GRT indépendant, le réseau national de transport soit géré efficacement et équitablement, sans pratique discriminatoire.

**Pilier 3 : Améliorer l'efficacité énergétique.** La **MR7** comporte plusieurs éléments visant à appliquer le dispositif juridique prévu par la loi sur l'efficacité énergétique n° 47-09 et à garantir que les produits et services à haut rendement énergétique soient disponibles pour tous les consommateurs et toutes les entreprises. Cette mesure comprend : i) l'approbation par le ministère de la Transition énergétique et du Développement durable des décrets d'application précisant les normes d'étiquetage et les normes minimales d'informations sur une série de produits (réfrigérateurs, climatiseurs, et moteurs et compresseurs industriels) ; ii) l'élaboration d'un décret ministériel du même ordre pour les produits d'éclairage ; iii) l'adoption d'un décret ministériel sur les ESCO (sociétés de services énergétiques spécialisées dans le financement, la réalisation et le suivi des travaux nécessaires aux économies d'énergie) ; et iv) l'élaboration d'études et de textes

---

<sup>15</sup> Le programme « Énergie verte » de l'UE inclut également cette mesure, mais prévoit l'approbation de l'ANRE d'ici à 2026, c'est-à-dire un an plus tard.

réglementaires en vue d'abaisser le seuil de consommation d'énergie relatif aux audits obligatoires<sup>16</sup>.

#### **Pilier 4 : Intégrer le climat dans la planification budgétaire et dans le système de fiscalité et de transferts.**

- Au titre de la **MR8**, le ministère de l'Économie et des Finances s'engage à intégrer le changement climatique dans l'analyse de viabilité de la dette qu'il présente chaque année dans son « Document de programmation budgétaire triennale ». Cette mesure permettra de sensibiliser l'opinion publique aux répercussions du changement climatique sur l'économie et les finances publiques et de mieux expliquer les mesures indispensables pour faire face aux risques climatiques. L'autre mesure de ce pilier vise à mettre en œuvre progressivement une réforme de la fiscalité environnementale pour créer des ressources budgétaires et susciter des changements de comportement correspondant aux objectifs climatiques du Maroc.
- La **MR9** prévoit que le ministère de l'Économie et des Finances rédige un document de conception et de prendre l'initiative de son adoption en vue de mettre en place une taxe sur le carbone. Le ministère de l'Économie et des Finances collaborera avec le ministère de la Transition énergétique et du Développement durable pour s'assurer que le document de conception respecte les lignes directrices établies par les institutions financières internationales.
- Au titre de la **MR10**, le ministère de l'Économie et des Finances introduira dans la loi de finances 2024 une réforme visant à supprimer progressivement les dépenses fiscales brunes existantes, en relevant le taux d'imposition sur les produits pétroliers polluants.
- La **MR11** prévoit que le ministère de l'Économie et des Finances de publie un décret ministériel portant suppression progressive des subventions sur le gaz butane à compter de 2024<sup>17</sup>. L'élimination de ces subventions permettrait de dégager d'abondantes recettes fiscales et de limiter la consommation d'énergie à forte empreinte carbone. Toutefois, elle pourrait également avoir un effet négatif sur la consommation privée, en particulier celle des ménages pauvres et vulnérables, et inciter les ménages et les petits agriculteurs à adopter des sources d'énergie moins respectueuses de l'environnement, comme le charbon. Pour atténuer ces risques, la **MR12** prévoit que le ministère de l'Économie et des Finances i) étende les transferts en espèces aux ménages les plus vulnérables dans le cadre du nouveau registre social unifié et ii) assiste les agriculteurs à remplacer le gaz butane par des pompes solaires pour l'irrigation de petites

---

<sup>16</sup> Actuellement, les entreprises dont la consommation d'énergie est supérieure à 1 500 tonnes d'équivalent pétrole (tep) par an dans le secteur industriel et à 500 tep par an dans le secteur des services doivent se soumettre à des audits réalisés par des sociétés certifiées afin de les aider à définir des solutions et des objectifs pour économiser l'énergie. Les entreprises soumises à l'audit doivent transmettre à l'Autorité marocaine pour l'efficacité énergétique (AMEE) un rapport annuel sur la mise en œuvre de leur plan d'efficacité énergétique.

<sup>17</sup> Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la réforme annoncée du système de protection sociale marocain, qui prévoit de remplacer toutes les subventions restantes (sur le gaz butane, le blé et le sucre) par des transferts en espèces plus ciblés, en utilisant le nouveau registre social unifié. En 2022, les subventions pour le gaz butane ont atteint au Maroc 2,1 milliards de dollars (environ 1,5 % du PIB).

surfaces et aide les ménages à remplacer le gaz butane par des chauffe-eau électriques ou solaires.

**Pilier 5 : Renforcer le niveau de préparation aux catastrophes naturelles.** Le programme d'action pour la lutte contre le changement climatique de la Banque mondiale comporte une série de mesures visant à renforcer la résilience du Maroc face aux catastrophes naturelles, en particulier pour les groupes (population rurale, notamment) et les écosystèmes (oasis et forêts) vulnérables (voir annexe I). En complément du programme d'action de la Banque mondiale et au titre de la mesure **RM13**, le ministre de l'Économie et des Finances devra modifier le décret ministériel précisant la définition d'un événement catastrophique, afin d'améliorer les conditions de souscription d'assurance pour placer les risques de catastrophes naturelles sur le marché international de la réassurance.

**Pilier 6 : Verdir le système financier.**

- La **MR14** prévoit l'adoption et la publication d'une stratégie nationale globale de financement de la lutte contre le changement climatique qui évaluera le financement à réunir pour atteindre les objectifs d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, et qui définira une feuille de route pour combler les déficits de financement identifiés. Cette stratégie permettra également d'améliorer la gestion des risques climatiques et de favoriser un système financier plus résilient et plus durable.
- Au titre de la **MR15**, le ministère de l'Économie et des Finances demandera une évaluation de l'impact sur l'environnement pour tous les programmes de prêts subventionnés dépassant un seuil précis. Cette mesure devrait inciter les institutions financières à mieux intégrer les considérations d'ordre environnemental dans leurs décisions de prêt.
- Au titre de la **MR16**, Bank Al-Maghrib devrait publier des directives prudentielles sur la communication et les déclarations des banques relatives aux risques climatiques. Ces lignes directrices, fondées sur les orientations publiées par le Conseil international des normes de durabilité, imposeront aux banques de publier et de déclarer les informations relatives à leurs risques et niveaux d'exposition en matière climatique. BAM publiera également des orientations précises à l'intention des banques pour qu'elles recueillent des informations et déclarent les expositions des grands emprunteurs aux principaux risques climatiques.

## MODALITÉS DU PROGRAMME

**26. Niveau d'accès, échelonnement des décaissements et revues au titre de la FRD.** Le Maroc est admissible au financement au titre de la FRD. Le niveau d'accès proposé est de 112 % de la quote-part, soit 1 milliard de DTS (environ 1 milliard 323 millions de dollars), compte tenu de la solidité des mesures de réformes proposées. La FRD servira d'appui budgétaire direct au Maroc et lui apportera un financement plus abordable assorti d'échéances plus longues, continuant ainsi d'améliorer sa capacité de remboursement. Cette proposition de niveau d'accès est justifiée par la solidité des mesures de réformes proposées et par la capacité satisfaisante du Maroc à rembourser le FMI. La FRD fera l'objet de trois revues et les dates de présentation au Conseil d'administration sont prévues pour mars 2024 (en même temps que la revue à mi-parcours au titre de la LCM), novembre 2024, et mars 2025 (revues séparées). L'échelonnement des décaissements au titre de la FRD tiendra compte de la mise en œuvre des mesures de réformes, chaque mesure équivalant à 7 % de la quote-part, soit 62,5 millions de DTS (tableau 4).

	2023	2024	2025
<b>Current account balance</b>	<b>-4.4</b>	<b>-4.8</b>	<b>-4.8</b>
<i>(in percent of GDP)</i>	-3.0%	-3.0%	-2.9%
Balance of goods and services	-15.0	-15.2	-15.6
Balance on primary income	-2.5	-2.9	-2.9
Balance on secondary income	13.1	13.4	13.7
<b>Capital account, net</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>
<b>Financial account, net</b>	<b>6.8</b>	<b>5.2</b>	<b>6.0</b>
Direct investment, net	1.7	2.0	2.3
Portfolio investment, net	2.7	1.0	1.7
Other investment, net	2.4	2.2	2.0
<b>Overall balance (1)</b>	<b>2.4</b>	<b>0.4</b>	<b>1.2</b>
Change in gross official reserves (increase: -) (2)	-2.4	-0.4	-1.2
<b>Financing gap (1+2)</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>
<i>(in percent of GDP)</i>	0.0%	0.0%	0.0%
<b>RSF disbursement</b>	0.0	0.7	0.6
Additional change in official reserves (increase: -)	0.0	-0.7	-0.6
<b>Total change in official reserves (increase: -)</b>	<b>-2.4</b>	<b>-1.2</b>	<b>-1.8</b>

Source : IMF staff calculations.

**27. La capacité du Maroc à rembourser le FMI reste satisfaisante à moyen et à long terme.** Le programme est entièrement financé, et l'exposition du FMI est modérée. L'encours de crédit du FMI devrait culminer à 5 % du PIB ou 12 % des exportations (de biens et services) en 2023 dans le cadre du scénario défavorable (tableau 10a). Par ailleurs, les obligations actuelles et futures du Maroc envers le FMI sont globalement comparables à celles d'autres débiteurs auprès du CRG (tableau 10b) : elles fluctuent autour de la médiane en pourcentage des recettes publiques et des exportations et sont très inférieures à la médiane en pourcentage des services de la dette publique et de la dette extérieure. La balance des paiements est entièrement financée et le niveau d'accès proposé au titre de la FRD renforcera les réserves brutes.

**28. Les risques pesant sur l'accord au titre de la FRD sont jugés limités.** Un regain de tensions géopolitiques et de nouveaux chocs sur les termes de l'échange pourraient compliquer la transition prévue du Maroc vers une économie plus résiliente et plus verte. Ces risques, qui sont communs à tous les pays, sont atténués par les paramètres fondamentaux et les cadres d'action institutionnels très solides du Maroc, son robuste historique de mise en œuvre de mesures très fortes, et sa volonté continue de maintenir ces mesures à l'avenir, autant de facteurs qui ont motivé l'approbation d'un accord au titre de la LCM en avril 2023. Les risques au niveau de la mise en œuvre du programme sont également jugés minimes dans la mesure où les autorités mettront en

place une commission interministérielle pour assurer le suivi de la mise en œuvre des mesures de réformes prévues à l'accord au titre de la FRD en renforçant la coordination entre les différentes parties prenantes.

**29. Cet accord au titre de la FRD devrait permettre de déclencher d'autres financements publics et privés.** L'étroite collaboration avec plusieurs donateurs bilatéraux et internationaux dans le cadre de l'accord au titre de la FRD tire parti de leur savoir-faire comparatif et de leurs connaissances institutionnelles. La bonne mise en œuvre des mesures de réformes au titre de la FRD démontrerait la volonté du Maroc de faire avancer les réformes fondamentales qui permettront de relever les défis de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets. Des financements privés pourraient également être réunis, en particulier dans les secteurs de l'énergie et de l'eau, grâce à un environnement des affaires plus favorable et plus prévisible, des structures de tarification attrayantes et des incitations efficaces pour encourager l'investissement.

## ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

**30. Le changement climatique constitue un risque considérable pour le développement du Maroc, mais il est également l'occasion de nouvelles possibilités.** Les sécheresses et les pénuries d'eau sont devenues des sources considérables de fragilité macroéconomique, avec des effets particulièrement négatifs sur le secteur de l'agriculture, qui emploie environ un tiers de la population active. Les retombées du récent séisme sont un autre exemple des conséquences que peuvent avoir les catastrophes naturelles et notamment le changement climatique. Toutefois, le Maroc bénéficie d'une très grande abondance de sources d'énergies renouvelables et est bien placé pour recueillir les fruits que pourrait engendrer le processus mondial de décarbonation. Le déploiement de son potentiel considérable et compétitif d'énergies renouvelables offre au Maroc l'occasion de placer sa croissance économique sur une trajectoire plus forte et plus résiliente.

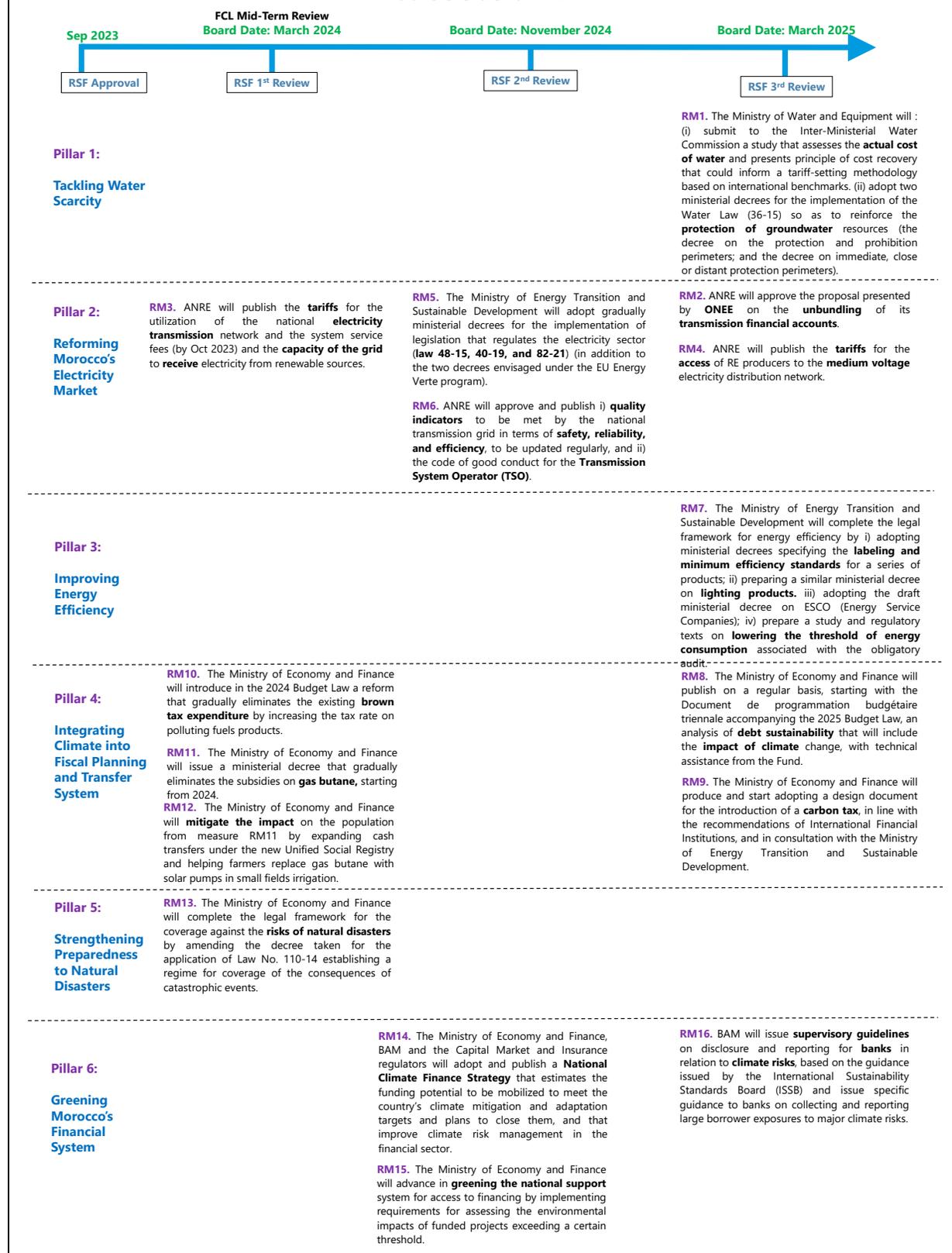
**31. Les autorités marocaines ont pris des mesures décisives pour lutter contre le changement climatique et se sont fixé des objectifs ambitieux pour décarboner l'économie et accroître la production d'eau.** La CDN révisée a pour but d'atteindre une réduction de 45,5 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 par rapport à un scénario de maintien du statu quo et les autorités ont commencé à élaborer une stratégie à long terme de développement à faibles émissions d'ici à 2050. Le plan national de l'eau 2050 (PNE) est un plan d'infrastructure ambitieux conçu pour accroître les ressources hydriques et améliorer la productivité de l'eau.

**32. Ces objectifs absorberont un volume considérable de ressources.** L'intensification des investissements privés dans les énergies renouvelables est au cœur du programme de décarbonation, tandis que les investissements publics conserveront vraisemblablement un rôle primordial sur le front de l'adaptation. Toutefois, la forte augmentation de la dette publique du Maroc après la pandémie a restreint la marge de manœuvre des interventions publiques et le secteur privé devra également jouer un rôle crucial sur le plan de l'adaptation.

**33. Les services du FMI appuient la demande des autorités d'un accord au titre de la FRD.** Les risques qui pèsent sur l'accord au titre de la FRD sont jugés limités. En complément des

programmes de lutte contre le changement climatique mis en place par d'autres institutions internationales, les mesures proposées au titre de la FRD aideront le Maroc à intensifier ses investissements en énergies renouvelables, accroître son efficacité énergétique, renforcer sa résilience face aux catastrophes naturelles, verdir son secteur financier et ses systèmes de fiscalité et remédier aux pénuries d'eau en jetant les bases d'une nouvelle grille de tarification de l'eau et en assurant une meilleure protection des ressources souterraines. Ces mesures contribueront également à favoriser la stabilité future de la balance des paiements en réduisant la dépendance du pays envers les importations d'énergie et à attirer les IDE. En atteignant ces objectifs, la FRD devrait stimuler le financement privé et ainsi atténuer les pressions exercées sur les finances publiques et sur la balance des paiements par les mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets.

**Tableau 1. Maroc : Calendrier des revues et de l'achèvement des mesures de réforme au titre de la FRD**



**Tableau 2. Maroc : Mesures de réforme au titre de la FRD**

<b>MR #</b>	<b>Mesures de réforme (MR)</b>	<b>Date de disponibilité</b>	<b>Revue FRD</b>
1	Le ministère de l'Eau et de l'Équipement présentera à la commission interministérielle sur l'eau une évaluation du coût réel de l'eau, ainsi que les principes de recouvrement des coûts qui pourraient guider la mise en place d'une méthodologie de tarification fondée sur des références internationales. Le ministère de l'Eau et de l'Équipement adoptera également deux décrets ministériels portant application de la loi sur l'eau (36-15), de façon à renforcer la protection des ressources souterraines (décret relatif aux périmètres de sauvegarde et d'interdiction, et décret relatif aux périmètres de protection immédiate, rapprochée ou éloignée).	25 février	3
2	L'ANRE approuvera la proposition faite par l'ONEE de dissocier ses comptes financiers relatifs au transport de l'électricité des autres comptes.	25 février	3
3	L'ANRE publiera les tarifs d'utilisation du réseau national de transport d'électricité et les frais de service du système (d'ici à octobre 2023), ainsi que la capacité du réseau à recevoir de l'électricité provenant de sources d'énergie renouvelables.	24 février	1
4	L'ANRE publiera les tarifs d'accès au réseau de distribution d'électricité de moyenne tension pour les producteurs d'énergies renouvelables.	25 février	3
5	Le ministère de la Transition énergétique et du Développement durable adoptera progressivement les arrêtés ministériels portant application des textes de loi régissant le secteur de l'électricité (lois 48-15, 40-19 et 82-21) (en supplément des deux décrets prévus dans le cadre du programme « Énergie Verte » de l'Union européenne).	24 septembre	2
6	L'ANRE approuvera et publiera i) les indicateurs de qualité à respecter par le réseau national de transport de l'électricité en matière de sécurité, fiabilité et efficacité, et à mettre à jour régulièrement, et ii) le code de bonne conduite du gestionnaire du réseau de transport (GRT).	24 septembre	2
7	Le ministère de la Transition énergétique et du Développement durable achèvera le dispositif juridique relatif à l'efficacité énergétique en assurant les étapes suivantes : i) il adoptera les décrets ministériels précisant les normes d'étiquetage et les normes minimales d'informations sur l'efficacité énergétique pour une série de produits ; ii) il élaborera un décret ministériel du même ordre pour les produits d'éclairage ; iii) il adoptera le projet de décret ministériel sur les ESCO (sociétés de services énergétiques) ; et iv) il élaborera une étude et des textes réglementaires en vue d'abaisser le seuil de consommation d'énergie relatif aux audits obligatoires.	25 février	3
8	Le ministère de l'Économie et des Finances publiera régulièrement une analyse de viabilité de la dette intégrant l'impact du changement climatique, à compter de son Document de programmation budgétaire triennale qui accompagnera la loi de finances 2025, avec l'assistance technique du FMI.	25 février	3
9	Le ministère de l'Économie et des Finances rédigera un document de conception et prendra l'initiative de son adoption en vue de mettre en place une taxe sur le carbone, conformément aux recommandations des institutions financières internationales et en consultation avec le ministère de la Transition énergétique et du Développement durable.	25 février	3
10	Le ministère de l'Économie et des Finances introduira dans la loi de finances 2024 une réforme visant à supprimer progressivement les dépenses fiscales brunes existantes, en relevant le taux d'imposition sur les produits pétroliers polluants.	24 février	1
11	Le ministère de l'Économie et des Finances publiera un décret ministériel prévoyant la suppression progressive des subventions sur le gaz butane à compter de 2024.	24 février	1

12	Le ministère de l'Économie et des Finances atténuera l'impact de la MR11 sur la population en étendant les transferts en espèces dans le cadre du nouveau registre social unifié et en aidant les agriculteurs à remplacer le gaz butane par des pompes solaires pour l'irrigation de petites surfaces.	24 février	1
13	Le ministère de l'Économie et des Finances achèvera le dispositif juridique relatif à la couverture contre les risques de catastrophes naturelles, en amendant le décret portant application de la loi N° 110-14 et établissant un régime de couverture des conséquences d'évènements catastrophiques.	24 février	1
14	Le ministère de l'Économie et des Finances, BAM, et les autorités de régulation du marché de capitaux et des assurances adopteront et publieront une stratégie nationale de financement de la lutte contre le changement climatique pour évaluer le financement à réunir en vue d'atteindre les objectifs d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, et définiront une feuille de route pour combler les déficits de financement et améliorer la gestion des risques climatiques dans le secteur financier.	24 septembre	2
15	Le ministère de l'Économie et des Finances contribuera à verdir le système national de soutien à l'accès au financement, en veillant à l'application de critères d'évaluation des effets environnementaux des projets financés dépassant un certain seuil.	24 septembre	2
16	BAM publiera des directives prudentielles sur la communication et les déclarations des banques relatives aux risques climatiques, à partir des orientations publiées par le Conseil international des normes de durabilité (ISSB) et publiera des orientations spécifiques pour les banques sur la collecte et la déclaration des informations relatives à l'exposition des grands emprunteurs aux principaux risques climatiques.	25 février	3

**Tableau 3. Maroc : Proposition de niveau d'accès et d'échelonnement des décaissements au titre de la FRD**

Revue #	Nombre de MR mises en œuvre	Dates de disponibilité	Quote-part	DTS (million)
1	5	Février 2024	35 %	312,5
2	4	Septembre 2024	28 %	250,0
3	7	Février 2025	49 %	437,5
<b>Total</b>	<b>16</b>		<b>112 %</b>	<b>1 000</b>

Source : calculs des services du FMI.

Note : quote-part du Maroc en millions de DTS.

894,4

[Le Maroc et le FMI](#)

Note : les dates de disponibilité sont toujours le 15 de chaque mois.

**Tableau 4. Maroc : Proposition de calendrier des décaissements et de dates de disponibilité des MR au titre de la FRD**

MR	Dates de disponibilité	Pourcentage de la quote-part	DTS (million)	Conditions d'accès
1	25 février	6,99 %	62,5	Achèvement de la revue au titre de la FRD de la mise en œuvre des MR 1
2	25 février	6,99 %	62,5	Achèvement de la revue au titre de la FRD de la mise en œuvre des MR 2
3	24 février	6,99 %	62,5	Achèvement de la revue au titre de la FRD de la mise en œuvre des MR 3
4	25 février	6,99 %	62,5	Achèvement de la revue au titre de la FRD de la mise en œuvre des MR 4
5	24 septembre	6,99 %	62,5	Achèvement de la revue au titre de la FRD de la mise en œuvre des MR 5
6	24 septembre	6,99 %	62,5	Achèvement de la revue au titre de la FRD de la mise en œuvre des MR 6
7	25 février	6,99 %	62,5	Achèvement de la revue au titre de la FRD de la mise en œuvre des MR 7
8	25 février	6,99 %	62,5	Achèvement de la revue au titre de la FRD de la mise en œuvre des MR 8
9	25 février	6,99 %	62,5	Achèvement de la revue au titre de la FRD de la mise en œuvre des MR 9
10	24 février	6,99 %	62,5	Achèvement de la revue au titre de la FRD de la mise en œuvre des MR 10
11	24 février	6,99 %	62,5	Achèvement de la revue au titre de la FRD de la mise en œuvre des MR 11
12	24 février	6,99 %	62,5	Achèvement de la revue au titre de la FRD de la mise en œuvre des MR 12
13	24 février	6,99 %	62,5	Achèvement de la revue au titre de la FRD de la mise en œuvre des MR 13
14	24 septembre	6,99 %	62,5	Achèvement de la revue au titre de la FRD de la mise en œuvre des MR 14
15	24 septembre	6,99 %	62,5	Achèvement de la revue au titre de la FRD de la mise en œuvre des MR 15
16	25 février	6,99 %	62,5	Achèvement de la revue au titre de la FRD de la mise en œuvre des MR 16
<b>Total</b>		<b>112 %</b>	<b>1 000</b>	

Source : calculs des services du FMI.

Note : quote-part du Maroc en millions de DTS. 894,4

[Le Maroc et le FMI](#)

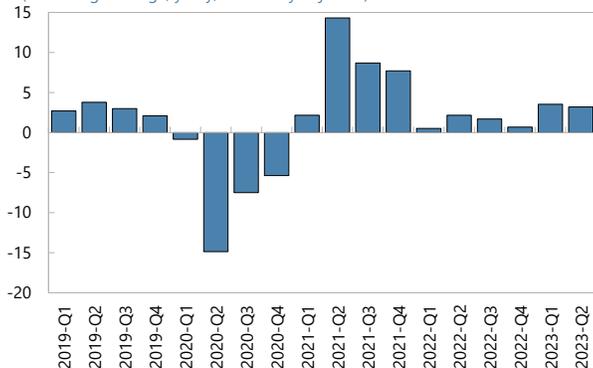
Note : les dates de disponibilité sont toujours le 15 de chaque mois.

### Graphique 1. Maroc : Évolution du secteur réel

La croissance du PIB réel s'est accélérée au premier semestre 2023,

#### Real GDP Growth

(Percentage change, y-o-y, seasonally adjusted)

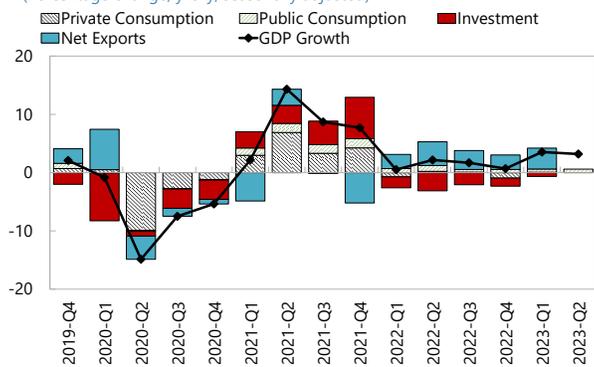


Source: Haver.

La contribution nette des exportations a soutenu la croissance du PIB au premier trimestre.

#### Demand Contribution to Real GDP Growth

(Percentage change, y-o-y, seasonally adjusted)

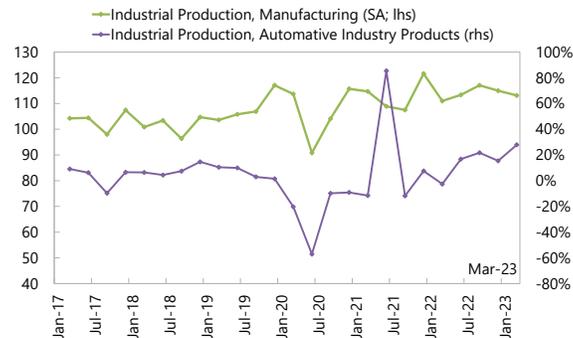


Sources: Haver, and IMF staff calculations.

L'indice de production industrielle a augmenté de 1,9 % en glissement annuel au premier trimestre, grâce à la forte croissance du secteur automobile.

#### Industrial Production

(Index, lhs; percent change y-o-y, rhs)

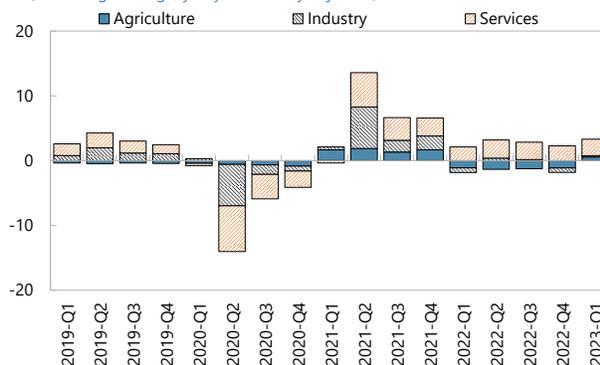


Sources: HCP, and Bank Al-Maghrib.

... grâce à une production agricole plus forte que l'an dernier

#### Supply Contribution to Real GDP Growth

(Percentage change, y-o-y, seasonally adjusted)

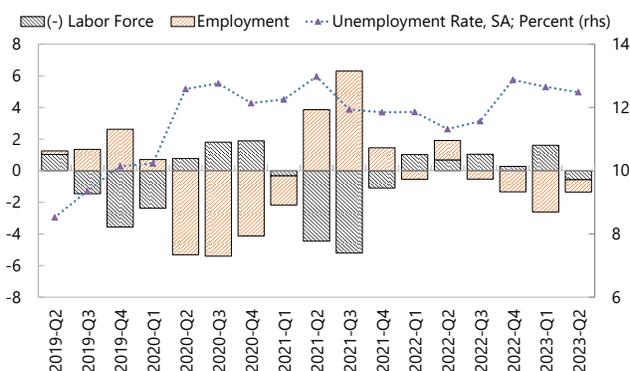


Sources: HCP, and IMF staff calculations.

Le chômage reste plus élevé qu'avant la pandémie, la hausse du ratio d'emploi étant compensée par la hausse du taux de participation au deuxième trimestre.

#### Contributions to Employment

(Percentage change, y-o-y)

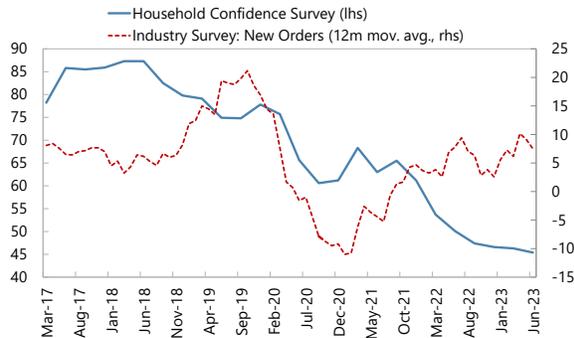


Sources: Haver, and IMF staff calculations.

Le climat des affaires s'améliore, même si la confiance des ménages reste amoindrie par la forte inflation.

#### Household and Industry Confidence Surveys

(Indices)



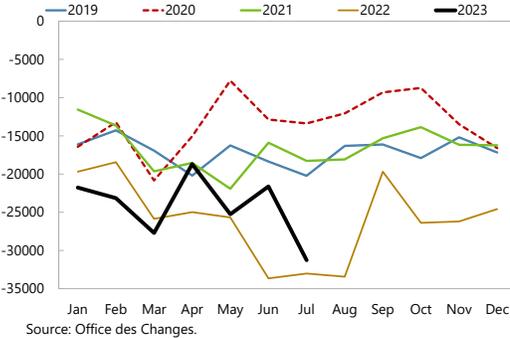
Source: HCP.

## Graphique 2. Maroc : Évolution de la situation extérieure

La balance commerciale s'est améliorée en 2023...

### Trade Balance (Monthly)

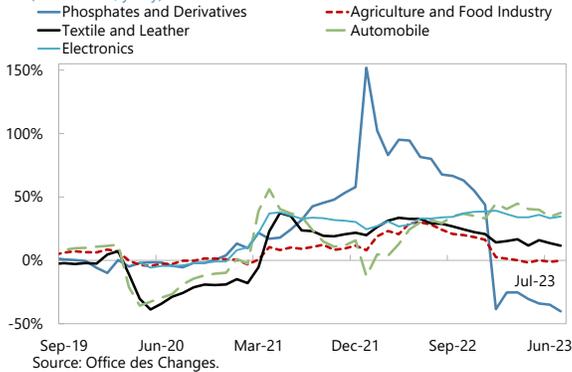
(Mil Dirhams)



La croissance des exportations est soutenue par les secteurs de l'automobile et du textile, tandis que les exportations de phosphates ont diminué d'environ 40 % en valeur

### Goods Exports

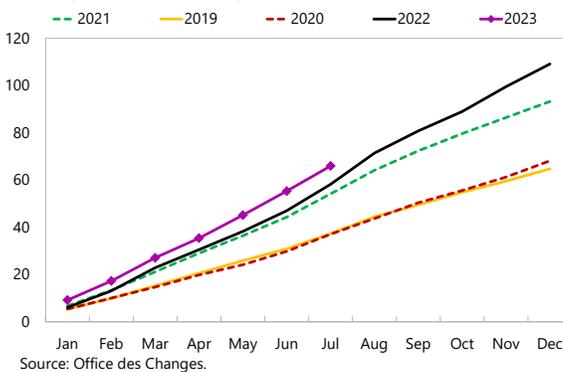
(Growth rate, y-o-y)



... tandis que les envois de fonds dépassent également les niveaux de 2022.

### Remittances

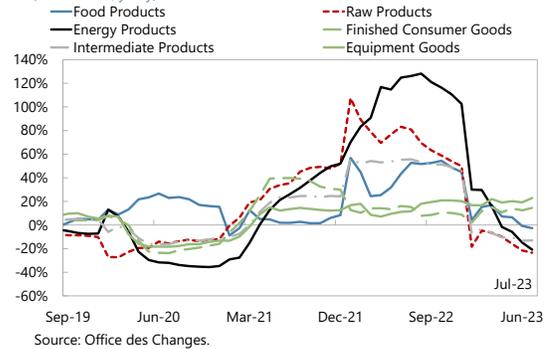
(Cumulative, Bil. Dirhams)



...grâce à la baisse des cours des produits de base qui a réduit la valeur des importations, notamment d'énergie, de denrées alimentaires et de produits bruts.

### Goods Imports

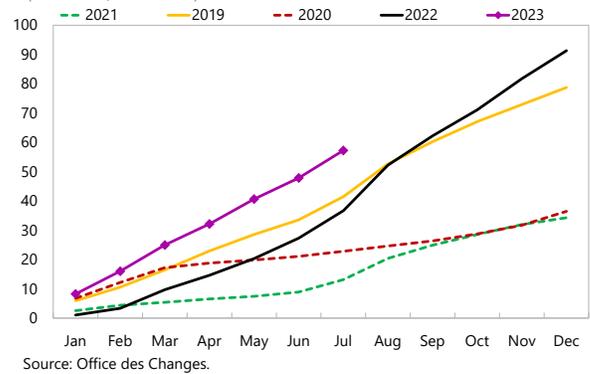
(Growth rate, y-o-y)



Les recettes du tourisme maintiennent une bonne tenue et ont dépassé les niveaux d'avant la pandémie.....

### Tourism Revenues

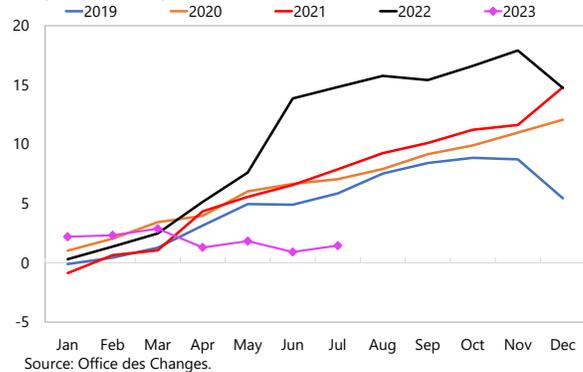
(Cumulative, Bil. Dirhams)



Les IDE nets continuent d'afficher des résultats médiocres par rapport aux années précédentes.

### Net FDI

(Bil. Dirhams, YTD)

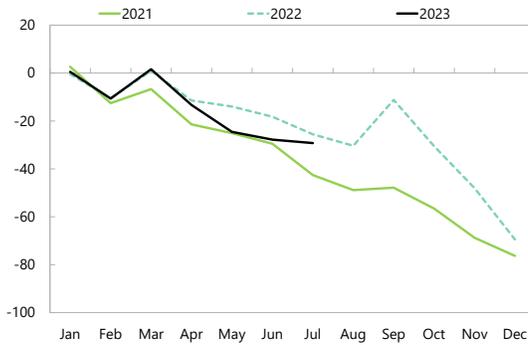


### Graphique 3. Maroc : Évolution des finances publiques

Le déficit budgétaire en juillet est légèrement supérieur à ce qu'il était à la même période l'an dernier...

#### Overall Fiscal Balance

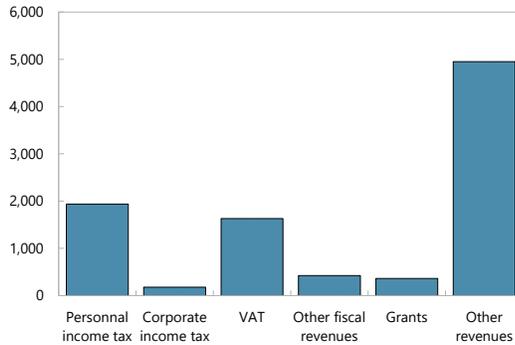
(Bil. Dirhams, year-to-date)



Tandis que du côté des recettes, les recouvrements au titre de l'IRPP et de la TVA ont considérablement augmenté ...

#### Revenues

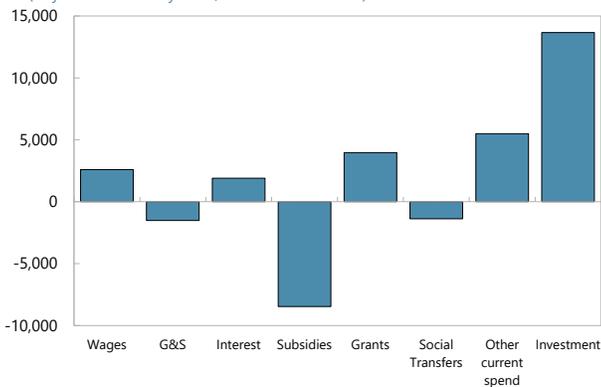
(July 2023 minus July 2022, in million of Dirham)



... les dépenses ont été alimentées par les dépenses d'investissement

#### Expenditure

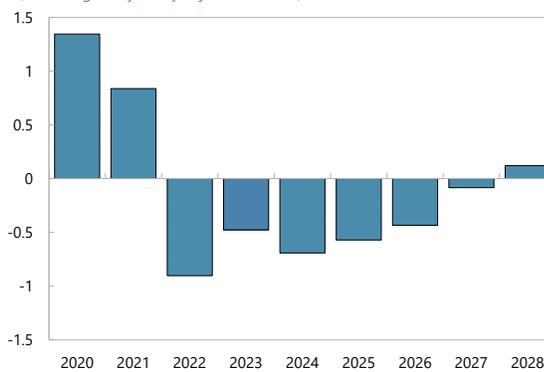
(July 2023 minus July 2022, in million of Dirham)



Le rééquilibrage budgétaire devrait se poursuivre cette année.

#### Fiscal Impulse

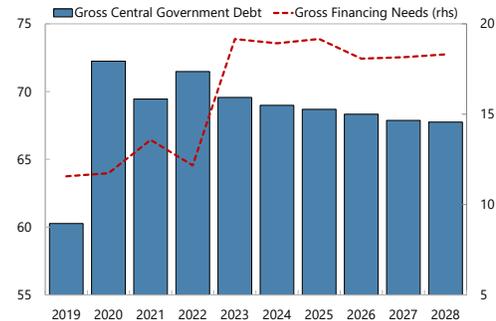
(Y/Y change in cyclically adjusted balance)



La dette publique devrait culminer cette année et baisser progressivement à moyen terme.

#### Central Government Debt and Gross Financing Needs

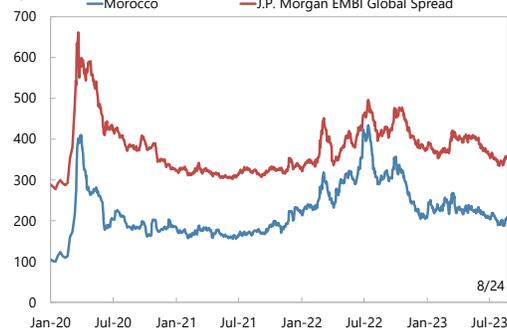
(Percent of GDP)



Les écarts souverains continuent de se réduire en 2023.

#### Weighted Average Spread

(Bps)



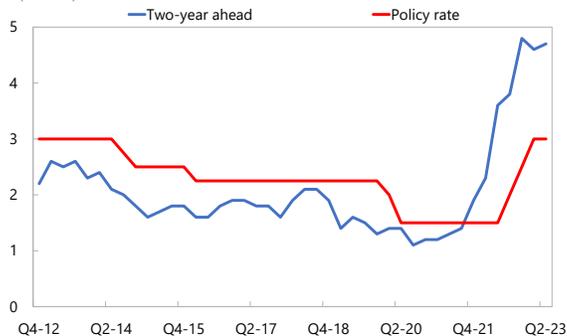
Sources : autorités marocaines ; calculs des services du FMI.

### Graphique 4. Maroc : Évolution des secteurs monétaire et financier

BAM a maintenu son taux directeur inchangé en juin, après des hausses de taux de 150 points de base depuis septembre 2022

#### Inflation Expectations and Policy Rate

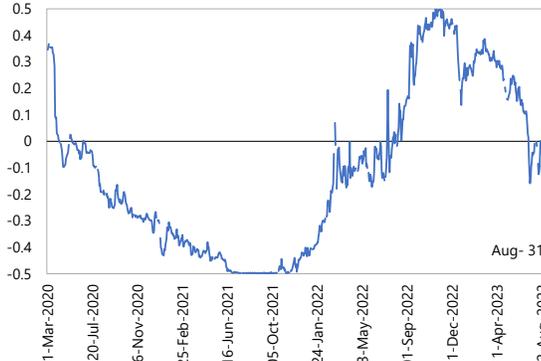
(Percent)



Sources: Bank Al-Maghrib; and Haver.

Le dirham s'est apprécié jusqu'à présent en 2023 et se rapproche du milieu de la bande de fluctuation

#### Dirham Band

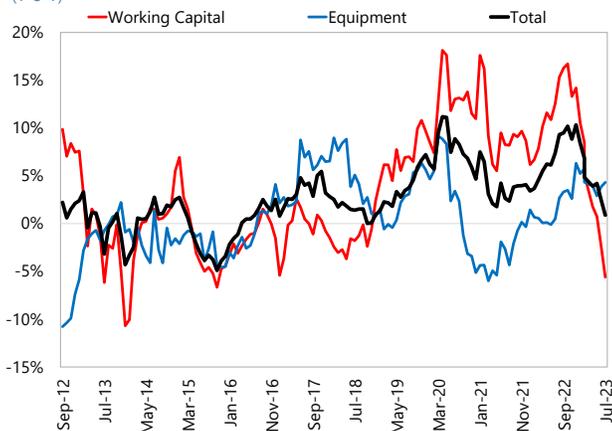


Source: Haver.

Le crédit au secteur privé s'est ralenti en 2023

#### Credit to Non-Financial Private Firms

(Y-o-Y)

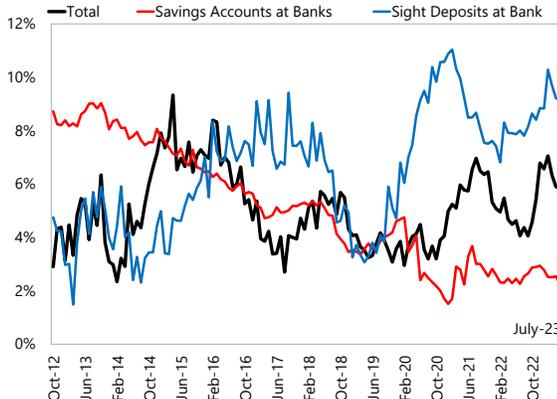


Source: Bank Al-Maghrib.

La croissance des dépôts bancaires a ralenti cette année, mais reste solide.

#### Deposits Growth

(Y-o-Y)

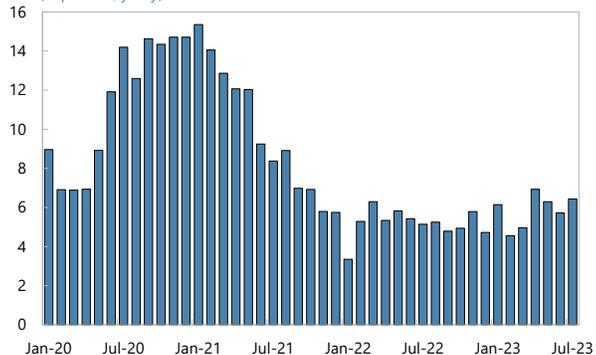


Source: Haver.

Les PNP sont restés relativement stables jusqu'à présent en 2023

#### Non-Performing Loans

(in percent, y-o-y)



Sources: Bank Al-Maghrib; and IMF staff estimates.

Les avoirs des banques en obligations d'État ont continué d'augmenter.

#### Banks: Treasury Bonds As Share of Assets

(Percent)



Sources: Bank Al-Maghrib; and IMF staff calculations.

Tableau 5. Maroc : Principaux indicateurs économiques, 2018-28

	Proj.												
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2023 FCL	2024	2024 FCL	2025	2026	2027	2028
	(Annual percentage change)												
<b>Output and Prices</b>													
Real GDP	3.1	2.9	-7.2	8.0	1.3	2.5	3.0	3.5	3.1	3.4	3.4	3.4	3.4
Real agriculture GDP	5.6	-5.0	-8.1	17.8	-15.0	2.4	10.1	6.9	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
Real non-agriculture GDP	2.8	3.8	-7.1	7.0	3.1	2.5	2.2	3.1	3.1	3.4	3.4	3.4	3.4
Consumer prices (end of period)	0.2	1.1	-0.3	3.2	8.3	3.6	3.7	3.2	2.5	2.3	2.2	2.2	2.1
Consumer prices (period average)	1.6	0.2	0.7	1.4	6.6	6.2	4.6	3.4	2.8	2.9	2.4	2.4	2.1
Output gap (percentage points of non-agricultural GDP)	0.2	0.2	-6.5	-0.3	-0.7	-0.2	-0.3	0.0	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Unemployment rate (end of period)	9.5	9.2	11.9	12.3	11.8	11.0	11.0	10.5	10.5	10.0	9.5	9.5	9.5
	(In percent of GDP)												
<b>Investment and Saving</b>													
Gross capital formation	32.1	30.6	28.8	30.5	30.3	29.6	27.0	30.4	26.6	30.7	31.3	32.0	32.8
Of which: Nongovernment	27.1	26.2	23.0	24.8	26.1	25.8	22.9	26.7	22.6	27.1	27.9	28.7	29.6
Gross national savings	27.8	27.8	26.7	28.0	26.6	26.6	23.6	27.3	23.6	27.8	28.4	29.2	30.0
Of which: Nongovernment	30.4	30.5	34.6	34.0	31.8	31.5	28.6	31.6	28.1	31.6	31.9	32.4	33.1
	(In percent of GDP)												
<b>Public Finances</b>													
Revenue	24.2	23.8	27.0	25.3	27.0	27.8	26.9	27.4	26.7	27.2	27.2	27.2	27.1
Expenditure	27.7	27.4	34.1	31.3	32.2	32.7	31.8	31.7	31.1	31.0	30.6	30.5	30.1
Budget balance	-3.4	-3.6	-7.1	-6.0	-5.2	-4.9	-4.9	-4.3	-4.4	-3.8	-3.5	-3.2	-3.0
Cyclically-adjusted primary balance 1/	-1.6	-1.7	-3.1	-3.9	-3.0	-2.5	-2.6	-1.6	-2.1	-1.0	-0.7	-0.4	-0.2
Central government debt	60.5	60.3	72.2	69.5	71.5	69.7	68.3	69.2	68.4	68.7	68.3	67.7	66.9
	(Annual percentage change; unless otherwise indicated)												
<b>Monetary Sector</b>													
Claims to the economy	3.4	5.6	4.9	3.8	7.1	3.8	3.8	4.0	4.0	4.1	4.1	4.2	4.2
Broad money	4.1	3.8	8.4	5.1	8.0	4.5	4.3	4.5	4.5	4.5	4.6	4.6	4.6
	(In percent of GDP; unless otherwise indicated)												
<b>External Sector</b>													
Exports of goods and services (in U.S. dollars, percentage change)	11.6	1.9	-15.0	26.0	24.4	-2.1	-2.6	5.0	5.0	4.7	4.2	4.4	4.6
Imports of goods and services (in U.S. dollars, percentage change)	12.2	-2.3	-14.5	30.3	22.4	-1.8	-5.3	4.3	4.1	4.2	3.7	3.7	4.0
Merchandise trade balance	-15.9	-15.3	-12.8	-14.1	-20.2	-18.3	-17.2	-17.6	-16.6	-17.1	-16.6	-16.0	-15.5
Current account	-4.9	-3.4	-1.2	-2.3	-3.5	-3.0	-3.7	-3.0	-3.4	-2.9	-2.9	-2.8	-2.8
Foreign direct investment	2.2	0.6	0.8	1.1	1.2	1.2	1.4	1.3	1.3	1.4	1.5	1.5	1.5
Total external debt	40.5	42.5	54.2	45.9	49.5	50.1	42.5	48.4	42.3	47.4	46.9	46.4	45.6
Gross reserves (in billions of U.S. dollars)	24.4	26.4	36.0	35.6	32.3	36.8	32.7	38.0	33.0	39.7	41.8	43.8	45.8
In months of next year imports of goods and services	5.4	6.9	7.2	5.8	5.4	5.8	5.4	5.8	5.3	5.8	5.9	6.0	6.0
In percent of Fund Assessing Reserve Adequacy (ARA)	83.6	86.9	109.3	100.4	90.4	93.5	94.8	92.4	91.0	92.4	92.6	93.0	93.1
In percent of the adjusted Assessing Reserve Adequacy (ARA) metric 2/	110	113	143	133	118	121	123	120	118	120	120	120	121
<b>Memorandum Items:</b>													
Nominal GDP (in billions of U.S. dollars)	127.3	128.9	121.4	141.8	130.9	147.4	142.9	157.1	151.4	166.5	175.6	185.2	195.3
Nominal GDP per capita (in U.S. dollars, percent change)	6.3	0.2	-6.8	15.7	-8.6	11.5	3.8	5.6	5.0	5.0	4.5	4.6	4.6
Population (millions)	35.2	35.6	35.95	36.31	36.67	37.0	37.0	37.4	37.4	37.7	38.1	38.4	38.7
Net imports of energy products (in billions of U.S. dollars)	-8.8	-7.9	-5.3	-8.4	-15.1	-11.6	-12.3	-12.1	-11.6	-11.9	-11.6	-11.3	-11.2
Local currency per U.S. dollar (period average)	9.4	9.6	9.5	9.0	10.2	...	...	...	...	...	...	...	...
Real effective exchange rate (annual average, percent change, depreciation -)	0.8	0.8	0.8	0.7	-3.8	...	...	...	...	...	...	...	...
General Government Debt 3/	51.9	52.8	64.9	62.2	65.0	63.2	61.8	62.7	61.9	62.2	61.8	61.2	60.4
Interest rate (money market rate, end of period, in percent)	2.32	2.26	1.50	1.50	2.50	...	...	...	...	...	...	...	...

1/ Excl. grants

2/ Fund adjusted reserve adequacy metric

3/ IMF estimates based on government data

**Tableau 6a. Maroc : Situation financière de l'administration centrale, 2018-28**  
(en milliards de dirhams)

	2018	2019	2020	2021	2022	Proj.							
						2023	2023 FCL	2024	2024 FCL	2025	2026	2027	2028
Revenue	289.8	295.2	311.1	322.4	359.2	401.9	402.2	422.8	423.1	444.1	467.5	494.1	519.0
Taxes	242.5	246.9	230.8	251.0	294.2	307.4	307.6	322.3	322.6	341.7	360.4	380.6	401.5
Taxes on income, profits, and capital gains	95.5	97.8	95.8	93.4	116.3	119.6	119.7	128.8	128.0	137.0	144.8	152.7	161.1
Taxes on property	12.6	11.8	9.9	12.2	14.3	14.5	14.9	15.5	15.9	16.4	17.4	18.4	19.4
Taxes on goods and services	117.6	121.0	110.8	127.9	143.3	152.6	152.8	156.8	158.1	166.1	175.1	184.8	194.9
Taxes on international trade and transactions	10.1	10.2	9.9	12.4	14.5	14.4	14.0	14.6	14.0	15.1	15.7	16.6	17.5
Other taxes	6.7	6.1	4.3	5.2	5.7	6.2	6.2	6.7	6.6	7.1	7.4	8.1	8.6
Grants	4.4	2.8	5.0	1.5	1.5	1.9	1.9	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Other revenue	42.9	45.5	75.4	69.9	63.6	92.7	92.7	99.5	99.5	101.4	106.1	112.4	116.5
Expense	272.9	286.9	328.6	327.2	375.3	401.4	403.4	415.4	419.1	429.7	447.2	468.5	487.7
Compensation of employees	124.5	131.4	133.5	140.5	147.8	155.8	155.8	161.3	161.3	166.2	172.2	181.6	191.5
Use of goods and services	29.6	31.2	33.1	45.1	37.8	39.4	39.4	44.0	44.0	47.5	49.2	51.9	54.8
Grants 1/	52.3	61.1	65.3	61.5	74.9	93.7	93.8	99.3	99.5	103.9	104.0	109.7	115.7
Subsidies	17.7	16.1	13.5	21.8	42.1	26.6	26.6	8.9	8.9	0.2	0.2	0.2	0.2
Social benefits	3.0	3.0	23.3	10.8	11.4	12.5	12.5	24.1	24.1	26.3	26.3	26.3	26.3
Interest	26.9	26.3	28.8	27.1	28.6	36.0	34.2	41.9	36.4	46.0	49.4	53.2	54.7
Other expenses 2/	18.8	17.9	31.0	20.4	32.7	37.6	41.3	35.9	44.9	39.6	45.8	45.6	44.5
Net acquisition of nonfinancial assets	57.9	52.3	64.9	71.5	53.4	71.3	71.3	73.0	73.0	76.2	80.2	84.6	89.3
Primary balance	-14.1	-17.7	-53.6	-49.2	-40.9	-34.8	-38.4	-23.6	-32.5	-15.7	-10.5	-5.8	-3.3
Overall balance	-41.0	-44.0	-82.4	-76.3	-69.5	-70.8	-72.6	-65.5	-69.0	-61.8	-59.9	-59.0	-58.0
Cyclical adjusted primary balance 3/	-46.0	-47.5	-64.0	-76.7	-68.3	-71.7	-72.9	-66.5	-69.1	-62.8	-60.8	-59.8	-58.7
Change in net financial worth	-41.0	-44.0	-82.4	-76.3	-69.5	-70.8	-72.6	-65.5	-69.0	-61.8	-59.9	-59.0	-58.0
Net acquisition of financial assets	3.2	-9.8	14.7	-8.7	-11.2	-5.0	-5.0	-5.0	-5.0	-5.0	-5.0	-5.0	-5.0
Domestic	3.2	-9.8	14.7	-8.7	-11.2	-5.0	-5.0	-5.0	-5.0	-5.0	-5.0	-5.0	-5.0
Shares and other equity	0.0	-5.3	0.0	-4.0	0.0	-5.0	-5.0	-5.0	-5.0	-5.0	-5.0	-5.0	-5.0
Foreign Loans	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Net incurrence of liabilities	44.2	34.2	97.1	67.6	58.2	65.8	67.6	60.5	64.0	56.8	54.9	54.0	53.0
Domestic	46.1	16.9	54.1	59.4	52.1	26.6	37.5	42.6	45.5	27.9	30.7	32.8	37.6
Currency and Deposits	8.2	7.7	-6.9	14.5	10.3	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Securities other than shares	40.6	-1.9	73.5	38.4	42.6	25.6	36.5	41.6	44.5	26.9	29.7	31.8	36.6
Other accounts payable	-2.7	11.2	-12.5	6.4	-0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Foreign Loans	-1.8	17.3	43.1	8.2	6.1	39.2	30.0	17.9	18.4	28.8	24.2	21.2	15.4
Memorandum Item:													
Total investment (including capital transfers)	76.7	70.2	95.9	92.0	86.1	108.8	112.5	108.9	117.9	115.8	126.1	130.2	133.7
Central Government Debt	722.7	747.3	832.6	885.3	950.8	1,006.8	1,019.3	1,066.3	1,082.1	1,122.1	1,176.0	1,229.0	1,281.0
General Government Debt 4/	620.3	655.1	747.7	793.4	864.3	912.9	922.2	966.1	979.2	1,015.9	1,064.1	1,111.0	1,156.5
GDP	1,195.2	1,239.8	1,152.5	1,274.7	1,330.2	1,445.0	1,492.9	1,540.8	1,582.1	1,633.1	1,722.0	1,816.1	1,915.4

Sources: Ministry of Economy and Finance; and IMF staff estimates.

1/ Includes transfers to other general government units, international organizations, and foreign governments.

2/ Includes capital transfers to public entities.

3/ Excl. grants.

4/ IMF estimates based on government data.

**Tableau 6b. Maroc : Situation financière de l'administration centrale, 2018-28**  
(en pourcentage du PIB)

	2018	2019	2020	2021	2022	Proj.							
						2023	2023 FCL	2024	2024 FCL	2025	2026	2027	2028
Revenue	24.2	23.8	27.0	25.3	27.0	27.8	26.9	27.4	26.7	27.2	27.2	27.2	27.1
Taxes	20.3	19.9	20.0	19.7	22.1	21.3	20.6	20.9	20.4	20.9	20.9	21.0	21.0
Taxes on income, profits, and capital gains	8.0	7.9	8.3	7.3	8.7	8.3	8.0	8.4	8.1	8.4	8.4	8.4	8.4
Taxes on property	1.1	1.0	0.9	1.0	1.1	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Taxes on goods and services	9.8	9.8	9.6	10.0	10.8	10.6	10.2	10.2	10.0	10.2	10.2	10.2	10.2
Taxes on international trade and transactions	0.8	0.8	0.9	1.0	1.1	1.0	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
Other taxes	0.6	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
Grants	0.4	0.2	0.4	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Other revenue	3.6	3.7	6.5	5.5	4.8	6.4	6.2	6.5	6.3	6.2	6.2	6.2	6.1
Expense	22.8	23.1	28.5	25.7	28.2	27.8	27.0	27.0	26.5	26.3	26.0	25.8	25.5
Compensation of employees	10.4	10.6	11.6	11.0	11.1	10.8	10.4	10.5	10.2	10.2	10.0	10.0	10.0
Use of goods and services	2.5	2.5	2.9	3.5	2.8	2.7	2.6	2.9	2.8	2.9	2.9	2.9	2.9
Grants 1/	4.4	4.9	5.7	4.8	5.6	6.5	6.3	6.4	6.3	6.4	6.0	6.0	6.0
Subsidies	1.5	1.3	1.2	1.7	3.2	1.8	1.8	0.6	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0
Social benefits	0.3	0.2	2.0	0.8	0.9	0.9	0.8	1.6	1.5	1.6	1.5	1.4	1.4
Interest	2.3	2.1	2.5	2.1	2.2	2.5	2.3	2.7	2.3	2.8	2.9	2.9	2.9
Other expenses 2/	1.6	1.4	2.7	1.6	2.5	2.6	2.8	2.3	2.8	2.4	2.7	2.5	2.3
Net acquisition of nonfinancial assets	4.8	4.2	5.6	5.6	4.0	4.9	4.8	4.7	4.6	4.7	4.7	4.7	4.7
Primary balance	-1.2	-1.4	-4.6	-3.9	-3.1	-2.4	-2.6	-1.5	-2.1	-1.0	-0.6	-0.3	-0.2
Overall balance	-3.4	-3.6	-7.1	-6.0	-5.2	-4.9	-4.9	-4.3	-4.4	-3.8	-3.5	-3.2	-3.0
Cyclical adjusted primary balance 3/	-1.6	-1.7	-3.1	-3.9	-3.0	-2.5	-2.6	-1.6	-2.1	-1.0	-0.7	-0.4	-0.2
Change in net financial worth	-3.4	-3.6	-7.1	-6.0	-5.2	-4.9	-4.9	-4.3	-4.4	-3.8	-3.5	-3.2	-3.0
Net acquisition of financial assets	0.3	-0.8	1.3	-0.7	-0.8	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3
Domestic	0.3	-0.8	1.3	-0.7	-0.8	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3
Shares and other equity	0.0	-0.4	0.0	-0.3	0.0	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3
Foreign Loans	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Net incurrence of liabilities	3.7	2.8	8.4	5.3	4.4	4.6	4.5	3.9	4.0	3.5	3.2	3.0	2.8
Domestic	3.9	1.4	4.7	4.7	3.9	1.8	2.5	2.8	2.9	1.7	1.8	1.8	2.0
Currency and Deposits	0.7	0.6	-0.6	1.1	0.8	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Securities other than shares	3.4	-0.2	6.4	3.0	3.2	1.8	2.4	2.7	2.8	1.6	1.7	1.8	1.9
Other accounts payable	-0.2	0.9	-1.1	0.5	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Foreign Loans	-0.2	1.4	3.7	0.6	0.5	2.7	2.0	1.2	1.2	1.8	1.4	1.2	0.8
Memorandum Item:													
Total investment (including capital transfers)	6.4	5.7	8.3	7.2	6.5	7.5	7.5	7.1	7.5	7.1	7.3	7.2	7.0
Central Government Debt	60.5	60.3	72.2	69.5	71.5	69.7	68.3	69.2	68.4	68.7	68.3	67.7	66.9
General Government Debt 4/	51.9	52.8	64.9	62.2	65.0	63.2	61.8	62.7	61.9	62.2	61.8	61.2	60.4
GDP (Billions Dirham)	1,195.2	1,239.8	1,152.5	1,274.7	1,330.2	1,445.0	1,492.9	1,540.8	1,582.1	1,633.1	1,722.0	1,816.1	1,915.4

Sources: Ministry of Economy and Finance; and IMF staff estimates.  
1/ Includes transfers to other general government units, international organizations, and foreign governments  
2/ Includes capital transfers to public entities.  
3/ Excl. grants.  
4/ IMF estimates based on government data

**Tableau 7. Maroc : Balance des paiements, 2018-28**  
(en milliards de dollars, sauf indication contraire)

	2018	2019	2020	2021	2022	Proj.							
						2023	2023 FCL	2024	2024 FCL	2025	2026	2027	2028
Current account	-6.2	-4.4	-1.4	-3.3	-4.6	-4.4	-5.2	-4.8	-5.1	-4.8	-5.1	-5.2	-5.5
Trade balance	-20.3	-19.8	-15.5	-20.0	-26.5	-27.0	-23.9	-27.7	-24.4	-28.4	-29.1	-29.6	-30.2
Exports, f.o.b.	24.6	24.7	23.6	31.7	36.5	34.5	35.6	36.6	37.5	38.7	40.6	42.8	45.2
Food products	5.7	5.9	6.0	7.0	7.2	7.1	7.5	7.3	7.9	7.6	7.8	8.2	8.5
Phosphates and derived products	5.5	5.1	5.4	8.9	11.4	10.7	10.6	11.0	10.5	11.7	12.3	13.0	13.7
Automobiles	7.7	8.3	7.6	9.3	11.0	11.7	10.5	12.0	11.2	12.4	12.8	13.2	13.6
Imports, f.o.b.	-44.9	-44.5	-39.1	-51.7	-63.0	-61.5	-59.5	-64.3	-61.9	-67.1	-69.8	-72.4	-75.4
Energy	-8.8	-7.9	-5.3	-8.4	-15.1	-11.6	-12.3	-12.1	-11.6	-11.9	-11.6	-11.3	-11.2
Capital goods	-12.8	-13.2	-11.6	-13.8	-14.7	-14.8	-14.3	-15.6	-15.7	-16.5	-17.4	-18.2	-19.0
Food products	-4.9	-5.0	-5.8	-6.7	-8.5	-7.7	-8.4	-7.6	-8.4	-7.8	-8.0	-8.2	-8.4
Services	8.1	9.7	6.7	6.8	11.4	12.0	11.3	12.5	11.8	12.9	13.3	13.7	14.0
Tourism receipts	7.8	8.2	3.8	3.8	9.2	9.9	7.3	10.3	7.7	10.6	10.9	11.2	11.5
Income	-2.1	-2.0	-1.2	-2.0	-1.9	-2.5	-2.2	-2.9	-2.7	-2.9	-3.1	-3.3	-3.5
Transfers	8.0	7.7	8.6	11.8	12.3	13.1	9.7	13.4	10.2	13.7	13.9	14.1	14.2
Private transfers (net)	7.6	7.4	8.1	11.7	12.2	12.9	9.6	13.2	10.0	13.5	13.7	13.8	14.0
Workers' remittances	6.9	6.7	7.1	10.4	10.7	11.2	8.3	11.4	8.9	11.7	11.8	11.9	12.0
Official grants (net)	0.4	0.3	0.5	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Capital account	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financial account	3.9	5.3	7.0	3.9	2.3	6.8	6.1	5.2	6.7	6.0	7.1	7.3	7.4
Direct investment	2.8	0.8	1.0	1.6	1.5	1.7	2.0	2.0	2.0	2.3	2.6	2.8	3.0
Portfolio investment	-0.8	1.2	2.2	-0.3	-1.1	2.7	2.6	1.0	0.6	1.7	1.2	1.0	0.7
Other	1.9	3.3	3.9	2.6	2.0	2.4	1.5	2.2	4.1	2.0	3.3	3.5	3.7
Private	2.0	2.4	2.1	1.6	0.0	0.9	1.2	1.7	3.0	0.7	1.3	1.3	1.7
Public medium-and long-term loans (net)	-0.1	0.9	1.8	1.0	1.9	1.5	0.3	0.5	0.2	1.3	2.0	2.1	2.0
Amortization	-2.1	-2.1	-2.3	-3.6	-2.3	-2.5	-2.1	-4.6	-2.8	-3.7	-2.4	-2.3	-2.4
Of which : IMF PLL net financing	0.0	0.0	3.0	0.8	0.0	0.0	0.0	-1.3	-1.3	-0.7	0.0	0.0	0.0
Errors and omissions	1.3	1.1	1.7	0.9	2.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Overall balance	-1.0	1.9	7.3	1.5	-0.2	2.4	0.9	0.4	1.6	1.2	2.0	2.1	1.9
Financing	1.0	-1.9	-7.3	-1.5	0.2	-2.4	-0.9	-0.4	-1.6	-1.2	-2.0	-2.1	-1.9
Reserve asset accumulation (-increase)	1.0	-1.9	-7.3	-1.5	0.2	-2.4	-0.9	-0.4	-1.6	-1.2	-2.0	-2.1	-1.9
Financing gap	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
RSF disbursement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.7	0.0	0.6	0.0	0.0	0.0
Additional reserve asset accumulation (-increase)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.7	0.0	-0.6	0.0	0.0	0.0
							(Percent of GDP)						
Current account	-4.9	-3.4	-1.2	-2.3	-3.5	-3.0	-3.7	-3.0	-3.4	-2.9	-2.9	-2.8	-2.8
Trade balance	-15.9	-15.3	-12.8	-14.1	-20.2	-18.3	-17.2	-17.6	-16.6	-17.1	-16.6	-16.0	-15.5
Exports, f.o.b.	19.3	19.2	19.4	22.4	27.9	23.4	25.6	23.3	25.5	23.2	23.1	23.1	23.1
Food products	4.4	4.5	4.9	4.9	5.5	4.8	5.4	4.6	5.4	4.5	4.5	4.4	4.4
Phosphates and derived products	4.3	3.9	4.4	6.3	8.7	7.3	7.7	7.0	7.1	7.0	7.0	7.0	7.0
Automobiles	6.1	6.5	6.3	6.6	8.4	7.9	7.5	7.7	7.6	7.4	7.3	7.1	6.9
Imports, f.o.b.	-35.2	-34.5	-32.2	-36.4	-48.1	-41.7	-42.9	-40.9	-42.1	-40.3	-39.7	-39.1	-38.6
Energy	-6.9	-6.2	-4.3	-5.9	-11.5	-7.9	-8.9	-7.7	-7.9	-7.1	-6.6	-6.1	-5.7
Capital goods	-10.1	-10.2	-9.6	-9.7	-11.2	-10.1	-10.3	-10.0	-10.7	-9.9	-9.9	-9.8	-9.7
Food products	-3.8	-3.9	-4.8	-4.7	-6.5	-5.3	-6.1	-4.8	-5.7	-4.7	-4.5	-4.4	-4.3
Services	6.4	7.5	5.5	4.8	8.7	8.1	8.1	8.0	8.0	7.7	7.6	7.4	7.2
Tourism receipts	6.1	6.4	3.2	2.7	7.0	6.7	5.2	6.6	5.2	6.4	6.2	6.0	5.9
Income	-1.6	-1.6	-1.0	-1.4	-1.4	-1.7	-1.6	-1.9	-1.8	-1.7	-1.8	-1.8	-1.8
Transfers	6.3	6.0	7.1	8.3	9.4	8.9	7.0	8.5	6.9	8.2	7.9	7.6	7.3
Private transfers (net)	6.0	5.8	6.7	8.2	9.3	8.7	6.9	8.4	6.8	8.1	7.8	7.5	7.2
Workers' remittances	5.4	5.2	5.9	7.3	8.2	7.6	6.0	7.3	6.1	7.0	6.7	6.4	6.1
Official grants (net)	0.3	0.2	0.4	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Capital account	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financial account	3.1	4.1	5.8	2.8	1.8	4.6	4.4	3.3	4.5	3.6	4.1	3.9	3.8
Direct investment	2.2	0.6	0.8	1.1	1.2	1.2	1.4	1.3	1.4	1.4	1.5	1.5	1.5
Portfolio investment	-0.6	0.9	1.8	-0.2	-0.8	1.8	1.9	0.7	0.4	1.0	0.7	0.5	0.3
Other	1.5	2.5	3.2	1.8	1.5	1.7	1.1	1.4	2.8	1.2	1.9	1.9	1.9
Private	1.6	1.9	1.7	1.1	0.0	0.6	0.9	1.1	2.0	0.4	0.7	0.7	0.9
Public medium-and long-term loans (net)	-0.1	0.7	1.5	0.7	1.5	1.0	0.2	0.3	0.1	0.8	1.2	1.2	1.0
Memorandum items:													
Exports of goods and services (in U.S. dollars, percentage change)	11.6	1.9	-15.0	26.0	24.4	-2.1	-2.6	5.0	5.0	4.7	4.2	4.4	4.6
Imports of goods and services (in U.S. dollars, percentage change)	12.2	-2.3	-14.5	30.3	22.4	-1.8	-5.3	4.3	4.1	4.2	3.7	3.7	4.0
Terms of trade (percentage change) 1/	1.9	1.7	-1.9	1.9	-15.1	1.5	-2.2	-1.8	-0.9	0.5	0.7	0.6	0.4
Gross official reserves (including RSF)	24.4	26.4	36.0	35.6	32.3	36.8	32.7	38.0	33.0	39.7	41.8	43.8	45.8
In months of prospective imports of GNFS	5.4	6.9	7.2	5.8	5.4	5.8	5.4	5.8	5.3	5.8	5.9	6.0	6.0
In percent of the Assessing Reserve Adequacy (ARA) metric	83.6	86.9	109.3	100.4	90.4	93.5	94.8	92.4	91.0	92.4	92.6	93.0	93.1
In percent of the adjusted Assessing Reserve Adequacy (ARA) metric	110.2	113.4	143.3	132.9	117.8	121.1	123.0	119.7	117.7	119.7	119.9	120.4	120.7
Gross official reserves (excluding RSF)	24.4	26.4	36.0	35.6	32.3	36.8	32.7	37.2	33.0	38.4	40.5	42.5	44.5
Debt service (percent of export of GNFS and remittances) 2/	7.3	7.4	12.1	9.2	7.9	7.0	5.8	12.8	8.8	9.4	9.0	9.0	8.9
External public and publicly guaranteed debt (percent of GDP)	27.3	27.4	32.6	29.7	31.5	31.8	27.9	30.9	27.4	31.0	30.9	30.6	29.9
DHs per US\$, period average	9.4	9.6	9.5	9.0	10.2	...	...	...	...	...	...	...	...
Nominal GDP (in billions of U.S. dollars)	127.3	128.9	121.4	141.8	130.9	147.4	142.9	157.1	151.4	166.5	175.6	185.2	195.3
Oil price (US\$/barrel; Brent)	68.5	61.4	41.8	69.2	96.4	81.3	81.3	76.8	76.8	72.7	69.6	67.0	64.8

Sources: Ministry of Finance; Office des Changes ; and IMF staff estimates and projections.

1/ Based on WEO data projections.

2/ Public and publicly guaranteed debt.

Tableau 8. Maroc : Situation monétaire, 2018-23

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	(Billions of dirhams)					
Net foreign assets	250.2	263.9	316.5	316.9	317.6	340.7
Net domestic assets	1,070.4	1,106.7	1,168.6	1,243.9	1,367.5	1,420.2
Domestic claims	1,225.9	1,292.3	1,371.1	1,448.8	1,572.2	1,636.9
Net claims on the government	203.0	212.4	238.3	272.5	312.7	329.5
Bank Al-Maghrib	0.8	0.6	-4.2	-3.4	18.6	18.1
<i>Of which</i> : deposits	-2.9	-3.3	-7.3	-6.5	-5.5	-6.0
Deposit money banks	202.2	211.9	242.6	275.9	314.6	311.4
Claims to the economy	1,022.9	1,079.9	1,132.7	1,176.3	1,259.5	1,307.4
<i>of which credit to private sector</i>	691.3	730.4	763.1	795.2	835.0	866.7
Other liabilities, net	-155.5	-185.6	-202.5	-204.9	-204.7	-216.7
Broad money	1,320.6	1,370.5	1,485.1	1,560.8	1,685.1	1,760.9
Money	858.7	911.8	1,019.4	1,086.8	1,196.3	1,270.7
Currency outside banks	233.6	250.2	300.6	320.1	354.7	385.4
Demand deposits	625.1	661.6	718.8	766.7	841.6	885.4
Quasi money	424.5	416.6	426.0	432.0	441.1	452.1
Foreign deposits	37.4	42.0	39.8	41.9	47.6	38.0
	(Annual percentage change)					
Net foreign assets	-4.6	5.5	20.0	0.1	0.2	7.3
Net domestic assets	6.3	3.4	5.6	6.4	8.3	5.8
Domestic credit	5.9	5.4	6.1	5.7	8.5	4.1
Net claims on the government	21.0	4.6	12.2	14.3	14.8	5.4
Claims to the economy (excl. central government)	3.4	5.6	4.9	3.8	7.1	3.8
Banking credit (excl. central government)	3.2	5.3	4.7	2.6	7.5	3.3
Broad money	4.1	3.8	8.4	5.1	8.0	4.5
	(Change in percent of broad money)					
Net foreign assets	-1.0	1.0	3.8	0.0	0.0	1.4
Domestic credit	5.4	5.0	5.7	5.2	7.9	3.8
Net claims on the government	2.8	0.7	1.9	2.3	2.6	1.0
Claims to the economy	2.6	4.3	3.9	2.9	5.3	2.8
Memorandum items:						
Velocity (GDP/M3)	0.91	0.90	0.78	0.82	0.79	0.82
Velocity (non-agr. GDP/M3)	0.81	0.81	0.70	0.72	0.71	0.75
Claims to economy/GDP (in percent)	85.6	87.1	98.3	92.3	94.7	90.5
<i>of which credit to private sector</i>	57.8	58.9	66.2	62.4	62.8	60.0
Claims to economy/nonagricultural GDP (in percent)	95.8	97.1	109.4	104.1	105.7	99.1
Sources: Bank Al-Maghrib; and IMF staff estimates.						

**Tableau 9. Maroc : Indicateurs de solidité financière, 2017-22**  
(en pourcentage, sauf indication contraire)

	2017		2018		2019		2020		2021		2022	
	Jun	Dec										
<b>Regulatory capital 1/</b>												
Regulatory capital to risk-weighted assets	13.7	13.8	14.0	14.7	15.1	15.6	15.5	15.7	16.0	15.8	15.3	15.6
Tier 1 capital to risk weighted assets	11.0	10.9	10.5	10.9	11.0	11.5	11.4	11.4	11.9	12.0	11.8	12.4
Capital to assets	9.1	9.1	9.1	9.1	9.2	9.5	9.3	9.6	9.5	9.5	9.4	9.5
<b>Asset quality</b>												
<b>Sectoral distribution of loans to total loans</b>												
Industry	17.8	17.1	17.8	16.5	15.5	15.9	16.3	15.5	15.9	15.5	16.9	17.0
<i>Of which : agro-business</i>	3.3	3.3	3.6	3.6	3.3	3.4	3.3	3.4	3.5	3.7	4.0	4.0
<i>Of which : textile</i>	0.8	0.7	0.7	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.8	0.8	0.8
<i>Of which : gas and electricity</i>	6.2	5.5	5.6	4.9	4.6	4.5	4.7	3.8	3.8	4.1	4.8	5.1
Agriculture	3.6	3.8	3.6	4.1	4.0	4.1	3.9	3.8	3.9	4.0	4.1	3.8
Commerce	6.7	6.7	6.6	6.4	6.6	6.4	6.6	6.4	6.5	6.7	7.1	8.1
Construction	11.2	11.3	11.1	10.5	10.4	10.2	9.5	9.9	8.9	7.9	7.7	7.4
Tourism	1.9	1.8	1.8	1.6	1.6	1.5	1.6	1.8	1.8	2.0	1.9	1.9
Finance	13.0	12.7	11.6	12.5	12.2	12.7	13.1	13.5	13.1	12.7	12.4	12.7
Public administration	4.6	4.9	5.7	8.4	8.2	8.6	8.2	8.3	8.6	8.4	8.1	7.7
Transportation and communication	4.8	4.5	4.7	4.0	4.5	4.2	4.1	4.1	4.0	4.1	3.5	3.7
Households	32.4	32.6	32.8	31.9	31.8	31.6	30.5	30.9	30.8	31.1	30.1	29.9
Other	4.0	4.6	4.2	4.3	5.2	4.8	6.2	5.8	6.6	7.7	8.2	7.7
FX-loans to total loans	2.8	2.3	2.7	2.7	3.1	3.3	3.8	3.0	3.3	3.1	5.1	3.8
Credit to the private sector to total loans	89.9	89.2	88.2	85.9	86.2	86.0	86.4	86.6	86.7	84.4	87.7	87.1
Credit to non financial public enterprises to total loans	5.5	6.2	6.1	6.1	6.0	5.5	5.5	5.2	5.0	4.5	4.2	5.2
Nonperforming Loans (NPLs) to total loans	7.5	7.5	7.5	7.3	7.5	7.5	8.0	8.2	8.3	8.6	8.5	8.4
Specific provisions to NPLs	70.0	71.0	70.0	69.1	69.3	69.3	67.9	68.6	68.6	67.5	66.7	68.4
NPLs, net of provisions, to Tier 1 capital	16.3	15.8	16.4	16.5	16.3	16.0	17.9	17.5	17.7	18.5	18.7	18.4
Large exposures to Tier 1 capital	318.0	284	296.0	288	262.9	240.1	255.0	237.0	249.0	228.8	259.4	274.5
Loans to subsidiaries to total loans	8.8	8.5	8.3	8.3	8.7	8.1	8.4	8.3	8.4	8.3	8.7	8.2
Loans to shareholders to total loans	1.0	0.6	0.8	1.0	0.7	0.5	0.6	0.7	0.6	0.6	0.7	0.5
Specific provisions to total loans	5.3	5.3	5.2	5.0	5.2	5.2	5.4	5.6	5.7	5.8	5.7	5.7
General provisions to total loans	1.0	1.0	1.0	1.0	1.1	1.2	1.3	1.4	1.3	1.4	1.3	1.3
<b>Profitability</b>												
Return on assets (ROA)	1.1	0.9	1.1	0.9	1.1	0.9	0.6	0.5	1.2	0.8	1.0	0.7
Return on equity (ROE)	11.2	9.5	11.5	9.5	11.8	9.4	5.6	4.8	12.2	8.2	10.9	6.9
Interest rate average spread (b/w loans and deposits)	3.9	3.9	3.9	3.9	3.7	3.7	3.7	3.8	3.7	3.7	3.8	3.7
Interest return on credit	4.9	4.9	4.8	4.8	4.7	4.6	4.5	4.5	4.6	4.3	4.3	4.3
Cost of risk as a percent of credit	0.9	0.8	0.9	0.9	0.8	0.8	1.4	1.3	0.9	1.9	0.6	0.7
Net interest margin to net banking product (NPB) 2/	71.4	70.1	72.1	71.2	68.6	67.5	68.2	68.2	69.6	69.3	73.5	75.4
Operating expenses to NPB	46.4	50.6	46.7	50.6	46.1	50.2	45.8	50.0	44.6	48.5	46.2	53.0
Operating expenses to total assets	1.9	1.9	1.8	1.8	1.8	1.8	1.7	1.7	1.7	1.6	1.6	1.6
Personnel expenses to noninterest expenses	47.5	47.5	47.0	47.5	47.5	47.6	47.6	47.4	46.8	47.0	47.5	43.5
Trading and other noninterest income to NPB	28.6	29.9	27.9	28.8	31.4	32.5	31.8	31.8	30.4	32.5	26.5	27.7
<b>Liquidity</b>												
Liquid assets to total assets	11.8	13.7	12.9	12.2	12.8	14.0	14.8	16.1	16.5	16.4	16.8	16.1
Liquid assets to short-term liabilities	15.7	17.3	14.4	15.1	16.2	17.9	18.7	20.0	20.4	19.9	19.6	19.2
Deposits to loans	104.2	107.5	104.9	103.8	102.2	102.2	101.1	103.2	103.6	105.9	105.0	106.3
Deposits of state-owned enterprises to total deposits	2.4	2.4	1.9	2.7	2.2	2.2	1.7	1.6	2.2	1.7	2.2	2.7
<b>Sensitivity to market risk</b>												
FX net open position to Tier 1 Capital	5.6	7.0	7.0	6.9	0.0	-1.6	8.0	5.8	-1.2	-2.3	-3.9	0.0
Source: Bank Al-Maghrib.												
1/ Financial Soundness Indicators (FSIs) are calculated according to guidelines of the IMF FSIs compilation guide, 2004.												
2/ Net Banking Product (NPB)=net interest margin-commissions paid+commissions received.												
* Provisional figures calculated according to Basel III definition and transitional provisions.												

**Tableau 10a. Maroc : Indicateurs de crédit auprès du FMI – scénario défavorable (accords au titre du CRG et de la FRD)**  
(en millions de DTS, sauf indication contraire)

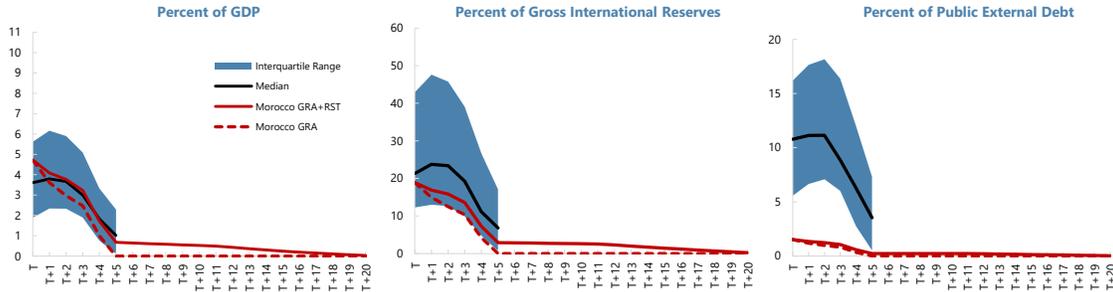
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	
<b>Existing and prospective Fund credit (SDR million)</b>																								
Disbursements	3,726	563	438	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
GRA (PLL)	3,726	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FCL	3,726	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PLL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RSF	0	563	438	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Stock of existing and prospective Fund credit	5,226	4,826	4,726	4,260	2,397	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	984	906	806	706	606	506	406	306	206	106	22	0	0
GRA	5,226	4,264	3,726	3,260	1,397	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FCL	3,726	3,726	3,726	3,260	1,397	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PLL	1,500	538	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RSF	0	563	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	984	906	806	706	606	506	406	306	206	106	22	0	0	
Obligations	62	1,283	822	748	2,093	1,499	50	50	50	50	66	127	144	139	134	129	124	119	114	109	88	22	0	
Principal (repayments/repurchases)	0	962	538	466	1,863	1,397	0	0	0	0	16	78	100	100	100	100	100	100	100	100	84	22	0	
GRA	0	962	538	466	1,863	1,397	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
FCL	0	0	0	466	1,863	1,397	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
PLL	0	962	538	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
RSF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16	78	100	100	100	100	100	100	100	100	84	22	0	
Charges and interest	62.00	321.06	284.53	282.29	229.97	101.38	50.24	50.26	50.28	50.24	50.19	48.55	44.02	38.95	33.94	28.93	23.92	18.86	13.84	8.82	3.87	0.48	0.00	
GRA	62.00	308.94	241.67	232.03	179.71	51.10	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
RSF	0.00	12.12	42.86	50.26	50.26	50.28	50.24	50.26	50.28	50.24	50.19	48.55	44.02	38.95	33.94	28.93	23.92	18.86	13.84	8.82	3.87	0.48	0.00	
<b>Fund obligations (repurchases and charges) in percent of:</b>																								
Quota	6.9	143.5	91.9	83.6	234.0	167.6	5.6	5.6	5.6	5.6	7.4	14.2	16.1	15.5	15.0	14.4	13.9	13.3	12.7	12.2	9.9	2.5	0.0	
GDP	0.1	1.1	0.7	0.6	1.5	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Exports of goods and services	0.1	2.8	1.7	1.5	4.1	2.8	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.0	
Gross international reserves	0.2	4.5	2.8	2.4	6.3	4.4	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.0	
Government revenue	0.2	4.0	2.4	2.1	5.5	3.8	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	
External debt service, public	0.2	2.3	2.0	2.0	5.2	3.3	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.0	
<b>Fund credit outstanding in percent of:</b>																								
Quota	584	540	528	476	268	112	112	112	112	112	110	101	90	79	68	57	45	34	23	12	2	0	0	
GDP	5	4	4	3	2	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Exports of goods and services	12	11	10	9	5	2	2	3	3	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	0	0	0	0	
Gross international reserves	19	17	16	14	7	3	3	3	3	3	3	2	2	2	2	1	1	1	1	0	0	0	0	
Government revenue	17.0	14.9	13.9	11.9	6.3	2.5	2.4	2.3	2.2	2.1	2.0	1.8	1.6	1.4	1.1	0.9	0.7	0.6	0.4	0.3	0.1	0.0	0.0	
External debt, public	1.5	1.3	1.2	1.1	0.6	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	
<b>Memorandum items:</b>																								
Quota (SDR million)	894.4	894.4	894.4	894.4	894.4	894.4	894.4	894.4	894.4	894.4	894.4	894.4	894.4	894.4	894.4	894.4	894.4	894.4	894.4	894.4	894.4	894.4	894.4	894.4

Source: IMF staff calculations.

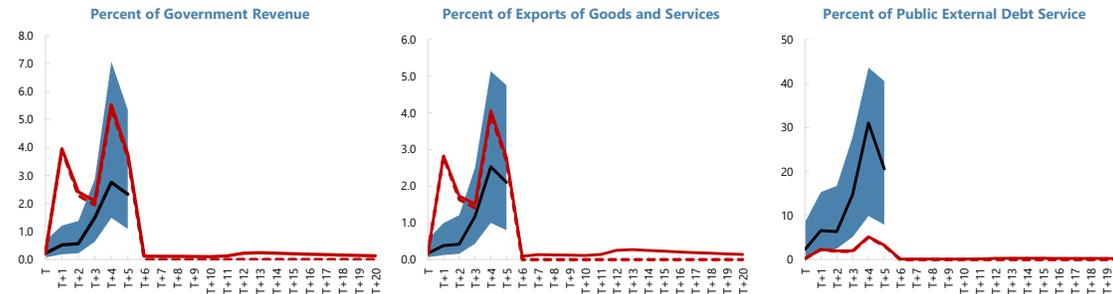
Note: Morocco belongs to the RST interest Group C. Based on a GRA rate of charge of 5.076 and RST rate of interest of 5.026 as of September 14, 2023. An adverse scenario where the FCL is drawn in 2023 is assumed.

**Tableau 10b. Maroc : Indicateurs de la capacité de rembourser par rapport aux pays empruntant uniquement auprès du CRG, tous programmes <sup>1/ 2/ 3/ 4/ 5/ 6/ 7/ 8/</sup>**  
(en pourcentage de la variable indiquée)

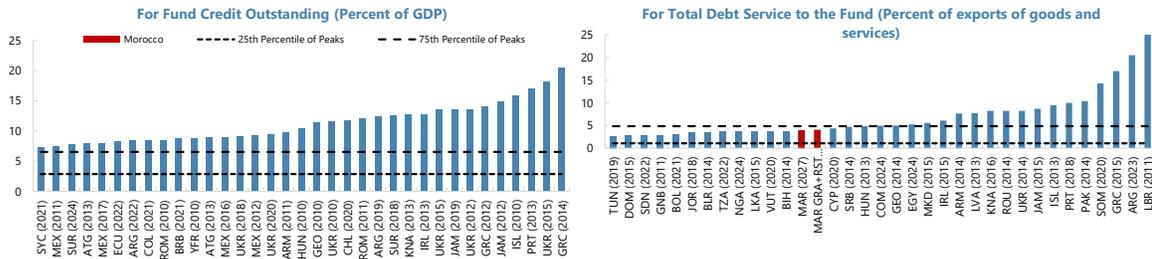
**A. Total Fund Credit Outstanding**



**B. Total Debt Service to the Fund**



**C. Largest Peaks**



Sources: IMF Finance Department, World Economic Outlook.

- 1/ T = date of GRA arrangement approval.
- 2/ Red lines/bars indicate the CTR indicator for the arrangement of interest.
- 3/ The median, interquartile range, and comparator bars reflect all RFIs and UCT arrangements approved under the GRA (excluding blending arrangements) between 2008 and 2022.
- 4/ Countries in the control group with multiple RFIs and/or GRA arrangements are entered as separate events in the database.
- 5/ Comparator series is for GRA arrangements only and runs up to T+5.
- 6/ Total Debt Service to the Fund consists of GRA, RST and SDR-related obligations. Reflects prospective payments, including for the current year.
- 7/ All charts use data at the time of program approval with the exception of the chart on the right-hand side of section C, which uses ex-post data due to data limitations.
- 8/ Morocco is eligible for the RST and is classified as group C country.

## Annexe I. Collaboration avec les partenaires de développement

Le Maroc a bénéficié de l'assistance financière et technique de plusieurs institutions internationales et bilatérales pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, et pour renforcer ses capacités institutionnelles et stratégiques afin d'intégrer le changement climatique dans ses politiques et ses programmes de développement.

### 1. Banque mondiale

Le Maroc collabore étroitement avec la Banque mondiale pour mettre en place ses politiques climatiques dans les domaines de l'eau, de l'électricité et du développement durable. Les programmes climatiques en cours sont les suivants :

- **Programme d'action climatique au Maroc<sup>1</sup>**. Le programme d'action climatique/de soutien à la CDN axé sur les résultats (350 millions de dollars) a pour but de mettre en œuvre un certain nombre des principales recommandations du CCDR, notamment l' « approche pangouvernementale » qui vise à renforcer les mécanismes de coordination pour faire face aux thèmes urgents liés à la fois au climat et au développement, tant au niveau national qu'au niveau territorial. Plus précisément, ce programme d'action climatique intégrera les considérations climatiques dans les politiques du secteur financier et les mesures budgétaires, en utilisant les pratiques de planification fiscale, de budgétisation, de gestion des investissements publics et de passation de marchés comme outils d'accélération de la transition climatique<sup>2</sup>. Il met également en place des mécanismes institutionnels pour favoriser une approche intégrée du climat et du développement au niveau territorial, axés sur le renforcement de la résilience des groupes et des écosystèmes vulnérables.
- **Revue des finances publiques** : la RFP en cours a notamment pour objectif d'aider les autorités marocaines à évaluer: a) la nature et l'ampleur des dépenses publiques en matière d'eau au cours des dix dernières années (notamment dépenses d'investissement et d'exploitation et entretien) ; b) les modes d'exécution de ces dépenses et les personnes concernées ; et c) les tendances apparues dans les programmes de dépenses publiques de ces dix dernières années dans les principaux sous-secteurs de l'eau.
- **Programme pour la sécurité et la résilience hydriques au Maroc<sup>3</sup>**. Un programme de financement à hauteur de 350 millions de dollars (**programme pour les résultats**) pour aider les autorités marocaines à mettre en œuvre leur programme national

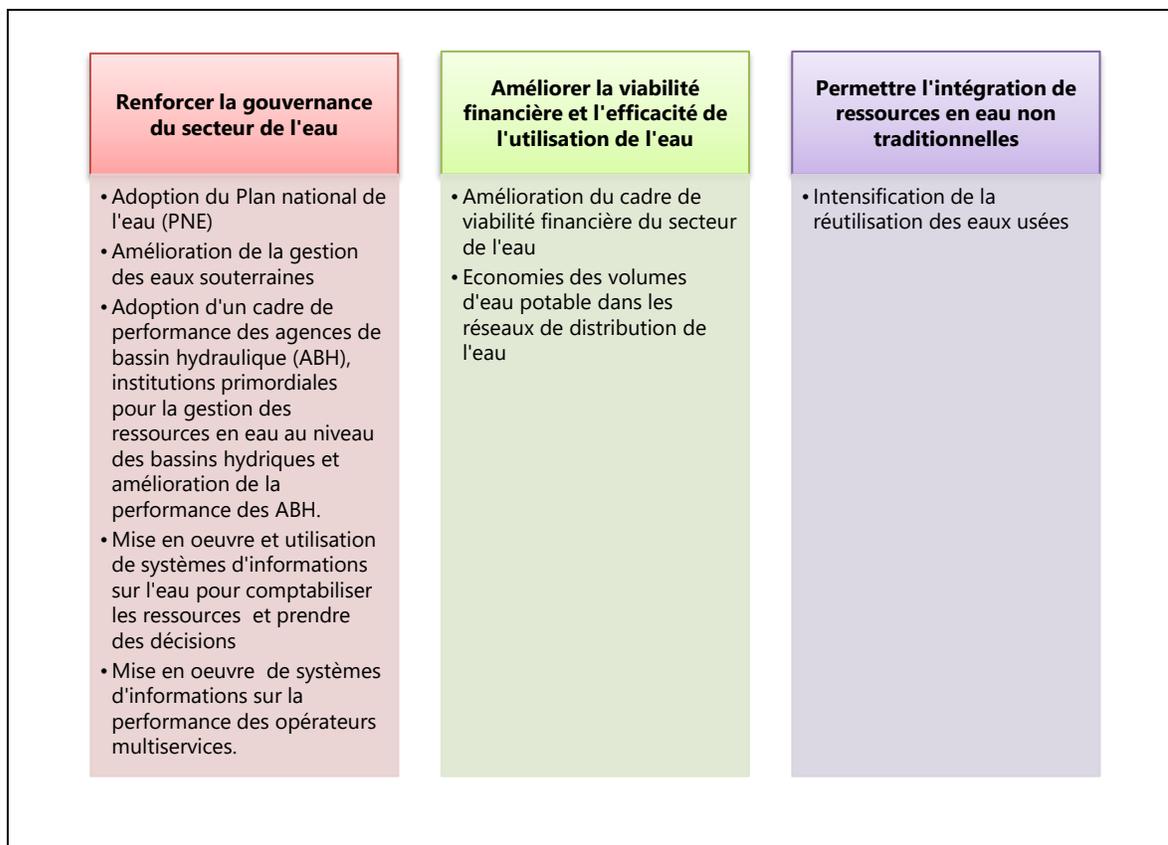
---

<sup>1</sup> [La Banque mondiale renforce son soutien aux politiques climatiques du Maroc](#)

<sup>2</sup> Le Royaume a rejoint la Plateforme internationale sur la finance durable en 2019 et la Coalition des ministres des Finances pour le changement climatique en 2022. Ce programme d'action climatique aidera le gouvernement marocain à mettre en œuvre ses engagements au titre des « [Principes d'Helsinki](#) ».

<sup>3</sup> [Un nouveau programme de la Banque mondiale au Maroc soutient les efforts en faveur de la sécurité et de la résilience de l'eau pour tous.](#)

d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation (PNAEPI, 2020-2027)<sup>4</sup> dans le cadre du plan national de l'eau conçu sur 30 ans (PNE, 2020-2050). Ce programme de la Banque mondiale contribuera à un sous-ensemble d'activités comprises dans le PNAEPI grâce à trois piliers qui se renforcent mutuellement :



## 2. Union européenne

En octobre 2022, les autorités marocaines ont signé le [Partenariat vert Maroc-UE](#)<sup>5</sup> pour promouvoir le potentiel d'énergies renouvelables du royaume, en particulier ses ressources en énergie éolienne et solaire, et accompagner les efforts de l'UE en faveur d'une transition et d'une diversification vers une énergie propre. Ce partenariat a quatre objectifs:

- Progresser sur la voie d'une économie verte, à faible émission de carbone et résiliente face au changement climatique.

<sup>4</sup> Lancé en 2020, le PNAEPI vise à améliorer la sécurité de l'eau en accélérant les investissements dans ce secteur et en renforçant la résilience de l'approvisionnement en eau potable et de l'irrigation.

<sup>5</sup> [L'UE et le Maroc lancent le premier Partenariat vert sur l'énergie, le climat et l'environnement à la veille de la COP 27 \(europa.eu\)](#)

- Renforcer sans attendre le dialogue et la coordination stratégiques en matière d'énergie, de lutte contre le changement climatique, de protection de l'environnement et de promotion de l'économie verte aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral.
- Favoriser les projets innovants, durables, créateurs d'emplois et respectueux de l'environnement.
- Développer la coopération triangulaire avec d'autres acteurs internationaux pour renforcer la volonté d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et faire progresser collectivement le programme climatique mondial.

Ce Partenariat vert UE-Maroc est également l'un des éléments phares du Plan d'Investissement pour l'Europe ; en octobre 2022, la Commission européenne a adopté un nouveau programme d'une valeur de 115 millions d'euros pour soutenir le développement écologique, inclusif et innovant des secteurs agricole et forestier du Maroc. Ce programme « Terre Verte<sup>6</sup> » vise à contribuer aux stratégies nationales « Génération Verte » et « Forêts du Maroc », portant sur la période 2020-2030, en favorisant une transition écologique propice à la création d'emplois décents dans les secteurs agricole et forestier au Maroc.

L'UE finalise actuellement un programme climatique (d'une durée de trois ans) intitulé « **Énergie Verte** », dont les objectifs sont les suivants :

- Augmenter la part de la capacité installée d'électricité renouvelable de 38 % en 2022 à 45 % d'ici à 2026.
- Augmenter la part de la production d'énergie renouvelable injectée dans le réseau, de 18 % en 2022 à 30 % d'ici à 2026.
- Augmenter le nombre de décrets d'application relatifs aux lois 40/19 (RE) et 82/21 (production automobile) ; actuellement, aucun texte réglementaire n'a été publié, mais au cours des trois prochaines années, au moins deux nouveaux textes d'application des lois 40/19 ou 82/21 seront publiés au Bulletin officiel chaque année.
- Progresser dans la mise en œuvre du mécanisme de certification de l'électricité verte. L'étude préparatoire est en cours, le texte réglementaire devrait être publié d'ici à 2025 et la gouvernance du système sera approuvée et les responsabilités de gestion seront attribuées d'ici à 2026.
- Présentation par l'ONEE à l'ANRE d'une proposition visant à séparer la comptabilité des activités de transport d'électricité de toutes les autres activités de l'ONEE d'ici à 2025, et approbation de cette proposition par l'ANRE d'ici à 2026.
- Augmenter le niveau opérationnel du système MRV.

---

<sup>6</sup> [Partenariat vert UE-Maroc \(europa.eu\)](https://europa.eu)

### 3. Banque européenne d'investissement

En tant que banque de l'UE pour le climat, la BEI est fortement engagée dans l'action climatique et encourage les investissements innovants pour relever le défi du développement durable. Elle a, par exemple, soutenu la stratégie du Maroc en matière d'énergies renouvelables en finançant de grands projets solaires et éoliens. Depuis 2012, la BEI a consacré au total 1,4 milliard d'euros à l'action climatique au Maroc.

- Le soutien de la BEI aux infrastructures énergétiques du Maroc s'articule en deux axes : augmenter les énergies renouvelables et améliorer l'efficacité énergétique. La Banque a financé, par exemple, le projet d'énergie solaire Noor à Ouarzazate, l'un des plus grands complexes d'énergie solaire au monde, au moyen d'un prêt de 250 millions d'euros, auquel s'ajoutent des contributions d'autres institutions internationales. Grâce à une capacité installée de 580 MW, cette centrale devrait fournir de l'électricité à plus d'un million de personnes au Maroc. Ce complexe devrait également permettre de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de 760 000 tonnes par an, soit l'équivalent de 2,5 millions de tonnes de pétrole importé. Cette centrale joue un rôle crucial dans l'objectif ambitieux du Maroc de porter la part des énergies renouvelables à 52 % de la puissance installée d'ici à 2030.
- La Banque européenne d'investissement a également soutenu le projet Noor Atlas, qui vise à construire sept centrales solaires photovoltaïques dans l'est et le sud du Maroc, avec une capacité installée totale de 240 MW. Cette opération permettra de stabiliser les réseaux électriques grâce à l'énergie solaire produite dans les régions reculées du Maroc. Le prêt de 129 millions d'euros de la BEI contribuera à améliorer la qualité de vie des communautés rurales et à créer des emplois dans un secteur en plein essor.

### 4. Banque africaine de développement (BAD)

Au cours des dix dernières années, la BAD a appuyé la modernisation de l'infrastructure énergétique du Maroc, en apportant une contribution totale de 1,6 milliard de dollars. La participation de la BAD au développement des énergies renouvelables au Maroc comporte une contribution de 485 millions de dollars à la phase initiale du complexe solaire de Ouarzazate. La BAD a également soutenu un projet éolien intégré de 850 MW et une station de transfert d'énergie par pompage de 350 MW à Taroudant. En outre, le secteur privé marocain bénéficie du soutien du Fonds d'assistance au secteur privé africain (FAPA) pour promouvoir les contributions déterminées au niveau national (CDN)<sup>7</sup>. La BAD a également répondu à plusieurs demandes d'assistance technique, notamment pour intégrer le genre dans les projets climatiques ou pour réaliser des études de cadrage sur la mise en œuvre des CDN.

---

<sup>7</sup> BAD, 2021, [Mise en œuvre des CDN au Maroc au moyen d'investissements verts du secteur privé: étude de cadrage](#)

## 5. Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)

La BERD<sup>8</sup> soutient la transition verte au Maroc en investissant (environ 1,7 milliard d'euros) et en entretenant un dialogue stratégique pour construire des économies sobres en carbone et résilientes. Cette approche a été utilisée et adaptée pour aider les pays à faire face à la pandémie de Covid-19, en identifiant les domaines porteurs d'opportunités en faveur d'une reprise verte. La BERD a ainsi investi dans divers projets innovants, avec notamment des transactions dans le domaine des énergies renouvelables pour soutenir des projets pionniers dans le cadre de la structure privé-privé, ainsi que le premier projet de rééquipement de parc éolien en Afrique, des projets d'infrastructure durable en participant à la première obligation verte d'infrastructures du Maroc et à la première obligation municipale du Maroc, posant ainsi les jalons du lancement d'un programme de ville verte à Agadir. La Banque a également fourni des lignes de crédit vertes à plusieurs banques marocaines (pour plus de 400 millions d'euros), notamment la facilité de financement de l'efficacité énergétique durable au Maroc (MorSEEF), la chaîne de valeur verte (GVC) et la facilité de financement de l'énergie verte (GEFF), en utilisant des financements de l'UE et du Fonds vert pour le climat afin de fournir des incitations et des conseils techniques aux prêteurs et aux emprunteurs. La BERD soutient également la conservation de l'eau au Maroc par le biais de son programme d'investissement échelonné aux côtés de l'UE et du Fonds vert pour le climat, à l'appui du plan d'irrigation de Saïss et Garet dirigé par le ministère de l'Agriculture.

La BERD a également soutenu les autorités marocaines et l'Autorité nationale de régulation de l'électricité (ANRE) dans leurs efforts d'atténuation du changement climatique, notamment i) en élaborant le premier code du réseau électrique au Maroc pour favoriser un accès équitable et non discriminatoire au réseau à tous les participants, ii) en évaluant la capacité du réseau électrique à absorber l'électricité renouvelable intermittente supplémentaire.

## 6. AFD (Agence Française de Développement).

Conformément aux objectifs nationaux du Maroc en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, l'AFD joue un rôle crucial dans la promotion du développement durable dans l'ensemble des principaux secteurs.

- Dans le secteur des *énergies renouvelables*, l'AFD a apporté des contributions considérables, notamment en cofinçant les complexes solaires thermodynamiques NOOR à Ouarzazate et à Midelt et en assurant le développement des capacités par l'intermédiaire de ses instituts de formation aux métiers des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (IFMERE). Dans le secteur de *l'agriculture*, l'AFD accompagne la Banque mondiale et l'Union européenne dans un programme ambitieux de soutien à la stratégie « Génération verte 2020-2030 ». Ce programme vise, par exemple, à faire adopter par les communautés rurales des pratiques respectueuses du climat telles que l'agroécologie. En outre, l'AFD contribue également à la gestion durable des forêts, conformément à la stratégie forestière du Maroc 2020-2030, en soutenant le programme Ghabati, Hayati (« ma forêt, ma vie »). Après avoir

---

<sup>8</sup> [Le travail de la BERD au Maroc](#)

présenté sa première stratégie à long terme de développement à faible émission de gaz à effet de serre (LT-LEDS) en 2021, les autorités marocaines l'améliorent en modélisant et en quantifiant les émissions actuelles et les trajectoires de développement, afin de présenter à la CCNUCC leur deuxième stratégie à long terme lors de la COP28 aux Émirats Arabes Unis. Ce projet, soutenu par l'AFD en collaboration avec la plateforme « *2050 Pathways* » et le PNUE, est mené par un comité de pilotage animé par la récente commission nationale sur le changement climatique et la diversité biologique, composée de représentants des autorités gouvernementales, d'entreprises et d'établissements publics et de représentants de la société civile, dont le Ministère de la transition énergétique et du développement durable qui en assure la présidence, la coordination, et le secrétariat. La modélisation, avec l'appui de consultants, est réalisée par 7 groupes sectoriels de décarbonation (énergie ; industrie ; construction ; transport ; déchets ; agriculture ; forêts et biomasse).

- Pour continuer d'intégrer les considérations climatiques dans la politique budgétaire et les pratiques de gestion des finances publiques du Maroc, l'AFD a récemment lancé un programme exhaustif intitulé « Politique publique pour une transition budgétaire verte ». Ce programme est structuré en six domaines de résultats, avec pour chacun des indicateurs de décaissement correspondants, à réaliser au cours des cinq prochaines années. Ces domaines vont de la mise en place d'un dispositif institutionnel pour la réponse au changement climatique, à la mise en œuvre d'un budget labellisé en faveur du climat, en passant par l'intégration des considérations climatiques dans les marchés publics, la promotion des émissions d'obligations vertes, l'élaboration d'une taxonomie de la finance verte, et la promotion de la participation du secteur privé dans les investissements respectueux du climat. Le programme est également axé sur l'importance de la responsabilité sociale et environnementale au sein des entreprises publiques. En adoptant une approche holistique de la transition verte au Maroc, l'AFD vise à s'assurer que la politique budgétaire et les pratiques de gestion des finances publiques sont en totale harmonie avec les objectifs climatiques.

## 7. Banque de développement KfW

- La banque de développement du gouvernement allemand est un autre grand partenaire qui soutient le Maroc dans sa stratégie de lutte contre les effets du changement climatique<sup>9</sup>. Ses domaines d'action prioritaires sont les suivants :
  - *Énergies renouvelables* : Un programme de coopération financière dans le domaine de l'énergie (avec un portefeuille de plus de 2 milliards d'euros) favorise le développement de l'énergie solaire, ainsi que des projets d'expansion du réseau électrique et d'amélioration de l'efficacité énergétique. Cette collaboration comprend le financement conjoint des centrales solaires Noor I-IV à Ouarzazate (le nouveau complexe solaire NOOR Midelt comportera deux centrales hybrides innovantes dans la première phase,

---

<sup>9</sup> KfW, 2023, [Maroc | Banque de développement KfW](#), accès au site Internet le 29/6/2023

associant énergie solaire thermique et énergie solaire photovoltaïque au sein d'un même complexe).

- *Secteur de l'eau* : KfW soutient les programmes en cours dans le secteur de l'eau au Maroc pour un montant de 700 millions d'euros.
- *Développement économique durable*: La banque KfW favorise l'octroi de prêts et de capitaux propres aux micro-entreprises et aux petites et moyennes entreprises en fournissant des fonds de refinancement et en venant en aide aux banques et aux institutions de microfinance. Elle aide à mettre en place des structures dans le secteur financier, notamment pour financer l'innovation et la création d'entreprises, pour contribuer à des processus de production plus efficaces sur le plan énergétique ou pour octroyer des financements dans les zones rurales.

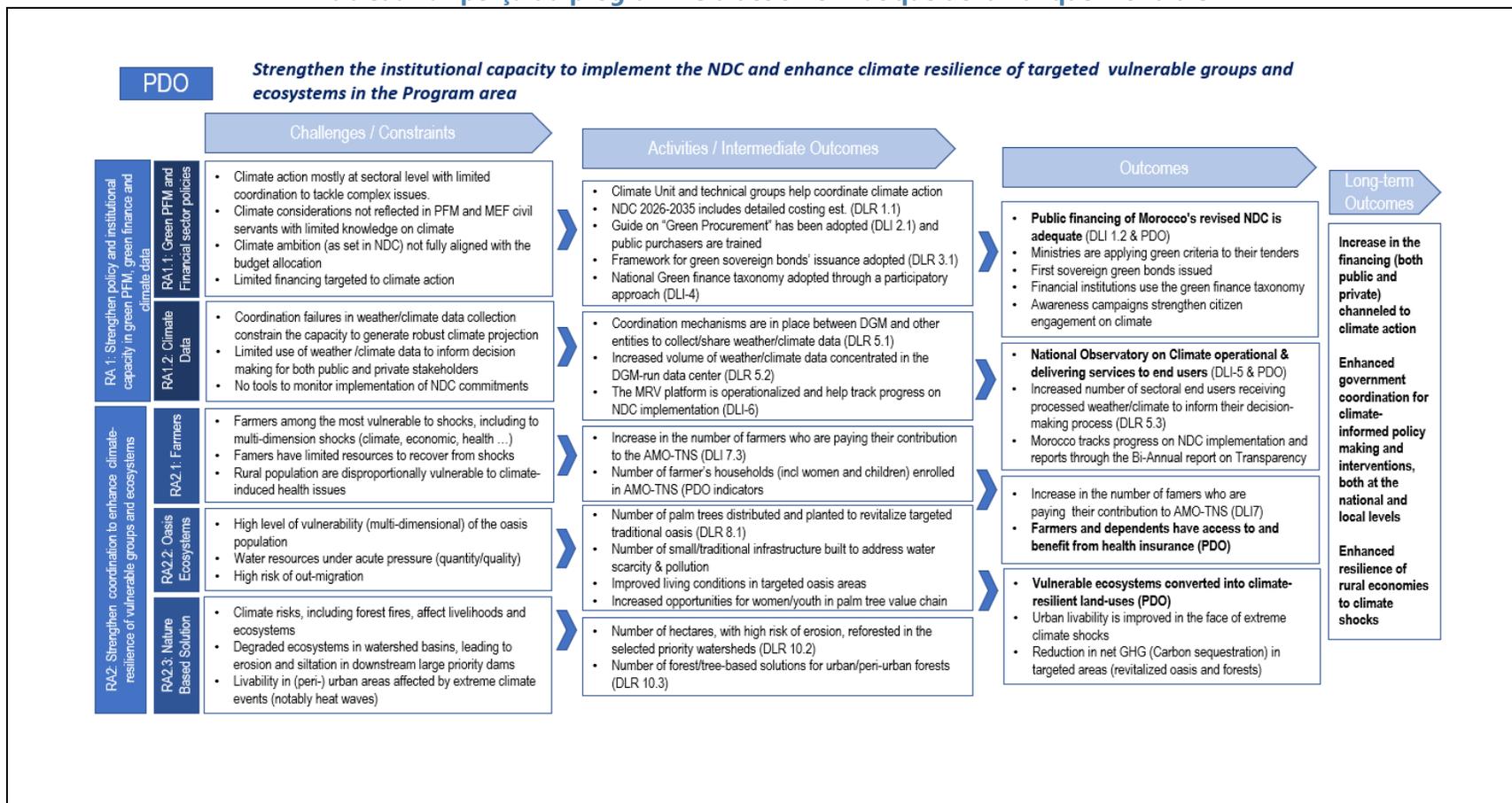
## 8. Autres

En juin 2023, le Maroc et le gouvernement des Pays-Bas ont signé un accord de 300 millions d'euros en faveur d'investissements verts au cours des trois prochaines années. Ces fonds seront octroyés à hauteur d'environ 35 % sous forme de don et le reste sous forme de prêt. Ils financeront des projets dans les domaines des infrastructures, de l'eau, de l'agriculture, des énergies renouvelables et de l'hydrogène vert.

## 9. Coordinateur : ministère de l'Économie et des Finances

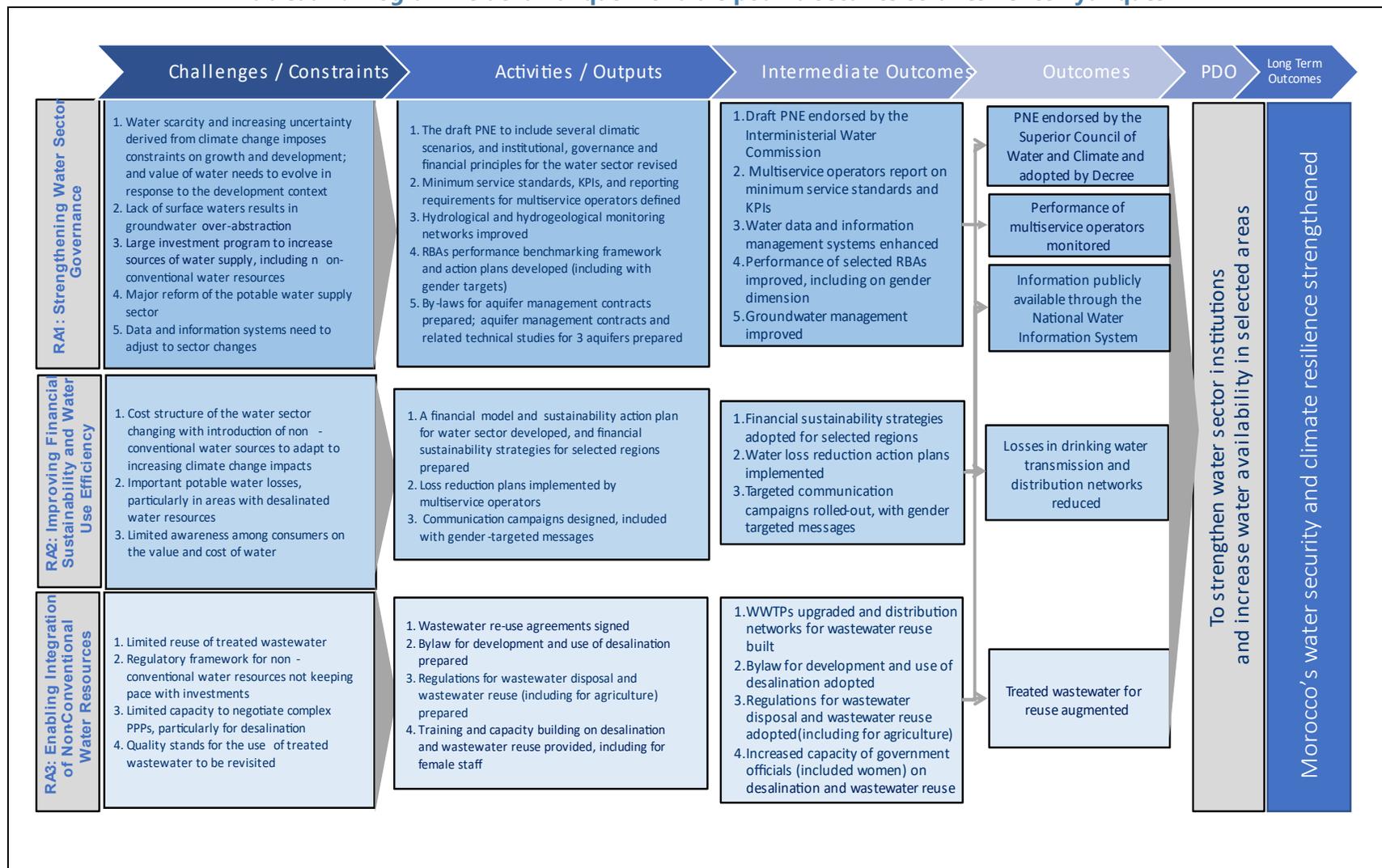
Le ministère de l'Économie et des Finances assure la coordination des programmes climatiques entre les différents ministères sectoriels et les partenaires en développement. En outre, il travaille en étroite collaboration avec les institutions financières internationales (IFI) pour verdir le cadre budgétaire triennal en adoptant les mesures suivantes : i) chiffrage et budgétisation appropriés des CDN sur la même période (Banque mondiale) ; ii) instauration de mesures fiscales écologiques, notamment une taxe sur le carbone (FMI, Banque mondiale, UE) et suppression progressive des dépenses fiscales brunes et des subventions (FMI) ; iii) mise en œuvre de l'étiquetage écologique dans le budget (Banque mondiale, AFD, Agence allemande de coopération internationale (GIZ)) ; iv) analyse complète de la viabilité de la dette qui tient compte de l'impact du changement climatique (FMI). En outre, les considérations climatiques seront systématiquement intégrées dans les marchés publics (Banque mondiale, AFD), et les réformes permettront d'accroître la participation des entreprises et des établissements publics à la poursuite des objectifs climatiques (Banque mondiale). Ces mesures aideront le Maroc à réduire ses émissions de gaz à effet de serre, à renforcer sa résilience face au changement climatique et à atteindre ses objectifs en matière de climat.

**Tableau 1. Aperçu du programme d'action climatique de la Banque mondiale<sup>1</sup>**



<sup>1</sup>Les objectifs de développement de ce programme (PDO) consistent à renforcer la capacité institutionnelle pour mettre en œuvre les CDN et améliorer la résilience climatique des groupes et des écosystèmes vulnérables ciblés par le programme. Les indicateurs liés aux décaissements (ILD) associés aux résultats liés aux décaissements (RLD) ont été sélectionnés pour suivre l'état d'avancement dans les principales dimensions du programme.

Tableau 2. Programme de la Banque mondiale pour la sécurité et la résilience hydriques



## Annexe II. Évaluation du secteur extérieur

**Évaluation globale :** La position extérieure du Maroc en 2022 a été globalement conforme au niveau correspondant aux paramètres fondamentaux et aux politiques souhaitables à moyen terme. Le creusement du déficit des transactions courantes en 2022 s'explique essentiellement par le choc sur les termes de l'échange issu de la guerre menée par la Russie en Ukraine, qui n'a été que partiellement compensé par le dynamisme persistant des envois de fonds des travailleurs émigrés et par le rebond des recettes touristiques qui ont retrouvé leurs niveaux d'avant la pandémie. À mesure que ce choc se dissipe et que les réformes structurelles et le rééquilibrage budgétaire se poursuivent, le déficit des transactions courantes devrait commencer à se résorber en 2023, puis se rapprocher progressivement du niveau jugé normal à moyen terme. Cette évaluation est soumise à l'incertitude exceptionnelle liée à l'impact du récent séisme et à l'évolution de la guerre menée par la Russie en Ukraine et de ses répercussions à la fois sur le Maroc et sur ses partenaires commerciaux.

**Réponses des pouvoirs publics :** À court terme, la politique monétaire devrait ramener l'inflation à des niveaux plus faibles, et l'orientation de la politique budgétaire devrait favoriser un resserrement de la politique monétaire. À moyen terme, il conviendrait de résorber le déficit des finances publiques tout en accroissant l'investissement de façon à faire face au changement climatique et aux autres problématiques à long terme. Les politiques structurelles visant à accroître la compétitivité consistent notamment à moderniser les infrastructures liées au climat, renforcer la scolarisation et la formation, améliorer le climat des affaires et mettre en œuvre les mesures destinées à accroître la participation au marché du travail, notamment des femmes.

### Avoirs et passifs extérieurs : position et trajectoire

**Contexte.** La position extérieure globale nette (PEGN) du Maroc est restée relativement stable à environ -61 % du PIB entre 2014 et 2019. Durant les années de pandémie 2020-21, elle s'est légèrement détériorée jusqu'à environ -63 % du PIB, mais s'est améliorée pour se situer à environ -59 % du PIB en 2022, essentiellement sous l'effet d'une baisse des passifs extérieurs. Selon le scénario de référence des services du FMI, la PEGN du Maroc devrait rester stable autour de -59 % du PIB à moyen terme.

**Évaluation.** Les facteurs de vulnérabilité du financement de la PEGN marocaine semblent modérés, dans la mesure où la PEGN est constituée en grande partie d'investissements directs étrangers. À moyen terme, le Maroc devrait être en mesure de surmonter sa position nette débitrice, à mesure que le déficit des transactions courantes se rapprochera du niveau jugé normal grâce à la mise en œuvre des réformes structurelles (qui devraient rendre le Maroc plus attrayant aux IDE) et du rééquilibrage budgétaire (qui devrait réduire la dépendance à l'égard de la dette extérieure).

2022 (en % du PIB)	PEGN : -59,5	Avoirs bruts : 40,1	Avoirs de réserve : 25,4	Passifs bruts : 99,6	Dette extérieure brute : 49,5
-----------------------	-----------------	------------------------	-----------------------------	----------------------	----------------------------------

### Compte des transactions courantes

**Contexte.** Le déficit des transactions courantes s'est creusé à 3,5 % du PIB en 2022, contre 2,3 % en 2021, sous l'effet de la hausse des prix énergétiques et alimentaires et devrait progressivement revenir à environ 2,8 % du PIB à moyen terme, grâce à l'amélioration des recettes touristiques, à la résilience continue des envois de fonds des travailleurs et aux réformes structurelles visant à stimuler la compétitivité et l'épargne (le rééquilibrage budgétaire favorisant également l'épargne nationale). En 2023, le déficit des transactions courantes devrait se résorber à 3,0 % du PIB, grâce à l'amélioration de la balance commerciale et à

l'augmentation continue des envois de fonds et des recettes du tourisme.					
<b>Évaluation.</b> En 2022, le modèle EBA estimait un déficit des transactions courantes corrigé des variations conjoncturelles de 2,1 % du PIB, contre une norme de compte courant (CC) estimée à -2.8 % du PIB, ce qui suggère un écart de compte courant de 1,2 % du PIB.					
2022 (en % du PIB)	CC : -3,5	Contributions conjoncturelles : -1,4	CC corrigé des variations conjoncturelles: -2,1	Norme de CC corrigée des variations conjoncturelles:: -2,8	Écart total : 0,7
<b>Taux de change réel</b>					
<b>Contexte.</b> Le TCER s'est modestement apprécié depuis 2012 (il était environ 6 % plus élevé fin 2021 qu'au milieu de l'année 2012), sous l'effet de l'appréciation nominale du dirham (arrimé à un panier de devises comprenant l'euro et le dollar). En 2022, le TCEN et le TCER se sont dépréciés de 5,3 et 6,6 % respectivement. Jusqu'à présent en 2023 (juillet), le TCER s'est apprécié d'environ 6 %, en raison essentiellement d'une appréciation effective nominale du dirham.					
<b>Évaluation.</b> L'estimation de l'écart de compte courant (CC) de 0,7 % du PIB implique un écart de TCER de -1,9 % (en appliquant une estimation d'élasticité de 0,37) en 2022.					
<b>Comptes de capital et d'opérations financières : Flux et mesures</b>					
<b>Contexte.</b> Le déficit des transactions courantes du Maroc est essentiellement financé par les entrées nettes d'IDE et par l'emprunt extérieur. En 2020, le Maroc a bénéficié d'une augmentation considérable de l'emprunt extérieur sur les marchés internationaux, auprès des institutions financières internationales et des prêteurs bilatéraux, ainsi que d'un financement positif associé aux entrées nettes d'IDE. En 2021, l'augmentation des entrées nettes d'IDE a compensé la baisse des flux en provenance des IFI et des prêteurs bilatéraux, contribuant à maintenir la position de réserve. En 2022, les IDE nets et les prêts au secteur public ont été les principales sources de financement extérieur.					
<b>Évaluation.</b> À moyen terme, les avancées des réformes structurelles, en particulier celles visant à développer le secteur privé, à accélérer le passage aux énergies renouvelables et à accroître les ressources en eau devraient continuer de favoriser les entrées d'IDE et l'emprunt extérieur. Les risques d'inversion des flux de capitaux sont limités par le maintien des contrôles sur le compte de capital des résidents et par la structure de la dette extérieure (dont 85 % est à longue échéance).					
<b>Intervention sur le marché des changes et niveau des réserves</b>					
<b>Contexte.</b> Le taux de change du Maroc est arrimé à un panier de devises comprenant l'euro et le dollar, dont les pondérations respectives sont de 60 et 40 %. La monnaie peut fluctuer à l'intérieur d'une bande qui a été élargie à $\pm 5$ % au début de la pandémie. Les réserves de change ont augmenté d'environ 10 milliards de dollars en 2020-21 par rapport à avant la pandémie, en raison de: i) l'achat de 3 milliards de dollars dans le cadre de l'accord au titre de la LPL en avril 2020 (environ 900 millions de dollars ont été remboursés en janvier 2021), ii) l'émission d'obligations libellées en dollars en décembre 2020 (d'environ 3 milliards de dollars); iii) l'allocation de DTS en 2021 d'un montant d'environ 1,2 milliard de dollars ; et iv) l'achat de devises par BAM sur le marché au deuxième semestre 2021, lorsque le dirham s'est apprécié vers la partie inférieure de la bande de fluctuation (d'environ 1 milliard de dollars). En 2022, la forte dépréciation de l'euro par rapport au dollar a entraîné une baisse du niveau des réserves (60 % des réserves sont en euros) à environ 32 milliards de dollars. L'émission d'euroobligations en mars 2023 et					

l'appréciation de l'euro par rapport au dollar ont entraîné une hausse des réserves qui se sont situées à environ 35 milliards de dollars en juillet 2023.

**Évaluation.** Le niveau des réserves à environ 120 % en 2022 du niveau adéquat des réserves (corrigé pour contrôles de capitaux) selon l'évaluation du FMI (ARA), est jugé satisfaisant. Selon les services du FMI, les réserves resteront à des niveaux appropriés au cours de la période de prévision, car l'amélioration du compte courant et du financement extérieur liée à la poursuite des réformes structurelles compensera le remboursement de la LPL en 2024 et 2025. Le passage à un régime de politique monétaire axé sur le ciblage de l'inflation avec un taux de change plus souple permettrait de réduire la nécessité de détenir des réserves en dehors d'un budget pour financer des interventions sur le marché des changes en cas de volatilité excessive du marché.

Annexe III. Matrice d'évaluation des risques <sup>1</sup>

Source de risque	Probabilité relative	Incidence attendue	Mesures à prendre
<b>Risques conjoncturels</b>			
<b>Volatilité des cours des produits de base.</b>	<p><b>Élevée</b></p> <p>Une succession de perturbations de l'offre (en raison de conflits et de restrictions à l'exportation par exemple) et de fluctuations de la demande entraîne une volatilité incessante des cours des produits de base, des pressions extérieures et budgétaires dans les pays émergents et les pays en développement, des effets de contagion et une instabilité socioéconomique.</p>	<p><b>Élevée</b></p> <p>Une nouvelle hausse des cours des produits de base pourrait entraîner une augmentation de l'inflation globale. La baisse du pouvoir d'achat des ménages, les ruptures d'approvisionnement et la hausse des coûts d'emprunt pourraient continuer de freiner la croissance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si l'inflation reste élevée, la banque centrale pourrait avoir besoin de relever encore ses taux directeurs pour empêcher les anticipations inflationnistes de se désancrer et pour atténuer les pressions en faveur d'une dépréciation.</li> <li>• La politique budgétaire devra protéger les plus vulnérables au moyen de transferts en espèces bien ciblés, provisoires et neutres pour le budget, en recourant pleinement au registre social unifié.</li> </ul>
<b>Mauvais calibrage de la politique monétaire.</b>	<p><b>Moyenne</b></p> <p>Dans un contexte de grande incertitude économique et de fragilité du secteur financier, les grandes banques centrales interrompent le resserrement de leur politique monétaire ou assouplissent prématurément l'orientation de leur politique monétaire, ce qui a pour effet de désancrer les anticipations inflationnistes, de déclencher une spirale prix-salaires ainsi que des répercussions sur les marchés financiers.</p>	<p><b>Faible</b></p> <p>Compte tenu de l'intégration financière relativement limitée du Maroc sur les marchés internationaux, l'effet sera vraisemblablement limité. Même si un relèvement plus rapide des taux d'intérêt aux États-Unis pourrait avoir une incidence négative sur les coûts d'emprunt extérieur du Maroc, l'impact sur le financement de l'État devrait être limité, car la part de dette publique libellée en devises est relativement faible (environ 25 %).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La politique monétaire pourrait devoir réagir à une hausse des taux d'intérêt au niveau mondial pour limiter les pressions sur le taux de change.</li> </ul>

<p><b>Brusque ralentissement ou récession au niveau mondial.</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Moyenne</b></p> <p>Les facteurs de risque mondiaux ou particuliers au Maroc s'associent pour entraîner un brusque ralentissement synchronisé de la croissance, avec des récessions dans un certain nombre de pays, de graves répercussions par les canaux commerciaux et financiers et une fragmentation des marchés, provoquant des coups d'arrêt dans les pays émergents et les pays en développement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• États-Unis : dans un contexte de marchés du travail tendus et/ou de chocs sur les cours des produits de base, l'inflation reste élevée, poussant la Réserve fédérale à maintenir les taux plus élevés plus longtemps et entraînant une correction plus brusque des marchés financiers, du logement et de l'immobilier commercial, ainsi qu'un « atterrissage brutal ».</li> <li>• Europe : l'intensification des retombées de la guerre en Ukraine, la crise énergétique récurrente, les ruptures d'approvisionnement et le resserrement de la politique monétaire exacerbent les ralentissements économiques et les corrections sur les marchés du logement et de l'immobilier commercial.</li> <li>• Chine : un ralentissement plus</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Moyenne</b></p> <p>Le Maroc est très tributaire du commerce, des envois de fonds des travailleurs émigrés, du tourisme, en particulier en provenance de la zone euro. En conséquence, un net ralentissement ou une nette récession en Europe risquent de freiner l'activité économique au Maroc. Une baisse des cours des produits de base énergétiques allègera les pressions sur les comptes extérieurs et sur l'inflation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La politique budgétaire devra mettre en œuvre des mesures de relance favorables à la croissance et un soutien ciblé aux secteurs et aux segments de la population les plus touchés.</li> <li>• BAM devra continuer d'apporter le soutien nécessaire au crédit et à la liquidité.</li> <li>• Mettre en œuvre des réformes structurelles pour atténuer les séquelles et stimuler la croissance potentielle.</li> </ul>
--	--	---	---

Source de risque	Probabilité relative	Incidence attendue	Mesures à prendre
	prononcé que prévu du secteur immobilier, un resserrement inattendu de la politique budgétaire dû aux tensions financières et aux baisses des investissements des administrations locales, et/ou une aggravation des tensions géopolitiques perturbent l'activité économique.		
<b>Accentuation de la fragmentation géoéconomique.</b>	<b>Élevée</b> L'élargissement et l'intensification du ou des conflits et l'affaiblissement de la coopération internationale entraînent une reconfiguration plus rapide des échanges commerciaux et des IDE, des perturbations de l'offre, une fragmentation des systèmes technologiques et de paiements, une hausse des coûts des intrants, une instabilité financière, la fracture des systèmes monétaire et financier mondiaux et un repli de la croissance potentielle.	<b>Moyenne</b> Le Maroc a une économie ouverte, très dépendante des échanges commerciaux (notamment ceux liés aux principales chaînes de valeur mondiales, comme l'industrie automobile), des envois de fonds des travailleurs émigrés, du tourisme et des importations d'énergie. Des perturbations dans l'un ou l'autre de ces domaines auront donc des effets considérables sur l'activité économique. Toutefois, l'impact pourrait être atténué par les solides liens commerciaux du Maroc avec le reste du monde en raison de sa position géographique favorable.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir la participation du Maroc aux principales chaînes de valeur mondiales en œuvrant avec ses grands partenaires commerciaux pour éviter des mesures qui faussent les flux commerciaux et freinent les IDE.</li> <li>• Accélérer la mise en œuvre des réformes structurelles pour stimuler la compétitivité et la productivité au niveau international.</li> </ul>
<b>Risques intérieurs</b>			

Source de risque	Probabilité relative	Incidence attendue	Mesures à prendre
<b>Effets prolongés du séisme.</b>	<b>Faible</b> Malgré l'absence de dégâts graves sur les infrastructures touristiques de Marrakech, l'impact sur le tourisme risque de perdurer encore quelque temps.	<b>Moyenne</b> Marrakech représente environ 30 % du total des nuits d'hôtel dans le pays ces dernières années. Ce taux pourrait toutefois sous-estimer l'importance de la ville sur les recettes touristiques globales, car elle joue un rôle considérable pour attirer les touristes au Maroc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>La politique budgétaire devra venir en aide aux ménages et aux entreprises vulnérables; les autorités devront planifier les investissements dans la reconstruction afin de réduire l'écart entre villes et campagnes et stimuler une croissance inclusive. Le Maroc devra renforcer ses dispositifs institutionnels pour financer les activités de réduction des risques de catastrophes et améliorer la résilience financière face aux catastrophes naturelles pour les populations ciblées.</li> </ul>
<b>Baisse de la production agricole en raison d'une sécheresse plus prononcée.</b>	<b>Élevée</b> Les événements climatiques extrêmes provoqués par la hausse des températures entraînent la perte de vies humaines, de graves dégâts sur les infrastructures, des ruptures d'approvisionnement, un ralentissement de la croissance et une instabilité financière. Dans le cas du Maroc, les sécheresses sont devenues de plus en plus fréquentes ces derniers temps, avec encore une nouvelle sécheresse en 2023, qui s'avère être au cours des cinq dernières années une quatrième saison des pluies sèche.	<b>Élevée</b> Le Maroc est très dépendant du secteur de l'agriculture. Même s'il représente environ 10 % de la valeur ajoutée et un quart des exportations de marchandises, environ un tiers de la main d'œuvre marocaine travaille dans ce secteur. L'inflation au Maroc est également très sensible à la hausse des prix des denrées alimentaires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les autorités devront accélérer la mise en œuvre des principales réformes macroéconomiques essentielles pour assurer l'adaptation au changement climatique, notamment grâce à leur projet d'infrastructure visant à accroître l'approvisionnement en eau, mais aussi en posant les jalons d'un nouveau dispositif de tarification qui tienne mieux compte de la pénurie réelle d'eau. Un appui budgétaire ciblé et à court terme pourrait être envisagé pour venir en aide aux segments de la population les plus vulnérables aux sécheresses, comme la population rurale.</li> </ul>

<sup>1</sup> La matrice d'évaluation des risques montre des événements qui pourraient considérablement modifier la trajectoire de référence. La probabilité relative de réalisation des risques correspond à l'évaluation subjective, par les services du FMI, des risques pesant sur le scénario de référence (« faible » indique une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité entre 10 et 30 % et « élevée » une probabilité entre 30 et 50 %). Cette matrice illustre l'avis des services du FMI sur les sources de risques et sur le niveau global de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent interagir et se concrétiser simultanément. Les chocs et les scénarios conjoncturels mettent en évidence les risques qui pourraient se réaliser à un horizon plus court (entre 12 et 18 mois) compte tenu du scénario de référence actuel. Les risques structurels sont ceux qui resteront vraisemblablement prononcés à plus long terme. **L'orientation opérationnelle relative à la présente matrice est disponible sur le [Site Internet du service des risques du département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation](#).**

## Annexe IV. Évaluation du risque souverain et de la viabilité de la dette<sup>1</sup>

*Même si la crise de la Covid-19 a eu pour effet d'augmenter le ratio dette/PIB de l'administration centrale, la dette marocaine reste viable à moyen terme, grâce au rééquilibrage progressif des finances publiques prévu par les autorités, à la large base d'investisseurs institutionnels intérieurs, à la faible proportion de la dette marocaine libellée en devises et à son échéance moyenne longue.*

**1. Définition et périmètre de la dette (graphique 2).** La présente analyse du risque souverain et de la viabilité de la dette (ARSVD) porte sur la dette de l'administration centrale et analyse la dette du Trésor (intérieure et extérieure). Les autorités ont commencé à établir des données sur l'ensemble des administrations publiques, avec l'assistance technique du FMI. Selon cette méthode comptable, le périmètre de la dette publique englobe le Trésor, l'administration centrale extrabudgétaire (entreprises publiques à but non lucratif, par ex.), les entités locales, les fonds de pension, et les organismes de protection sociale. Une consolidation de la dette au niveau du périmètre des administrations publiques réduirait le ratio dette/PIB d'environ 6½ % du PIB en 2022 (à environ 65 %).

### A. Contexte

**2. Le ratio d'endettement de l'administration centrale s'est stabilisé autour de 71 % du PIB en 2022, après avoir atteint 72,2 % du PIB en 2020.** Cette stabilisation du ratio de la dette publique au PIB en 2022 s'explique essentiellement par le ralentissement de la croissance du PIB réel en 2022 (1,3 % contre 8 % en 2021), qui a été en partie compensé par la hausse de l'inflation en fin de période (8,3 % contre 3,2 % en 2021) et par la réduction du déficit primaire (de 0,8 points de pourcentage du PIB). Les besoins bruts de financement de l'administration centrale ont diminué pour se situer à 12,2 % du PIB en 2022 (1,5 points de pourcentage du PIB en dessous de 2021).

### B. Prévisions de référence

**3. Dans le scénario de référence des services du FMI, la dette publique est censée rester inférieure à 70 % à moyen terme.** Conformément au cadre budgétaire à moyen terme publié dans le cadre de la loi de finances 2023, le ratio dette/PIB de l'administration centrale devrait baisser à mesure que se poursuit le rééquilibrage budgétaire. Au niveau des administrations publiques, la dette publique devrait avoisiner 62 % du PIB jusqu'en 2025, avant de diminuer pour s'établir à 60,4 % en 2028. Les mesures prévues de rééquilibrage budgétaire à moyen terme semblent réalistes, si elles sont comparées aux mesures d'ajustement budgétaire prises dans un groupe de pays

---

<sup>1</sup> La présente annexe ne tient pas compte de l'impact du séisme et des coûts de reconstruction qui y sont liés, qui pourraient aggraver le profil de la dette, au moins à court terme.

comparables (voir graphique 6) et aux précédentes phases de rééquilibrage budgétaire au Maroc (au cours de la période 2012-17, par exemple).

**4. Les besoins de financement devraient augmenter en 2023 et 2024, avant de diminuer à moyen terme.** Les besoins bruts de financement devraient augmenter pour s'établir à 19,2 % en 2023, contre 12,2 % en 2022, puis diminuer progressivement pour descendre à 15,4 % d'ici à 2028. Le taux d'intérêt effectif prévu sur la dette a été révisé à la hausse par rapport aux consultations au titre de l'article IV de 2022, compte tenu des hausses récentes des taux au niveau national et sur les marchés mondiaux. Plusieurs facteurs viennent toutefois atténuer l'impact de ces hausses sur le coût de la dette publique au Maroc, notamment: i) les échéances moyennes longues des emprunts intérieurs et extérieurs, ii) la poursuite d'une gestion volontariste de la dette par les autorités, avec des opérations qui ont tendance à remplacer des prêts anciens par de nouveaux prêts à des conditions plus favorables (échéances plus longues et taux d'intérêt plus bas), et iii) le fait que les prêts concessionnels représentent une proportion considérable de la dette extérieure. Les recettes de privatisation (prévues à environ 1½ % du PIB sur la période 2023-26) devraient également contribuer à réduire les besoins de financement.

**5. Conformément à l'évaluation faite au moment de l'approbation de la LCM, la dette de l'administration centrale marocaine est viable et le risque global de dette souveraine est jugé modéré.** Le risque à moyen terme est jugé modéré sur la base de signaux mécaniques, et les outils d'évaluation des besoins bruts de financement ainsi que les outils graphiques en éventail sont clairement en territoire modéré. Les réformes correspondantes du cadre budgétaire sont attendues dans les années à venir, notamment le renforcement du cadre budgétaire à moyen terme, l'analyse des risques budgétaires et la mise en œuvre d'une règle budgétaire ancrée sur la dette publique. Les facteurs de vulnérabilité potentiels restent limités par plusieurs caractéristiques du profil de la dette, en particulier (voir graphique 3) : i) son échéance relativement longue (échéance moyenne pondérée d'environ 6 ans), ii) sa proportion relativement faible libellée en devises (environ 25 %), et iii) la base d'investisseurs constituée essentiellement d'investisseurs locaux, dont beaucoup sont des investisseurs à long terme. Grâce à ces caractéristiques, ainsi qu'à ses solides antécédents et ses notes favorables, le Maroc a conservé un accès régulier aux marchés internationaux de capitaux à des conditions avantageuses au cours des dix dernières années et plus récemment après la crise sanitaire.

**6. La dette publique du Maroc reste sensible à plusieurs chocs à moyen terme.** L'indicateur du graphique en éventail de l'endettement, qui mesure les risques de solvabilité à moyen terme, affiche une note égale à 1,8, qui est une note modérée. La trajectoire de référence de la dette et du graphique en éventail suivent une tendance stable ou légèrement descendante à la fin de la période, et la probabilité que la dette ne se stabilise pas est jugée limitée. Les besoins bruts de financement retrouvent également une trajectoire descendante ou se stabilisent dans le scénario d'endettement. Dans l'ensemble, les risques de solvabilité devraient être contenus grâce au rééquilibrage budgétaire continu, aux réformes des finances publiques et à une reprise progressive de l'économie. Toutefois, cette évaluation est sujette à d'autres chocs économiques, notamment des sécheresses, un ralentissement économique mondial et de nouveaux chocs sur les termes de l'échange. Les passifs

conditionnels liés aux régimes publics de retraite non capitalisés<sup>2</sup>, aux garanties accordées à la dette extérieure des entreprises publiques commerciales (environ 8 % du PIB), et aux prêts subventionnés dans le cadre de la crise de la Covid-19 (environ 5 % du PIB) pourraient représenter des facteurs de vulnérabilité supplémentaires ; toutefois, le transfert de ces prêts à un nouvel établissement financier sous le contrôle de Bank al Maghrib (qui absorbera les premières pertes associées à d'éventuels appels en garantie) est de nature à atténuer ces risques. Face à ces risques, les pouvoirs publics doivent absolument accélérer le rééquilibrage budgétaire et réaffirmer leur attachement aux réformes structurelles pour ramener le ratio dette/PIB en-deçà de 70 % du PIB à moyen terme. À plus long terme, les risques de dette souveraine sont jugés modérés. Grâce aux récentes réformes, les déficits de financement de nombreux régimes de retraite ont pu être réduits (voir études actuarielles récentes de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS) et de la Cour des Comptes). Les autorités préparent un remaniement complet des régimes de santé et de retraite pour les rendre financièrement viables. De vastes réformes dans les secteurs de l'eau ou de l'énergie seront également indispensables pour réduire les facteurs de vulnérabilité de plus en plus prononcés du Maroc face aux risques liés au changement climatique.

---

<sup>2</sup> Une partie de ces passifs est déjà comptabilisée dans l'analyse, car la dette de l'administration centrale inclut les obligations du Trésor détenues par l'administration de la sécurité sociale (d'environ 10 points de pourcentage du PIB).

### Graphique 1. Maroc : Risque de dette souveraine

Horizon	Mechanical signal	Final assessment	Comments
<b>Overall</b>	...	<b>Moderate</b>	The overall risk of sovereign stress is moderate, reflecting moderate levels of vulnerability in the medium and long-term horizons. Relevant reforms in the budgetary framework or the pension system are expected in the coming years. Comprehensive reforms will also be needed to reduce climate-related risks.
<b>Near term 1/</b>			
<b>Medium term</b>	<b>Moderate</b>	<b>Moderate</b>	Relevant reforms in the budgetary framework are expected in the coming years, including the reinforcement of the MTF, the analysis of budget risks, and the implementation of a fiscal rule anchored on the public debt.
Fanchart	<b>Moderate</b>	...	
GFN	<b>Moderate</b>	...	
Stress test	...	...	
<b>Long term</b>	...	<b>Moderate</b>	Indicators of the large amortization module show high risks in all three scenarios for all three ratios considered. The climate-change adaptation and mitigation modules suggest substantial long-term risks to the debt trajectory. A recent actuarial study from ACAPS projects a continuous degradation of the active to retired population ratio and predicts that three of the main pension regimes will exhaust financial reserves between years 2028 and 2044. In the health care system, a recent study from the OECD predicts a deficit of the CNSS starting in 2026. An ambitious program of structural reforms is
<b>Sustainability assessment 2/</b>	...	Sustainable with high probability	The projected debt path is expected to decrease in the medium term and GFNs will remain at manageable levels, conditional on the implementation of fiscal adjustment measures that are assessed as feasible. Therefore debt is assessed as sustainable with high probability.
<b>Debt stabilization in the baseline</b>			Yes

#### DSA summary assessment

Commentary: Morocco is at moderate overall risk of sovereign stress and debt is sustainable with high probability. Most indicators have started to normalize as the recovery from the COVID-19 shock has proceeded. Debt is expected to continuously decline over the medium term from 2023. Medium-term liquidity risks as analyzed by the GFN Financeability Module are moderate. Morocco should continue accelerating the path of fiscal consolidation in the context of a renewed commitment to structural reforms, to further reduce the debt-to GDP ratio over medium term. This annex does not incorporate the impact of the recent earthquake and associated reconstruction costs, which could worsen the debt profile at least in the short term.

Source: Fund staff.

Note: The risk of sovereign stress is a broader concept than debt sustainability. Unsustainable debt can only be resolved through exceptional measures (such as debt restructuring). In contrast, a sovereign can face stress without its debt necessarily being unsustainable, and there can be various measures—that do not involve a debt restructuring—to remedy such a situation, such as fiscal adjustment and new financing.

1/ The near-term assessment is not applicable in cases where there is a disbursing IMF arrangement. In surveillance-only cases or in cases with precautionary IMF arrangements, the near-term assessment is performed but not published.

2/ A debt sustainability assessment is optional for surveillance-only cases and mandatory in cases where there is a Fund arrangement. The mechanical signal of the debt sustainability assessment is deleted before publication. In surveillance-only cases or cases with IMF arrangements with normal access, the qualifier indicating probability of sustainable debt ("with high probability" or "but not with high probability") is deleted before publication.

### Graphique 2. Maroc : Périmètre de la dette et déclarations

					Comments
<b>1. Debt coverage in the DSA: 1/</b>					
	CG	GG	NFPS	CPS	Other
<b>1a. If central government, are non-central government entities insignificant?</b>					No
<b>2. Subsectors included in the chosen coverage in (1) above:</b>					
Subsectors captured in the baseline					Inclusion
CPS	NFPS	GG: expected	CG	1 Budgetary central government	Yes
				2 Extra budgetary funds (EBFs)	No
				3 Social security funds (SSFs)	No
				4 State governments	No
				5 Local governments	No
				6 Public nonfinancial corporations	No
				7 Central bank	No
				8 Other public financial corporations	No
<b>3. Instrument coverage:</b>					
	Currency & deposits	Loans	Debt securities	Oth acct. payable 2/	IPSGSs 3/
<b>4. Accounting principles:</b>					
		Basis of recording		Valuation of debt stock	
		Non-cash basis 4/	Cash basis	Nominal value 5/	Face value 6/
				Market value 7/	
<b>5. Debt consolidation across sectors:</b>					
					Consolidated
					Non-consolidated

**Color code:** ■ chosen coverage ■ Missing from recommended coverage ■ Not applicable

#### Reporting on intra-government debt holdings

Issuer	Holder	Budget.	Extra-	Social	Nonfin.	Central	Oth. pub.	Total
		central	budget.	security				
		govt	funds	funds				
1 Budget. central govt		■						0
2 Extra-budget. funds			■					0
3 Social security funds				■				0
4 State govt.					■			0
5 Local govt.						■		0
6 Nonfin pub. corp.							■	0
7 Central bank								0
8 Oth. pub. fin. corp								0
Total		0	0	0	0	0	0	0

1/ CG=Central government; GG=General government; NFPS=Nonfinancial public sector; PS=Public sector.

2/ Stock of arrears could be used as a proxy in the absence of accrual data on other accounts payable.

3/ Insurance, Pension, and Standardized Guarantee Schemes, typically including government employee pension liabilities.

4/ Includes accrual recording, commitment basis, due for payment, etc.

5/ Nominal value at any moment in time is the amount the debtor owes to the creditor. It reflects the value of the instrument at creation and subsequent economic flows (such as transactions, exchange rate, and other valuation changes other than market price changes, and other volume changes).

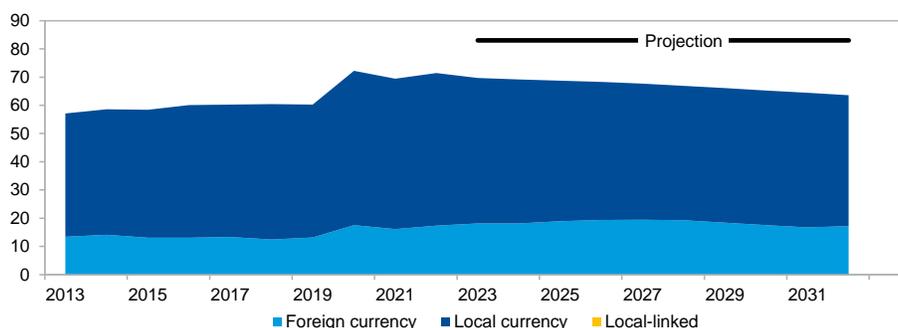
6/ The face value of a debt instrument is the undiscounted amount of principal to be paid at (or before) maturity.

7/ Market value of debt instruments is the value as if they were acquired in market transactions on the balance sheet reporting date (reference date). Only traded debt securities have observed market values.

**Commentary:** The authorities have started to produce general government data, with technical assistance from the Fund. Under this accounting, the perimeter of public debt would include the Treasury, extrabudgetary central government (e.g., public non-profit enterprises), local entities, pension funds, and social welfare organizations. Consolidation of the debt under the general government perimeter would reduce the debt-to-GDP ratio by about 6½ percent of GDP in 2022 (to about 62 percent). Contingent liabilities linked to subnational governments (debt level estimated at about 2 percent of GDP in 2022), guarantees to commercial SOEs external debt (about 8 percent of GDP), and unconsolidated social security funds, could represent additional vulnerabilities.

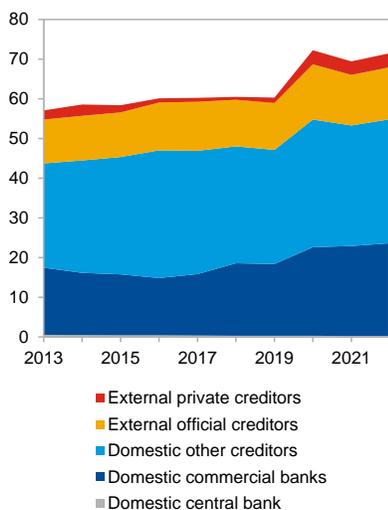
### Graphique 3. Maroc : Indicateurs de la structure de la dette publique

Debt by currency (percent of GDP)



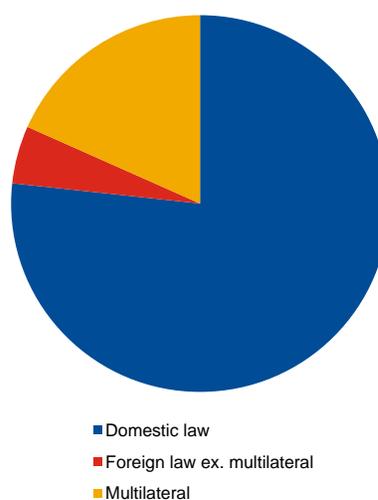
Note: The perimeter shown is central government.

Public debt by holder (percent of GDP)



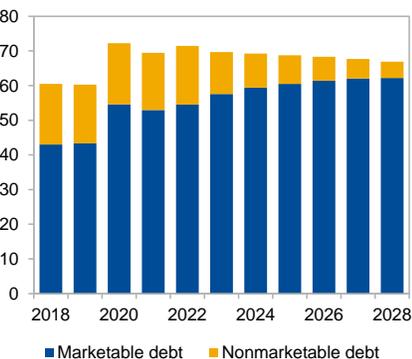
Note: The perimeter shown is general government.

Public debt by governing law, 2022 (percent)



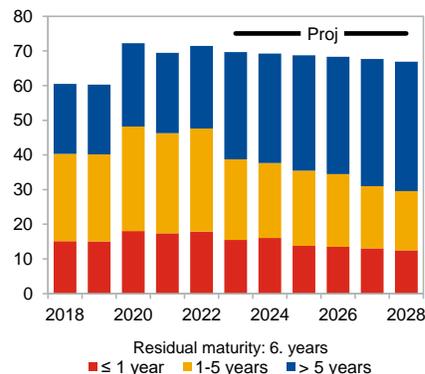
Note: The perimeter shown is central government.

Debt by instruments (percent of GDP)



Note: The perimeter shown is central government.

Public debt by maturity (percent of GDP)



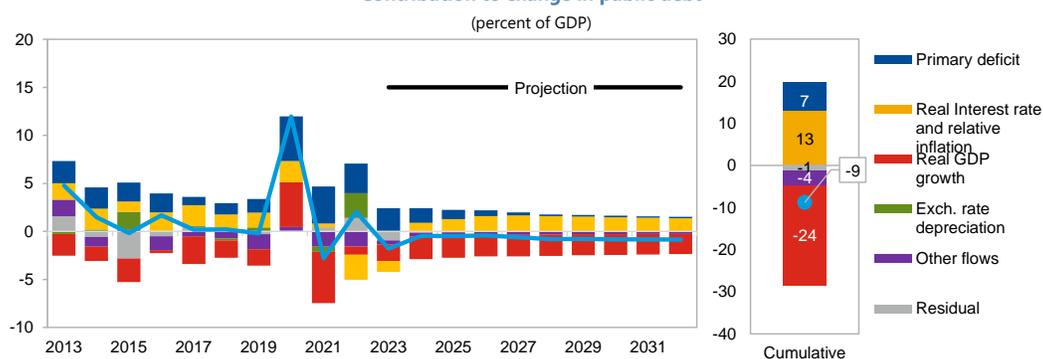
Note: The perimeter shown is central government.

Commentary: A few characteristics of the debt profile continue to limit potential vulnerabilities, in particular, i) its relatively long maturity about 6 years, ii) the relatively low share denominated in FX and iii) the investment base made mostly of local investors, many of whom are long-term investors.

**Graphique 4. Maroc : Scénario de référence**  
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

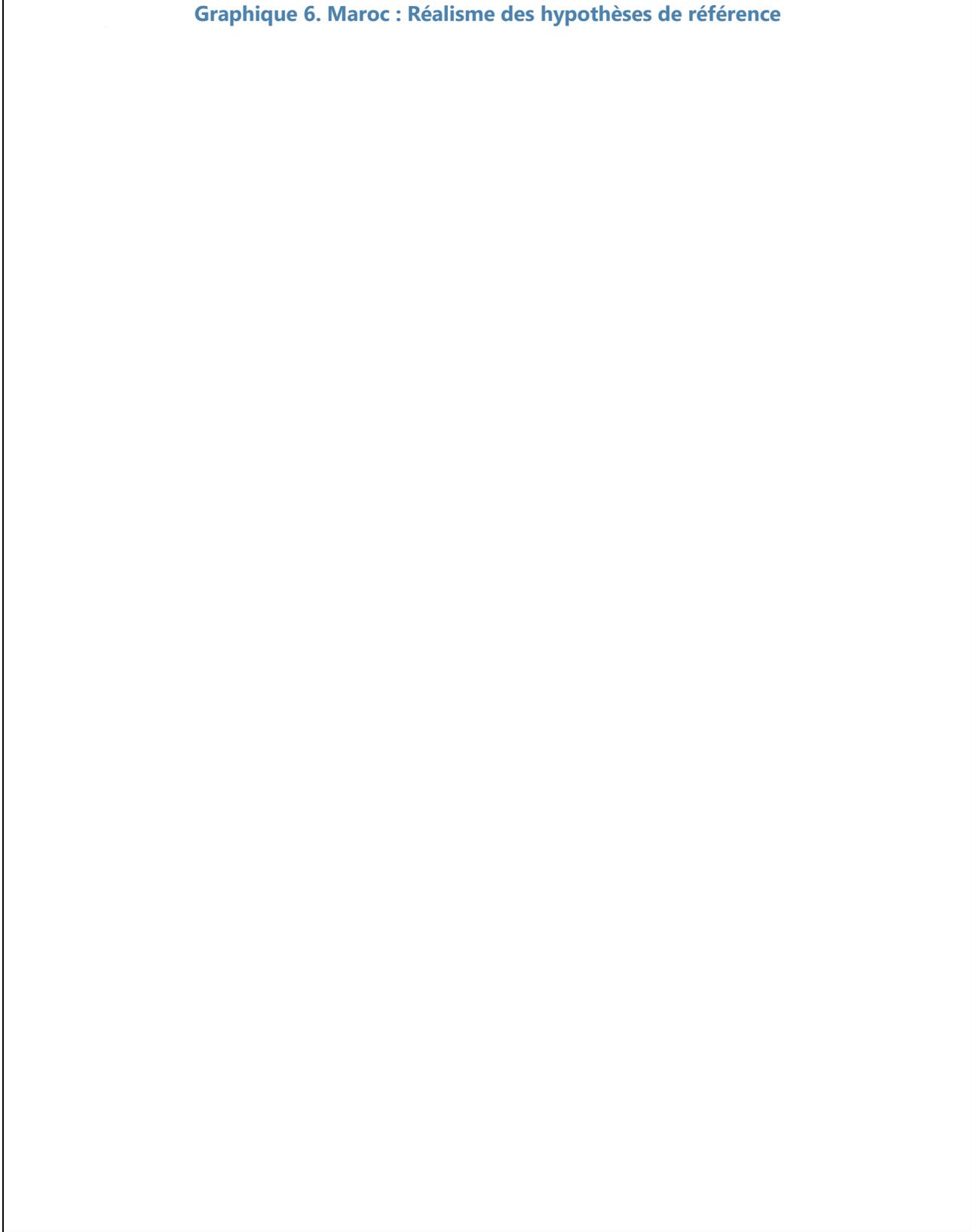
	Actual		Medium-term projection						Extended projection			
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
Public debt	71.5	69.7	69.2	68.7	68.3	67.7	66.9	66.1	65.3	64.4	63.6	
Change in public debt	2.0	-1.8	-0.5	-0.5	-0.4	-0.6	-0.8	-0.8	-0.8	-0.8	-0.9	
Contribution of identified flows	0.6	-0.9	-0.3	-0.4	-0.4	-0.6	-0.8	-0.8	-0.8	-0.9	-0.9	
Primary deficit	3.1	2.4	1.5	1.0	0.6	0.3	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	
Noninterest revenues	27.0	27.8	27.4	27.2	27.2	27.2	27.1	25.7	24.4	23.1	22.0	
Noninterest expenditures	30.1	30.2	29.0	28.2	27.8	27.5	27.3	25.9	24.5	23.3	22.1	
Automatic debt dynamics	-0.9	-2.9	-1.5	-1.0	-0.7	-0.6	-0.6	-0.7	-0.7	-0.7	-0.8	
Real interest rate and relative inflation	-2.6	-1.1	0.9	1.3	1.6	1.7	1.6	1.5	1.5	1.4	1.4	
Real interest rate	-2.0	-1.5	0.8	1.2	1.6	1.6	1.6	1.5	1.4	1.4	1.3	
Relative inflation	-0.6	0.3	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Real growth rate	-0.9	-1.7	-2.4	-2.3	-2.2	-2.2	-2.2	-2.2	-2.2	-2.1	-2.1	
Real exchange rate	2.6	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Other identified flows	-1.6	-0.4	-0.4	-0.4	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	
Contingent liabilities	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
(minus) Interest Revenues	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Other transactions	-1.6	-0.4	-0.4	-0.4	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	
Contribution of residual	1.4	-0.9	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Gross financing needs	12.2	19.2	18.8	18.9	16.6	16.1	15.4	14.9	14.5	13.9	12.0	
of which: debt service	9.1	16.8	17.2	18.0	15.9	15.7	15.3	14.7	14.3	13.8	11.9	
Local currency	7.3	15.5	14.4	16.2	14.3	13.9	13.1	12.1	11.7	11.3	10.7	
Foreign currency	1.8	1.3	2.9	1.7	1.7	1.8	2.1	2.6	2.6	2.5	1.2	
Memo:												
Real GDP growth (percent)	1.3	2.5	3.5	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4	
Inflation (GDP deflator; percent)	3.1	6.0	3.0	2.5	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	
Nominal GDP growth (percent)	4.3	8.6	6.6	6.0	5.4	5.5	5.5	5.4	5.4	5.4	5.4	
Effective interest rate (percent)	0.0	3.8	4.2	4.3	4.4	4.5	4.5	4.4	4.3	4.2	4.2	

**Contribution to change in public debt**



Commentary: Public debt will stabilize before start declining in 2026, reflecting expectations of a narrowing of primary deficits and stable economic conditions. Long-term real GDP growth is assumed to be equal to the potential growth estimate. The real GDP growth and primary deficit are the two main contributors to the change in public debt.

**Graphique 6. Maroc : Réalisme des hypothèses de référence**





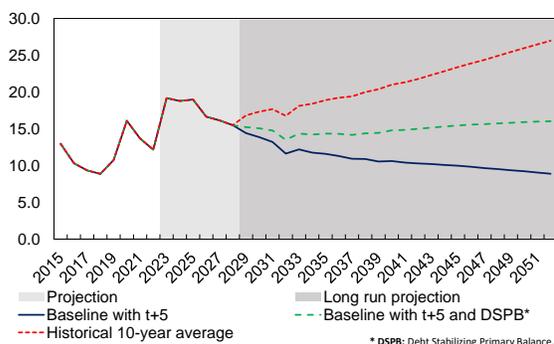
### Graphique 8. Maroc : Analyse des risques à long terme

#### Déclencheur grands amortissements :

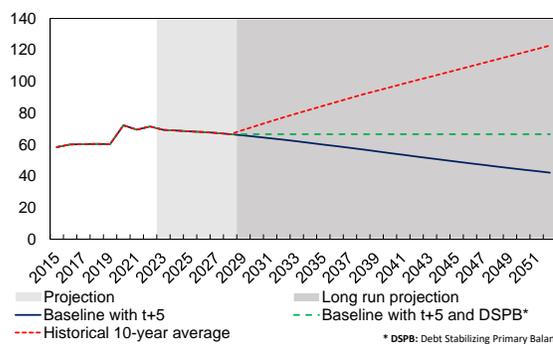
Projection	Variable	Risk Indication
Medium-term extrapolation	GFN-to-GDP ratio	[Red Box]
	Amortization-to-GDP ratio	
	Amortization	
Medium-term extrapolation with debt stabilizing	GFN-to-GDP ratio	[Red Box]
	Amortization-to-GDP ratio	
	Amortization	
Historical average assumptions	GFN-to-GDP ratio	[Red Box]
	Amortization-to-GDP ratio	
	Amortization	
<b>Overall Risk Indication</b>		[Red Box]

#### Grands amortissements :

GFN-to-GDP ratio

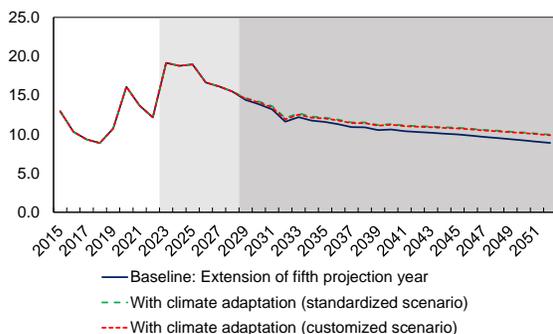


Total public debt-to-GDP ratio

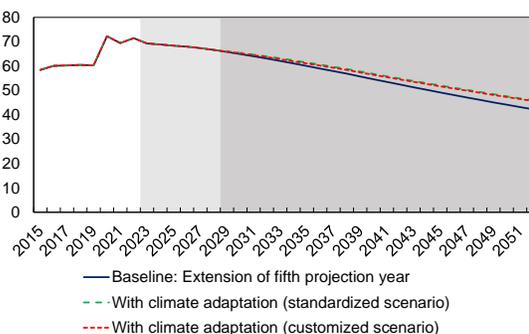


#### Changement climatique : adaptation

GFN-to-GDP ratio

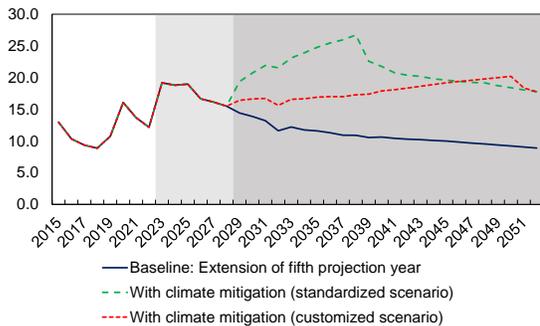


Total public debt-to-GDP ratio

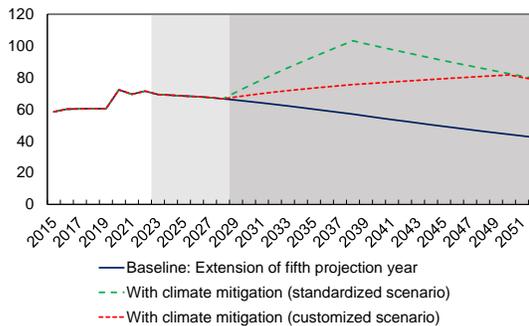


#### Changement climatique : atténuation

GFN-to-GDP ratio



Total public debt-to-GDP ratio



**Graphique 8. Maroc : analyse des risques à long terme (suite et fin)**

Commentaire : Le module de grands amortissements par défaut calcule les besoins bruts de financement et la dette à partir de l'amortissement de la dette existante dans le cadre de trois scénarios illustratifs. Les indicateurs montrent des risques élevés dans les trois scénarios pour les trois ratios étudiés. Les ratios besoins bruts de financement/PIB et dette publique/PIB montrent des augmentations régulières dans deux des scénarios. Le module normalisé d'adaptation au changement climatique ajoute les coûts des investissements associés de 0,2 % du PIB par an. Le module normalisé d'atténuation du changement climatique ajoute les coûts d'environ 5 % du PIB par an en moyenne au cours de la période de prévision, bien que ces coûts soient censés être assumés en début de période. Le module sur mesure d'atténuation du changement climatique suppose des coûts correspondant aux estimations du rapport national sur le climat et le développement (CCDR) de 2022 (2 % du PIB par an jusqu'en 2050). Les scénarios semblent indiquer qu'une combinaison de coûts supplémentaires non prévus liés à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets présentent des risques considérables à long terme pour la trajectoire d'endettement. Outre le changement climatique, le Maroc est confronté à de considérables problématiques à long terme liées à ses systèmes publics de santé et de retraite. Une récente étude actuarielle de l'ACAPS prévoit également une détérioration continue du ratio de la population active aux retraités et prévoit que trois des principaux régimes de retraite auront épuisé leurs réserves financières entre les années 2028 et 2044. En ce qui concerne le système de santé, une récente étude de l'OCDE prévoit un déficit de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) à compter de 2026 (la CNOPS a atteint un déficit en 2017). Les autorités préparent une refonte complète des systèmes de santé et de retraite pour les rendre financièrement viables.

## Annexe V. Analyse de viabilité de la dette extérieure

Après avoir atteint 54,1 % du PIB au cours de la pandémie en 2020, la dette extérieure est tombée à 49,5 % en 2022 et devrait se stabiliser aux alentours de 45 % à terme, proche de ses niveaux pré-pandémiques (tableau 1). Si le Maroc connaissait une dépréciation du taux de change de 30 %, choc le plus extrême, le ratio de la dette extérieure au PIB diminuerait pour s'établir à 40 % (graphique 1). Inversement, si le pays devait subir un choc sur le compte des transactions courantes, le ratio de la dette extérieure au PIB augmenterait pour atteindre 47 %.

**Tableau 1. Maroc : Cadre de viabilité de la dette extérieure, 2018-2028**  
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2018	Actual				Projections						Debt-stabilizing non-interest current account 7/ -4.4	
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028		
<b>Baseline: External debt 1/</b>	40.5	42.5	54.2	45.9	49.5	<b>50.1</b>	<b>48.4</b>	<b>47.4</b>	<b>46.9</b>	<b>46.4</b>	<b>45.6</b>		
Change in external debt	6.1	2.0	11.7	-8.3	3.6	0.6	-1.7	-0.9	-0.5	-0.5	-0.8		
Identified external debt-creating flows	-1.2	4.1	3.2	-3.4	-0.3	-0.6	-0.5	-1.1	-0.8	-0.8	-0.6		
Current account deficit, excluding interest payments	5.9	4.4	2.3	3.2	4.5	4.3	4.6	4.5	4.5	4.5	4.4		
Deficit in balance of goods and services	9.5	7.8	7.3	9.2	11.5	10.2	9.7	9.4	9.0	8.6	8.3		
Exports	34.0	34.2	30.8	33.2	44.8	39.0	38.4	37.9	37.5	37.1	36.8		
Imports	43.5	42.0	38.1	42.5	56.3	49.1	48.1	47.3	46.5	45.7	45.1		
Net non-debt creating capital inflows (negative)	-5.2	-3.0	-1.0	-1.1	-1.5	-3.0	-1.9	-2.4	-2.2	-2.1	-1.9		
Automatic debt dynamics 2/	-1.9	2.7	2.0	-5.5	-3.2	-2.0	-3.2	-3.2	-3.2	-3.2	-3.1		
Contribution from nominal interest rate	-0.8	-1.1	-1.1	-1.0	-0.8	-1.1	-1.6	-1.6	-1.6	-1.7	-1.6		
Contribution from real GDP growth	-1.0	-1.3	3.3	-4.0	-0.5	-0.9	-1.7	-1.6	-1.5	-1.5	-1.5		
Contribution from price and exchange rate changes 3/	-0.1	5.1	-0.2	-0.6	-1.8	...	...	...	...	...	...		
Residual, including change in gross foreign assets (2-3) 4/	7.3	-2.1	8.5	-5.0	3.9	1.2	-1.2	0.2	0.3	0.2	-0.2		
External debt-to-exports ratio (in percent)	119.3	124.5	175.8	138.0	110.5	128.6	126.0	125.1	125.2	125.1	124.0		
<b>Gross external financing need (in billions of US dollars) 5/</b>	15.7	14.0	13.8	15.3	17.6	17.0	22.3	20.3	20.3	21.1	21.7		
Percent of GDP	12.3	10.9	11.4	10.8	13.4	11.6	14.2	12.2	11.6	11.4	11.1		
<b>Scenario with key variables at their historical averages 6/</b>						<b>48.9</b>	<b>49.0</b>	<b>50.9</b>	<b>52.3</b>	<b>53.7</b>	<b>53.5</b>	<b>-4.6</b>	
<b>Key Macroeconomic Assumptions Underlying Baseline</b>													
						Historical Average	Standard Deviation						
Nominal GDP (US dollars)	127.3	128.9	121.4	141.8	130.9	122.6	9.7	147.4	157.1	166.5	175.6	185.2	195.3
Real GDP growth (percent)	3.1	2.9	-7.2	8.0	1.3	2.5	4.0	2.5	3.5	3.4	3.4	3.4	3.4
GDP deflator in US dollars (change in percent)	0.4	-11.2	0.5	1.1	4.2	-0.2	5.9	9.8	3.0	2.5	2.0	2.0	2.0
Nominal external interest rate (percent)	-2.4	-2.5	-2.4	-1.9	-1.9	-2.4	0.3	-3.0	-3.4	-3.6	-3.6	-3.7	-3.7
Growth of exports (US dollar terms, percent)	11.6	1.9	-15.0	26.0	24.4	6.1	12.9	-2.1	5.0	4.7	4.2	4.4	4.6
Growth of imports (US dollar terms, percent)	12.2	-2.3	-14.5	30.3	22.4	5.1	14.9	-1.8	4.3	4.2	3.7	3.7	4.0
Current account balance, excluding interest payments	-5.9	-4.4	-2.3	-3.2	-4.5	-4.6	1.6	-4.3	-4.6	-4.5	-4.5	-4.5	-4.4
Net non-debt creating capital inflows	5.2	3.0	1.0	1.1	1.5	2.1	1.5	3.0	1.9	2.4	2.2	2.1	1.9

Sources: IMF country desk data; and IMF staff estimates.

1/ This ratio is based on debt and GDP in dollar term.

2/ Derived as  $(r - g - r(1+g) + ea(1+r))/(1+g+r+gr)$  times previous period debt stock, with  $r$  = nominal effective interest rate on external debt;  $r$  = change in domestic GDP deflator in US dollar terms,  $g$  = real GDP growth rate,  $e$  = nominal appreciation (increase in dollar value of domestic currency), and  $a$  = share of domestic-currency denominated debt in total external debt.

3/ The contribution from price and exchange rate changes is defined as  $[-r(1+g) + ea(1+r)/(1+g+r+gr)]$  times previous period debt stock.  $r$  increases with an appreciating domestic currency ( $e > 0$ ) and rising inflation (based on GDP deflator).

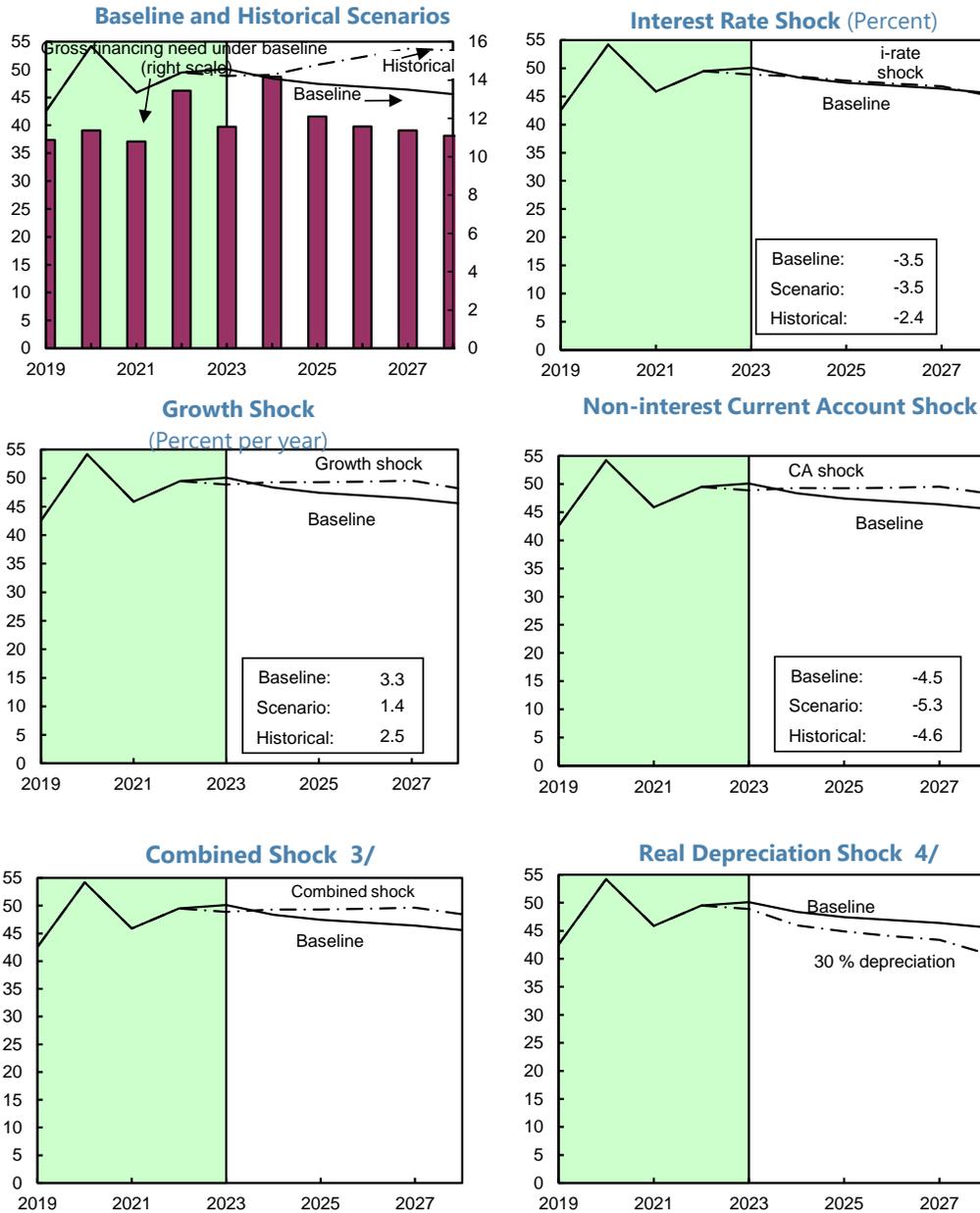
4/ For projection, line includes the impact of price and exchange rate changes.

5/ Defined as current account deficit, plus amortization on medium- and long-term debt, plus short-term debt at end of previous period.

6/ The key variables include real GDP growth; nominal interest rate; dollar deflator growth; and both non-interest current account and non-debt inflows in percent of GDP.

7/ Long-run, constant balance that stabilizes the debt ratio assuming that key variables (real GDP growth, nominal interest rate, dollar deflator growth, and non-debt inflows in percent of GDP) remain at their levels of the last projection year.

**Graphique 1. Maroc : Viabilité de la dette extérieure : tests paramétrés <sup>1/2/</sup>**  
 (dette extérieure en pourcentage du PIB)



Sources: IMF country desk data, and IMF staff estimates.

1/ Shaded areas represent actual data. Individual shocks are permanent one-half standard deviation shocks. Figures in the boxes represent average projections for the respective variables in the baseline and scenario being presented. Ten-year historical average for the variable is also shown.

2/ For historical scenarios, the historical averages are calculated over the ten-year period, and the information is used to project debt dynamics five years ahead.

3/ Permanent 1/4 standard deviation shocks applied to real interest rate, growth rate, and current account balance.

## Appendice I. Lettre d'intention

Rabat, 15 septembre 2023

Madame Kristalina Georgieva  
Directrice Générale  
Fonds Monétaire International  
Washington, D.C. 20431  
États-Unis d'Amérique

Madame la Directrice Générale,

En dépit d'un contexte mondial empreint d'incertitudes liées, entre autres, à la succession des crises et à la poursuite des conflits géopolitiques entraînant, notamment de fortes pressions inflationnistes et un resserrement monétaire de grande ampleur, l'économie marocaine fait preuve d'une grande résilience. Cette situation est le fruit de politiques sectorielles et de réformes structurelles ambitieuses menées depuis plusieurs années, tout en veillant à la consolidation du cadre budgétaire et au maintien des équilibres macroéconomiques.

Sur le plan environnemental, le Maroc s'est inscrit dans un processus de développement durable plus respectueux de ses ressources, en ciblant une économie verte, inclusive et sobre en carbone. Notre pays est certes un faible émetteur des « gaz à effet de serre » (GES), mais demeure fortement exposé aux risques liés aux changements climatiques, principalement la succession récente de périodes de sécheresses intenses et les fortes pressions sur les ressources hydriques. Ces pressions peuvent avoir une incidence significative sur le développement socioéconomique du pays, au vu de leur impact direct sur le secteur agricole et indirect sur les autres secteurs de l'économie.

Conscient de ces risques et déterminé à tirer profit de son fort potentiel en matière de développement des énergies renouvelables, le Maroc est engagé dans la poursuite de sa transformation économique et sa transition énergétique et s'assigne parmi ses priorités la lutte contre les effets du changement climatique. Dans cette perspective, le gouvernement a adopté un ensemble de stratégies sectorielles visant une économie bas carbone, une sécurité énergétique et une meilleure gestion et protection des ressources en eau. A ce titre, plusieurs réformes législatives, réglementaires et institutionnelles, ainsi que d'importants projets structurants (centrales solaires, barrages, parcs éoliens, stations de dessalement,..) ont été mis en œuvre et devraient se poursuivre voire s'accélérer à l'avenir.

Dans la même lignée, le Maroc s'est fixé, dans le cadre de sa contribution déterminée nationale (CDN) révisée en 2021, de grandes ambitions en matière d'action climatique, avec une réduction des GES de 45,5% à l'horizon 2030. Le coût estimé pour la mise en œuvre des mesures d'adaptation et

d'atténuation prévues dans le cadre de notre CDN est important et s'élève à environ 78,8 milliards USD.

Le Maroc est également exposé aux risques liés aux catastrophes naturelles. Afin d'y faire face, notre pays a fait le choix, durant les dernières années, d'une politique de gestion des « risques naturels » orientée vers l'anticipation des crises. A ce titre, nous avons mis en place en 2020 un régime de couverture contre les conséquences d'évènements catastrophiques au profit à la fois des personnes assurées et des personnes ne disposant pas de couverture. Ce régime jouera un rôle important dans l'indemnisation des victimes du tremblement de terre qui a touché notre pays le 8 septembre courant.

C'est dans ce contexte que le Maroc sollicite un accord au titre de la Facilité pour la résilience et la durabilité (RSF), d'un montant de 1 milliard de DTS (112% de la quote-part), afin de soutenir ses efforts d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et contribuer à la stabilité prospective de la balance des paiements, à travers la gestion des principaux risques liés au changement climatique. Cet accord, sur une durée de 18 mois, complétera celui conclu avec le FMI, en avril 2023, au titre de la ligne de crédit modulable (LCM), d'un montant équivalent à 3,7262 milliards de DTS (417% de la quote-part), que nous considérons comme un dispositif de précaution pour faire face aux risques extrêmes en cas de chocs sévères sur la balance des paiements. L'accord au titre de la RSF nous permettra, en complémentarité avec les financements mobilisés auprès d'autres bailleurs de fonds, de mettre en œuvre notre ambitieux programme de réformes et de catalyser des financements climatiques supplémentaires de sources privées.

Les mesures de réformes (MR) qui seront financées par la RSF, telles que présentées au niveau du mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF), ci-joint, visent principalement i) à préserver nos ressources en eau et à les valoriser au juste prix ; ii) à poursuivre la refonte du secteur de l'électricité afin d'accroître la part des énergies renouvelables dans le mix-énergétique et de réduire notre dépendance aux énergies fossiles ; iii) à canaliser l'investissement privé vers les activités respectueuses du climat à travers le verdissement du système financier et son alignement sur les enjeux du développement durable ; et iv) à renforcer le système de couverture contre les catastrophes naturelles.

Dans le cadre des efforts menés par le Maroc pour atténuer l'impact des risques liés au changement climatique sur la stabilité de la balance des paiements, notre pays s'engage également à intégrer les considérations climatiques dans la gestion des finances publiques et à procéder à une refonte progressive de sa fiscalité environnementale. Cette refonte sera accompagnée de la mise en place de mesures d'appui au profit des populations les plus vulnérables, afin d'assurer une transition énergétique juste et équitable.

Durant la mise œuvre de l'accord au titre de la RSF, nous poursuivrons le dialogue étroit avec le FMI et nous le consulterons avant toute révision des mesures de réformes contenues dans le MPEF, conformément aux politiques du Fonds relatives à ces consultations. En outre, nous fournirons au FMI les informations se rapportant aux progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces mesures et à l'atteinte de leurs objectifs.

Conformément à notre politique de transparence, nous autorisons également le FMI à publier cette lettre, ses pièces jointes et le rapport d'évaluation relatif à l'accord au titre de la RSF.

Nous tenons à remercier les Administrateurs, l'équipe Maroc, les services et la direction du FMI pour leur soutien tout au long de ce processus et pour leurs avis constructifs lors des discussions. Nous aspirons à poursuivre, au cours des prochaines années, notre coopération étroite et fructueuse avec le Fonds.

Nadia Fettah  
Ministre de l'Économie et des Finances

Abdellatif Jouahri  
Gouverneur de Bank Al-Maghrib

## Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières

**1.** Le Maroc est fortement exposé aux risques liés aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles, principalement la sécheresse, le stress hydrique, les inondations et les tremblements de terre. Conscient de l'importance de ces enjeux, notre pays a mis en œuvre, au cours des 15 dernières années, de manière proactive et volontariste, des chantiers structurants visant à s'adapter et à atténuer les contraintes environnementales, et à faire face aux évolutions climatiques et aux catastrophes naturelles. S'inscrivant dans ce cadre, la stratégie nationale de développement durable (SNDD) vise à assurer la transition vers une économie verte et inclusive d'ici 2030. Cette stratégie a également pour objectif d'apporter une réponse concrète aux engagements internationaux du Maroc suite à la ratification et la signature de plusieurs protocoles et conventions internationaux, tels que le protocole de Kyoto et l'accord de Paris en 2016 et de contribuer à la stabilité prospective de la balance des paiements. En 2021, un processus de refonte de la SNDD a été entamé suite à son évaluation. Le but est d'assurer une meilleure convergence vers les objectifs de développement durable (ODD) et de contribuer à la réalisation des orientations du nouveau modèle de développement (NMD). Ainsi, un projet portant sur la nouvelle stratégie à l'horizon 2035 est en cours de finalisation.

**2.** Le gouvernement est engagé à atteindre de grandes ambitions en matière d'action climatique dans le cadre de la Contribution déterminée nationale (CDN) révisée en 2021, avec un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 45,5% à l'horizon 2030. Cela nécessitera des financements importants estimés à 78,8 milliards USD. L'accord au titre de la RSF permettrait au Maroc, en complémentarité avec les financements mobilisés auprès d'autres bailleurs de fonds, notamment la Banque Mondiale (BM), de mettre en œuvre ses stratégies énergétique et climatique et de respecter ses engagements au titre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

**3.** La problématique de l'eau est une priorité pour le Maroc. Le projet du plan national de l'eau (PNE) prévoit des investissements importants dans ce secteur sur la période 2020-2050, afin de combler l'écart entre l'offre et la demande. Pour sa part, le programme national pour l'approvisionnement en eau potable et l'irrigation pour la période 2020-2027 (PNAEPI) vise la consolidation des efforts de sécurisation de l'approvisionnement en eau pour un coût estimé à 14 milliards USD. A ce titre, le Maroc poursuivra la construction de barrages, le développement des projets de dessalement de l'eau de mer en utilisant les énergies renouvelables (avec un objectif de 1 milliard de m<sup>3</sup> d'ici 2030) et le renforcement et la sécurisation de l'alimentation en eau potable via des projets d'interconnexion entre systèmes hydrauliques. Le Maroc cible également une meilleure gestion de la demande via l'économie et la valorisation de l'eau (potable, industrielle et d'irrigation), ainsi que la réutilisation des eaux usées tout en mettant en place une stratégie de communication et de sensibilisation.

**4.** Le gouvernement poursuit, à travers le PNE et le PNAEPI, une approche multidimensionnelle, en accord avec les recommandations du NMD visant la mise en place d'une tarification qui reflète la

valeur réelle de l'eau et incite à la rationalisation de son usage et à la gestion de sa rareté. A ce titre, le Ministère de l'Eau et de l'Équipement (MEE) établira et soumettra à la Commission interministérielle de l'eau, une étude qui évalue le coût réel de cette ressource au niveau de l'ensemble des segments (MR 1, février 2025). Cette étude permettra de connaître le coût réel de l'eau (CAPEX-OPEX), par composante et par source, d'analyser la gestion et la gouvernance actuelles de l'eau et l'évolution future de son coût. Elle présentera, sur la base des expériences internationales, des propositions concrètes, notamment en matière d'amélioration des systèmes tarifaires et de recouvrement du coût de l'eau, dans la perspective d'une gestion plus efficiente, intégrée et durable, sur les plans technique, économique, financier, social et environnemental.

**5.** Le gouvernement est également déterminé à poursuivre les actions visant la préservation des ressources en eaux souterraines, notamment à travers l'adoption de deux importants arrêtés d'application de la loi 36-15 sur l'eau (MR 1, février 2025). Ces textes réglementaires ont pour objectif de fixer, pour le premier, les conditions et les modalités de délimitation des périmètres de sauvegarde et d'interdiction, d'octroi des autorisations et des concessions à l'intérieur de ces périmètres et, pour le second, les critères et les modalités de délimitation des périmètres de protection rapprochée ou éloignée, les installations, les travaux et les actes pouvant être interdits ou réglementés à l'intérieur desdits périmètres.

**6.** Les réformes engagées dans le secteur de l'eau sont étroitement liées à celles dans le secteur énergétique, notamment lorsqu'il s'agit du dessalement de l'eau de mer ou de la réutilisation des eaux usées épurées, qui sont fortement énergivores. Le Maroc a été l'un des premiers pays à revenu intermédiaire à s'engager dans un ambitieux programme de développement des énergies renouvelables, à travers sa stratégie énergétique nationale 2009-2030. Cette stratégie, vise notamment à réduire la dépendance du pays aux énergies fossiles, y compris le charbon, à travers des investissements très importants, visant principalement :

- le développement des énergies renouvelables dans le mix énergétique pour atteindre 52% de capacité installée en énergies renouvelables d'ici 2030. Le gouvernement compte poursuivre un plan d'équipement en moyens de production et de réseau de transport d'électricité porté par l'ONEE, MASEN et le secteur privé qui favorise l'installation d'une capacité additionnelle notamment de source renouvelable ;
- l'augmentation de la part du gaz naturel (combustible de la transition énergétique) dans le mix énergétique. Il est ainsi prévu la conversion des Turbines à gaz à base de Fioul de Kénitra et de Mohammedia en Gaz Naturel à l'horizon 2027 dans le cadre du Plan d'Équipement Électrique 2023-2027, l'objectif étant de diminuer progressivement la part du charbon afin d'encourager la production des énergies propres. Dans ce sens, le Ministère de la transition énergétique et du développement durable (MTEDD) transmettra, une stratégie gazière pour permettre à l'ONEE de planifier ses investissements en gaz naturel dans le cadre de son plan d'équipement ;
- le renforcement du réseau de transport pour évacuer les quantités importantes de l'énergie éolienne de la région Sud vers la région Centre (3000 MW sur 1600 Km) ;
- le développement de l'hydrogène vert à travers la préparation de « l'offre Maroc » en la matière, couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur de la filière hydrogène vert.

**7.** Pour atteindre les objectifs fixés par la stratégie énergétique et attirer plus d'investissements privés, le gouvernement est engagé à poursuivre la restructuration profonde du marché de l'électricité, à travers notamment :

- la séparation des activités de production, de transport et de distribution de l'ONEE et l'orientation vers le développement du réseau de transport avec la création d'un gestionnaire du réseau électrique national tel que stipulé par la loi 48.15 relative à la régulation du secteur de l'électricité, avec l'appui de la BM et de l'Union Européenne (UE). A ce titre, l'Agence nationale de régulation de l'électricité (ANRE) commencera par l'examen et l'approbation de la proposition présentée par l'ONEE se rapportant à la séparation de ses comptes financiers relatifs au transport (MR 2, février 2025).
- la réforme de l'activité de distribution à travers la création des Sociétés Régionales Multiservices (SRM) qui auront l'exclusivité de la distribution d'électricité, de l'eau potable et de l'assainissement liquide. Cette réforme se fixe comme principaux objectifs : l'optimisation des coûts des investissements et d'exploitation des services grâce à la continuité territoriale et la mutualisation des moyens et des infrastructures, la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable et en électricité, l'économie de l'eau et de l'énergie et le relèvement des défis liés au changement climatique et au développement durable. La loi 83.21 relative à la création de ces sociétés a été adoptée le 13 juillet 2023 et le principe de la progressivité dans leur création a été retenu, afin de prendre en considération les spécificités des régions ;
- une forte implication du secteur privé dans la production de l'électricité, dont le développement est tributaire notamment de la poursuite du processus réglementaire pour la fixation des tarifs liés aux services. Ces derniers constituent une condition essentielle pour que les investisseurs s'engagent dans la production d'électricité en faveur de leurs clients privés et même en faveur des distributeurs. L'ANRE, créée en 2021, joue un rôle important dans ce domaine en vertu des lois n° 82-21 et n° 40-19. A ce titre, elle procédera à la publication : i) du tarif d'utilisation du réseau national de transport d'électricité ; ii) des redevances du service système (MR 3, février 2024), de la capacité du réseau à recevoir de l'électricité à partir de sources renouvelables ; iii) ainsi que du ou des tarifs d'utilisation des réseaux de distribution de moyenne tension (MR 4, février 2025).
- la mise en œuvre de la législation qui régit le secteur de l'électricité (loi 48-15, 40-19 et 82-21), à travers notamment l'adoption progressive des textes réglementaires prévus par ces lois, avec au moins un décret, en plus des deux prévus pour 2024 dans le cadre du programme avec l'UE (MR 5, septembre 2024) ;
- la mise en œuvre effective des nouvelles dispositions prévues par la loi 48-15, à travers notamment l'approbation et la publication par l'ANRE des indicateurs de qualité à respecter par le réseau national de transport, en termes de sécurité, de fiabilité et d'efficacité, qui devraient être mis à jour régulièrement (Art 12 de la loi 48.15), et du code de bonne conduite du Gestionnaire du Réseau de Transport (Art 13 de la loi 48.15) (MR 6, septembre 2024).

**8.** La dynamique de développement du Maroc, mise en exergue par les grands chantiers achevés ou en cours de réalisation dans tous les secteurs économiques et sociaux, se traduit par une croissance soutenue de la demande en énergie. C'est dans ce contexte que le Maroc a érigé l'efficacité énergétique en priorité dans le cadre de sa stratégie énergétique nationale et ambitieuse,

ainsi, d'améliorer son efficacité énergétique de 20% d'ici 2030. Le pays s'engage à poursuivre les efforts menés dans ce sens, en complétant le cadre législatif relatif à l'efficacité énergétique (loi 47-09) par l'adoption de plusieurs arrêtés ministériels précisant l'étiquetage et les normes minimales d'efficacité énergétique pour trois produits énergivores, à savoir : les moteurs électriques, les climatiseurs et les réfrigérateurs. Ces produits ainsi que les normes qui s'y rapportent ont été identifiés sur la base d'études d'impact et d'analyses préalables menées par le MTEDD. Un arrêté similaire sera préparé pour les produits d'éclairage et ce, en suivant la même procédure. Dans le même sens, le projet de décret relatif aux entreprises de services énergétiques (ESCO) sera adopté avant fin février 2025, permettant ainsi, d'encadrer cette activité et de promouvoir le recours aux contrats de performance énergétique qui constituent une des solutions aux difficultés rencontrées par certaines entreprises pour la mobilisation des financements destinés aux travaux d'efficacité énergétique. De plus, les études préalables et les textes juridiques relatifs à l'abaissement du seuil de la consommation énergétique associée à l'audit obligatoire seront élaborés en vue notamment d'augmenter la part des entités qui y sont assujetties (MR 7).

**9.** Au niveau des finances publiques, et dans le cadre de sa gestion des risques climatiques, le MEF publiera régulièrement, sur une base annuelle, en commençant par le document de programmation budgétaire triennale accompagnant la loi de finances 2025 et avec l'assistance technique du FMI, une analyse de la soutenabilité de la dette qui intégrera l'impact du changement climatique (MR 8, février 2025). Par ailleurs, l'étiquetage du budget climatique (Climate Budget Tagging), en cours de mise en place avec l'appui de la BM et de l'Agence Française de Développement (AFD), permettrait notamment, de mieux identifier, apprécier et suivre les programmes et les dépenses publiques liés au climat et ainsi optimiser les ressources disponibles et déterminer les financements nécessaires pour atteindre les objectifs climatiques du pays.

**10.** L'amélioration de la résilience climatique passe également par une intégration des externalités négatives liées à l'utilisation des énergies et des produits « bruns » dans le cadre des politiques économiques, notamment fiscales. A ce titre, le gouvernement s'engage à élaborer et adopter progressivement une feuille de route pour la mise en place d'une taxe carbone (MR 9, février 2025). Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de l'article 7 de la loi cadre n°69-19 sur la fiscalité et devrait intervenir en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, publiques et privées. Il s'agit de procéder, dans une première étape, à l'analyse de l'état des lieux (inventaire et évaluation de l'efficacité des mesures fiscales environnementales existantes) et, dans une deuxième étape, à l'identification des préalables à l'adoption d'une taxe carbone, à son périmètre (il pourrait concerner les 5 secteurs visés par le mécanisme européen d'ajustement carbone aux frontières CBAM, permettant d'éviter de payer des taxes à l'UE et les maintenir au niveau national), à son fait générateur et à son niveau. Avec l'appui technique de la BM, ce travail se basera sur les bonnes pratiques au niveau international ainsi que sur des exercices de simulation et de modélisation des impacts macroéconomique et microéconomique.

**11.** Le Maroc a déjà adopté plusieurs mesures pour réformer son système de la fiscalité environnementale. A titre d'exemple, il a mis en place plusieurs incitations fiscales au profit des activités considérées vertes, comme l'exonération des véhicules à moteur électrique et des véhicules

à moteur hybride du droit de timbre proportionnel afférent à la première immatriculation et de la taxe spéciale annuelle sur les véhicules (TSAV), le taux réduit de la TVA (10%) pour les panneaux photovoltaïques et les chauffe-eaux solaires et l'instauration d'une TIC sur les équipements énergivores. Dans le même sens, le Maroc a procédé dès 2013 à l'élimination des subventions aux combustibles, à l'exception de la subvention au gaz butane, qu'il compte supprimer progressivement à partir du début de l'année 2024 via l'adoption d'un arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) (MR 11, février 2024). En complément à ces mesures, le gouvernement procédera, dans le cadre de la loi de finances 2024, à la suppression progressive des dépenses fiscales brunes existantes, en augmentant le taux d'imposition des produits pétroliers polluants (MR10, février 2024). Conscient que la mise en place de ces mesures de réformes pourrait avoir des répercussions négatives sur certaines catégories de la population, surtout dans le contexte actuel caractérisé par un niveau élevé d'inflation, des mesures d'accompagnement seront mises en place afin d'en atténuer l'impact, tout en facilitant et encourageant la transition vers des énergies plus propres. Il s'agit à ce titre, de l'élargissement des transferts monétaires dans le cadre du nouveau registre social unifié, ainsi que de l'appui aux agriculteurs pour leur permettre de remplacer le gaz butane par des pompes solaires dans l'irrigation des petits champs (MR 12, février 2024). Les contours de la suppression progressive des subventions et des transferts monétaires seront conformes aux bonnes pratiques internationales.

**12.** Dans l'optique d'orienter la consommation vers les produits « verts », le MEF établira et approuvera une liste qui distingue mieux, dans le Système harmonisé (SH) de l'OMD, les produits respectueux du climat de ceux polluants et introduira dans la loi de finances des changements de politique tarifaire sensibles au climat sur la base de cette liste de produits. Concrètement, il s'agit de l'identification et la classification des produits selon leur impact environnemental, afin d'adapter la politique tarifaire aux objectifs environnementaux, soit pour promouvoir, soit pour décourager la circulation transfrontière de certains produits en fonction de leur impact sur l'environnement. A ce titre, nous veillerons à ce que les ajustements tarifaires proposés soient conformes aux règles de l'OMC.

**13.** S'agissant de la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles, le Maroc a mis en place en 2020 un régime de couverture qui porte sur deux volets : un volet assurantiel qui couvre le préjudice corporel et les biens assurés (résidence, commerce, industrie, ...) et un volet allocataire qui garantit, à travers le Fonds de solidarité contre les événements catastrophiques (FSEC), à l'ensemble des individus non assurés présents sur le territoire national un droit minimal de compensation des préjudices en cas de survenance d'un événement catastrophique. Afin de renforcer le régime de couverture contre les conséquences des catastrophes naturelles, le Ministère de l'économie et des finances complétera le cadre juridique régissant ce régime à travers notamment, l'amendement du Décret n°2-18-785 du 29 avril 2019 pris pour l'application de la loi n° 110-14 instituant un régime de couverture des conséquences d'évènements catastrophiques. Cette mesure devrait permettre notamment de définir une clause horaire des événements catastrophiques, ce qui est de nature à améliorer les conditions de transfert du risque au marché de la réassurance internationale, qui est devenu de plus en plus sévère avec l'augmentation observée de la fréquence et de la gravité des catastrophes naturelles (MR 13, février 2024).

**14.** La canalisation et l'orientation des financements privés vers les priorités climatiques et environnementales restent fondamentales, en particulier pour atteindre les objectifs ambitieux de la CDN du Royaume. C'est dans ce sens, que le MEF, Bank Al-Maghrib (BAM), l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), l'Autorité de contrôle des assurance et de prévoyance sociale (ACAPS), ainsi que d'autres acteurs, se sont inscrits, dès 2016 à l'occasion de l'organisation de la COP22 à Marrakech, dans un processus de verdissement du système financier, à travers l'élaboration d'une feuille de route pour la finance climat visant l'alignement du secteur financier, dans toutes ses composantes, sur les enjeux du développement durable.

**15.** Dans ce sens, BAM s'est engagée dans un processus visant à prendre en considération le changement climatique dans ses missions pour assurer la préservation de la solidité du secteur bancaire face aux risques climatiques, promouvoir la finance verte et réduire l'empreinte environnementale de ses activités. Elle a, de ce fait, entrepris plusieurs actions dans ce sens, telles que la publication, en 2021, de la directive relative au dispositif de gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement. Cette directive s'inspire des principes internationaux et des meilleures pratiques édictées en matière de finance verte, particulièrement les recommandations du Réseau des Banques Centrales et Superviseurs pour le verdissement du secteur financier (NGFS), dont BAM est membre depuis 2018, et les recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosure (TCFD).

**16.** De même, l'AMMC a mis en place des guidelines pour le développement d'un cadre des émissions des obligations vertes et durables au Maroc, ce qui a permis de réaliser plusieurs opérations d'émission d'obligations vertes par les acteurs nationaux. Egalement, pour renforcer la coopération internationale, le MEF a rejoint la Plateforme internationale sur la finance durable en 2019 et la Coalition des ministres des Finances pour le changement climatique en 2022 et œuvre pour le verdissement du secteur financier et la promotion des investissements verts. Capitalisant sur ces acquis, et afin d'accélérer, notamment, la mobilisation du secteur privé au profit du financement de la transition climatique, le Maroc s'engage à mettre en place un ensemble de mesures concrètes, à savoir :

- une stratégie nationale de financement climatique qui permet notamment d'estimer le potentiel de financement à mobiliser par le secteur financier pour atteindre les objectifs du pays en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et les moyens de les mobiliser, tout en améliorant la gestion du risque climatique dans le secteur financier (MR14, septembre 2024). Les détails se rapportant à cette stratégie (y compris ses piliers, ses besoins de financement et ses options) et le calendrier de sa mise en œuvre seront discutés lors de la première revue de l'accord au titre de la RSF ;
- une taxonomie financière verte nationale, qui constitue un élément essentiel pour orienter le financement privé vers des actifs et des projets verts, avec l'appui de la BM, et en coordination entre le MEF et les régulateurs du secteur financier (BAM, AMMC et ACAPS) ainsi que les autres parties prenantes des secteurs public et privé ;

- la définition d'un cadre pour la réalisation des émissions d'obligations vertes souveraines, avec le soutien de la BM, qui pourrait faciliter la réalisation desdites émissions sur le marché financier international dans une seconde étape, si les conditions sont réunies ;
- le MEF mettra en place progressivement, à travers la Société Nationale de Garantie et de Financement de l'Entreprise (TAMWILCOM) des exigences d'évaluation des impacts environnementaux des projets financés qui bénéficient de la garantie et qui dépassent un certain seuil. Ce dernier, ainsi que les modalités techniques de cette évaluation, feront l'objet de discussions approfondies entre le MEF, TAMWILCOM et, éventuellement, d'autres acteurs concernés, en vue de définir des critères appropriés pour l'évaluation de ces projets (MR 15, septembre 2024). Cette réforme permettra de générer un effet de démonstration important et devrait inciter les établissements bancaires marocains à intégrer la dimension environnementale dans le processus de prise de décision, et les entreprises à évaluer l'implication de leurs activités sur le plan environnemental. Elle permettra également à l'Etat de jouer le rôle de catalyseur pour le verdissement graduel du secteur financier et l'orientation des financements vers les investissements verts ou les projets à impact favorable sur le climat/environnement ;
- BAM procédera à la publication, d'ici fin février 2025, des directives de surveillance sur la divulgation et la communication d'informations aux banques en matière de risques climatiques, sur la base des directives émises par l'International Sustainability Standards Board (ISSB), ainsi que des directives spécifiques aux banques sur la collecte et la déclaration des expositions des grands emprunteurs aux principaux risques climatiques (MR 16). Cette mesure complétera celles déjà engagées ou en cours de mise en place avec l'appui d'autres bailleurs de fonds. Ainsi, un mémorandum a été conclu en 2022 entre BAM, le GPBM et la BERD afin de faciliter la convergence des pratiques de gestion des risques climatiques des banques marocaines avec les dispositions de la directive réglementaire sur les risques climatiques de 2021 et les bonnes pratiques internationales. De même, elle a procédé en 2022, avec l'appui de la BM, à la finalisation du 1<sup>er</sup> exercice d'évaluation des risques climatiques pour le secteur bancaire marocain.

**17.** Un comité interministériel sera institué par le MEF afin d'assurer la coordination entre les différentes parties prenantes, ainsi que le suivi de la mise en œuvre des mesures de réformes prévues dans le cadre de l'accord RSF.

Numéro de MR	Les mesures de réforme (MR) du Maroc au titre de l'accord RSF	Date de réalisation	Revues
1	Le ministère de l'Eau et de l'Équipement soumettra à la Commission interministérielle de l'eau une étude qui évalue le coût réel de l'eau et présente le principe de recouvrement des coûts qui pourrait éclairer une méthodologie de tarification basée sur des références internationales. Le ministère de l'Eau et de l'Équipement adoptera également deux décrets d'application de la loi sur l'eau (36-15) afin de renforcer la protection des ressources en eaux souterraines (décret sur les périmètres de sauvegarde et d'interdiction et décret sur les périmètres de protection immédiate, rapprochée ou lointaine).	Février-25	3
2	L'ANRE approuvera la proposition présentée par l'ONEE sur la dissociation de ses comptes financiers de transport	Février-25	3
3	L'ANRE publiera les tarifs d'utilisation du réseau national de transport d'électricité et les frais du service système (d'ici octobre 2023) ainsi que la capacité du réseau à recevoir de l'électricité provenant de sources renouvelables.	Février-24	1
4	L'ANRE publiera les tarifs d'accès des producteurs d'énergie renouvelable au réseau de distribution d'électricité moyenne tension.	Février-25	3
5	Le ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable adoptera progressivement des arrêtés ministériels pour la mise en œuvre complète de la législation encadrant le secteur de l'électricité (loi 48-15, 40-19 et 82-21) (en plus des deux arrêtés prévus dans le cadre du programme « <i>Énergie Verte</i> » de l'UE).	Septembre-24	2
6	L'ANRE approuvera et publiera i) les indicateurs de qualité que doit respecter le réseau national de transport en termes de sécurité, de fiabilité et d'efficacité, à mettre à jour régulièrement, et ii) le code de bonne conduite du gestionnaire du réseau de transport.	Septembre-24	2
7	Le ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable complètera le cadre juridique de l'efficacité énergétique en i) adoptant des arrêtés ministériels précisant l'étiquetage et les normes minimales d'efficacité pour une série de produits ; ii) préparer un arrêté ministériel similaire sur les produits d'éclairage ; iii) adopter le projet d'arrêté ministériel relatif aux ESCO (Entreprises de Services Énergétiques) , et iv) élaborer les études préalables et les textes juridiques relatifs à l'abaissement du seuil de la consommation énergétique associé à l'audit obligatoire.	Février-25	3
8	Le ministère de l'Économie et des Finances publiera régulièrement, à commencer par le <i>Document de programmation budgétaire triennale</i> accompagnant la loi de finances 2025, une analyse de la soutenabilité de la dette qui inclura l'impact du changement climatique, avec l'assistance technique du FMI.	Février-25	3
9	Le ministère de l'Économie et des Finances produira et commencera à adopter un document de conception pour l'introduction d'une taxe carbone, conformément aux recommandations des institutions financières internationales, et en consultation avec le ministère de la Transition énergétique et du Développement durable.	Février-25	3
10	Le ministère de l'Économie et des Finances introduira dans la loi de finances 2024 une réforme qui éliminera progressivement les dépenses fiscales brunes existantes en augmentant le taux de taxation des produits pétroliers polluants.	Février-24	1
11	Le ministère de l'Économie et des Finances publiera un arrêté ministériel qui éliminera progressivement les subventions sur le gaz butane, à partir de 2024.	Février-24	1
12	Le ministère de l'Économie et des Finances atténuera l'impact sur la population de la mesure RM10 en élargissant les transferts monétaires dans le cadre du nouveau registre social unifié et en aidant les agriculteurs à remplacer le gaz butane par des pompes solaires pour l'irrigation des petits champs.	Février-24	1

Numéro de MR	Les mesures de réforme (MR) du Maroc au titre de l'accord RSF	Date de réalisation	Revues
13	Le Ministère de l'Economie et des Finances complétera le cadre juridique de la couverture contre les risques de catastrophes naturelles en amendant le décret pris pour l'application de la loi n° 110-14 instituant un régime de couverture des conséquences d'évènements catastrophiques.	Février-24	1
14	Le ministère de l'Économie et des Finances, BAM et les régulateurs du marché des capitaux et des assurances adopteront et publieront une stratégie nationale de financement climatique qui estime le potentiel de financement à mobiliser pour atteindre les objectifs du pays en matière d'atténuation et d'adaptation au climat et les moyens de les mobiliser, et qui améliore la gestion des risques climatiques dans le secteur financier.	Septembre-24	2
15	Le ministère des Finances progressera dans le verdissement du dispositif national d'aide à l'accès au financement en mettant en place des exigences d'évaluation des impacts environnementaux des projets financés dépassant un certain seuil.	Septembre-24	2
16	BAM publiera des directives de surveillance sur la divulgation et la communication d'informations aux banques en matière de risques climatiques, sur la base des orientations émises par l'International Sustainability Standards Board (ISSB) et des orientations spécifiques aux banques sur la collecte et la déclaration des expositions des grands emprunteurs aux risques climatiques majeurs.	Février-25	3



## MAROC

### DEMANDE D'UN ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ — LETTRE D'ÉVALUATION DE LA BANQUE MONDIALE RELATIVE À LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ

### LETTRE D'ÉVALUATION DE LA BANQUE MONDIALE RELATIVE À LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ

#### A. Vulnérabilité du pays au changement climatique, y compris les coûts correspondants sur le plan humain, social et économique

**Le Maroc est considéré comme une « zone sensible du changement climatique ».**

Entre les années 1970 et les années 2010, les températures moyennes ont augmenté de près de 1,4 °C (0,34 °C par décennie), un chiffre supérieur aux tendances mondiales. Neuf des dix années les plus chaudes enregistrées dans l'histoire du pays se situent au XXI<sup>e</sup> siècle. Le régime de précipitations a connu une évolution générale à la baisse, caractérisée par des précipitations plus irrégulières, ce qui a accru la fréquence et la gravité des sécheresses et des inondations. Au cours des 60 dernières années, les apports globaux en eau ont diminué d'environ 30 %, ce qui a placé le Maroc dans une situation de stress hydrique structurel, une tendance qui devrait s'intensifier au cours des prochaines décennies. Cette situation a donné lieu à une surexploitation des sources d'eau souterraines, dont le niveau dépasse ceux d'utilisation durable d'environ 30 %. En outre, étant donné que plus de 65 % de la population et 90 % de l'industrie sont concentrés sur le littoral du pays, l'élévation du niveau de la mer constitue un autre facteur de stress à long terme, en particulier pour les zones de faible altitude, ce qui contribuera à exacerber le risque d'inondation.

**Les chocs climatiques constituent déjà une source majeure de volatilité macroéconomique au Maroc.** En raison de l'extrême variabilité de la production

agricole en fonction des niveaux de précipitations, les chocs pluviométriques expliquent près de 37 % de la variance de la production marocaine à moyen terme.<sup>1</sup>

Cette situation est devenue de plus en plus évidente au cours de ces dernières années, amplifiant les fortes fluctuations de croissance qui ont accompagné les multiples chocs subis par l'économie marocaine depuis la pandémie de COVID-19. Les sécheresses peuvent également avoir des répercussions sur les finances publiques et la balance des paiements, car elles contraignent les autorités à prendre des mesures d'urgence coûteuses pour venir en aide aux agriculteurs et à augmenter les importations de denrées alimentaires pour compenser l'insuffisance de la production nationale. En 2022, cette situation a coïncidé avec une flambée mondiale des cours des denrées alimentaires à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, ce qui a accentué les conséquences de la sécheresse de cette année-là pour la balance des paiements. Les inondations, quant à elles, entraînent des pertes directes moyennes estimées à environ 450 millions de dollars par an.

**Le changement climatique pourrait provoquer de lourdes pertes de PIB au cours des prochaines décennies.** Selon le rapport de la Banque mondiale sur le climat et le développement du Maroc (CCDR)<sup>2</sup>, si rien n'est fait, une réduction de la disponibilité de l'eau dans tous les secteurs de l'économie, conformément aux tendances observées au cours des dernières décennies, pourrait faire baisser le PIB de 6,5 % (par rapport à un scénario de référence). Dans tous les scénarios envisagés dans le CCDR, c'est le secteur agricole qui devrait souffrir le plus, ce qui réduirait sa contribution au PIB. Cependant, les secteurs non agricoles seraient également fortement éprouvés, et la plupart des pertes globales de PIB s'expliqueraient par les incidences négatives dans ces secteurs, compte tenu de leur poids plus important dans l'économie. En outre, selon les projections du CCDR, l'effet médian des inondations sur la production augmenterait progressivement au fil du temps, passant de 0,2 % du PIB en 2025 à plus de 0,5 % du PIB dans les années 2030 et à près de 1 % en 2050.

**Les groupes vulnérables subissent de manière disproportionnée les effets du changement climatique.** Au Maroc, environ 79 % des pauvres vivent dans des zones rurales et dépendent généralement de l'agriculture pluviale, qui constitue leur principale source de revenus et d'alimentation. Ils sont ainsi exposés de manière disproportionnée aux risques liés aux sécheresses, comme l'illustrent clairement les récents résultats des marchés du travail en milieu urbain et en milieu rural : en 2022, alors que la création nette d'emplois s'est élevée à 150 000 dans les zones urbaines, 170 000 emplois ont été perdus en milieu rural en raison de la sécheresse. Selon le CCDR, si l'approvisionnement en eau reste au même niveau, la demande de main-d'œuvre agricole non qualifiée pourrait diminuer de 10 %, ce qui obligerait

---

<sup>1</sup> Javier Diaz Cassou, Amina Iraqi, Carole Megevand, Federica Marzo, « Rapport de suivi de la situation économique au Maroc : la reprise économique tourne à sec », Washington, 2022, Groupe de la Banque mondiale.

<sup>2</sup> Banque mondiale, 2022 : « Maroc : Rapport climat et développement », Washington. Banque mondiale : <https://openknowledge.worldbank.org/server/api/core/bitstreams/0a549cdc-c5c8-53a0-a570-078800be7e02/content>

1,9 million de Marocains à migrer vers les villes. Dans les zones urbaines, les cartes de risques établies pour plusieurs villes montrent que les quartiers défavorisés (où les migrants climatiques seront plus susceptibles de s'installer) sont également plus exposés aux inondations et aux risques liés à l'élévation du niveau de la mer.

## **B. Politiques et engagements des autorités en matière d'adaptation au changement climatique et domaines prioritaires de renforcement de la résilience**

**Les autorités marocaines ont renforcé leurs politiques et leurs engagements pour faire face au changement climatique au cours de la dernière décennie.** Le Maroc a présenté sa première contribution déterminée au niveau national (CDN) en 2015, et une version actualisée de cette contribution en 2021. En ce qui concerne l'adaptation, la CDN révisée prévoit un renforcement des interventions dans les quatre secteurs sur lesquels portait déjà la CDN de 2015 (agriculture, eau, pêche et aquaculture, et foresterie) au moyen d'objectifs élargis, et comprend plusieurs secteurs supplémentaires : météorologie, espaces sensibles (littoral, montagnes et oasis), aménagement urbain et rural, et santé. Les objectifs d'adaptation définis dans la CDN sont précisés dans le Plan national stratégique d'adaptation, qui a été adopté en janvier 2022. Ce plan fixe une feuille de route pour 2020-2030, assortie d'un cadre concerté et inclusif pour appuyer la planification de l'adaptation et les mesures prioritaires visant à renforcer la résilience de la population et des territoires face au changement climatique.

**Faire face à la pénurie d'eau constitue depuis longtemps une priorité nationale pour le Maroc.** L'investissement dans les infrastructures (principalement dans des barrages et des interconnexions de bassins) a traditionnellement été la pierre angulaire de la stratégie des pouvoirs publics pour faire face à la pénurie d'eau<sup>3</sup>. C'est toujours le cas aujourd'hui, et tant le Programme national pour l'approvisionnement en eau potable et l'irrigation (2020-2027) que le Plan national de l'eau (2020-50) continuent de donner la priorité aux solutions du côté de l'offre, en mettant de plus en plus l'accent sur les ressources en eau non conventionnelles, notamment celles issues du dessalement et de la réutilisation des eaux usées. Depuis l'adoption du Plan Maroc Vert en 2008, le gouvernement a également soutenu l'adoption de techniques d'irrigation modernes pour augmenter la productivité de l'eau. Cependant, la faiblesse des politiques de gestion de la demande en eau et les tarifs peu élevés de certains services (en particulier pour l'irrigation) ont favorisé la surconsommation, et les politiques de fixation des tarifs ne tiennent pas encore pleinement compte de la rareté relative de l'eau. Le nouveau modèle de développement du pays a été établi en tenant compte de ce problème et en mettant l'accent sur la nécessité de renforcer la gestion de la demande d'eau, notamment par l'adoption de tarifs qui correspondent à la valeur réelle de la ressource en eau. Les autorités procèdent actuellement à une analyse du coût de l'eau qui servira de base à la mise au point d'un nouveau cadre de tarification de l'eau dans le pays. En outre, le secteur de l'eau

<sup>3</sup> Depuis lors et jusqu'en 2020, le nombre de grands barrages est passé de 20 à 146, et la capacité de stockage totale est passée de 2 à 19,1 milliards de m<sup>3</sup>.

doit définir le bon modèle de gouvernance pour gérer de manière adéquate les demandes concurrentes des différents secteurs, par l'intermédiaire d'une entité nationale forte et compétente, mais aussi d'entités décentralisées renforcées (organismes chargés des bassins fluviaux) capables de prendre en considération les spécificités locales dans le processus de prise de décision. Le Maroc a déjà lancé une réforme visant à renforcer la gouvernance du secteur, et la loi sur l'eau approuvée en 2016 prévoit une gestion et une planification décentralisées, intégrées et participatives des ressources en eau, ainsi que la mise en place de systèmes d'information sur l'eau à l'échelle nationale et au niveau des bassins fluviaux.

**Le Maroc a défini une architecture de gestion et de financement des risques de catastrophe relativement solide.** Depuis le début des années 2000, les pouvoirs publics se sont attachés à mieux comprendre les risques majeurs et à déterminer les rôles et les responsabilités des différentes institutions qui participent à la réduction des risques de catastrophe, aux interventions en cas de catastrophe et au relèvement après une catastrophe. Un élément central de la stratégie du pays a été le passage d'une approche d'urgence post-catastrophe à une approche de préparation qui donne la priorité aux investissements dans la réduction structurelle et non structurelle des risques de catastrophe. Le Plan national de protection contre les inondations a été actualisé en 2016 et prévoit un investissement de 1,5 milliard de dollars pour la période 2016-2036. En outre, le Fonds de lutte contre les effets des catastrophes naturelles (FLCN), créé dans un premier temps pour financer la reconstruction après une catastrophe, a été transformé en un mécanisme novateur d'investissement permettant de cofinancer la réduction des risques et la préparation aux catastrophes naturelles à l'échelon local. Le Maroc a également mis en place un double système ingénieux d'assurance contre les risques de catastrophe qui : i) garantit la couverture des ménages assurés à titre privé au moyen de primes supplémentaires (au moins 8,9 millions de personnes en 2021) ; et ii) fournit une indemnisation de base aux pauvres non assurés et à la population vulnérable par l'intermédiaire du Fonds de solidarité contre les événements catastrophiques (FSEC).

### C. Politiques et engagements des autorités en matière d'atténuation du changement climatique et domaines prioritaires de réduction des émissions de gaz à effet de serre

**Bien qu'elles aient considérablement augmenté au cours des dernières décennies, les émissions de gaz à effet de serre du Maroc restent relativement faibles.** Les émissions annuelles totales du pays ont doublé entre 2000 et 2019 (de 44,6 à 91,2 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>). Elles ne représentent toutefois que 0,2 % des émissions mondiales, et l'intensité carbone de l'économie marocaine est inférieure de 9 % à celle du monde et de 30 % à celle de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord. En outre, depuis le début des années 2010, le Maroc est entré dans une dynamique de découplage relatif dans le cadre de

laquelle le PIB réel croît plus rapidement que les émissions de gaz à effet de serre, ce qui laisse entendre que l'intensité carbone du PIB a commencé à diminuer.

**Le secteur de l'électricité est le plus grand contributeur aux émissions du Maroc, ce qui justifie un programme de décarbonisation qui a été axé, à juste titre, sur le développement des énergies renouvelables.** Le secteur de l'énergie représentait 65,1 % du total des émissions brutes de gaz à effet de serre en 2018, suivi par l'agriculture (22,1 %), les procédés industriels (6 %) et la gestion des déchets (5,4 %). En ce qui concerne les émissions liées à l'énergie, le secteur de l'électricité arrive en tête avec 36,1 %, suivi du secteur des transports (29 %). Ainsi, comme dans de nombreux autres pays, les politiques d'atténuation du Maroc ont jusqu'à présent donné la priorité à la décarbonisation de la production d'électricité. En effet, plusieurs projets solaires et éoliens d'envergure ont été conçus pour exploiter le fort potentiel d'énergie renouvelable du pays.

**Cependant, les efforts de décarbonisation du Maroc par les énergies renouvelables ont été contrebalancés par une utilisation croissante du charbon pour produire de l'électricité.** Malgré les progrès récents, les énergies éolienne, solaire et hydroélectrique n'ont représenté que 20 % de la production d'électricité du pays et 9,8 % de sa consommation totale d'énergie en 2019 (si les biocarburants et les déchets sont pris en compte), contre 56,5 % pour le pétrole, 29,8 % pour le charbon et 3,9 % pour le gaz naturel. Parallèlement aux efforts déployés pour exploiter le vaste potentiel d'énergies renouvelables du pays, trois nouvelles centrales au charbon ont été mises en service dans les années 2010, ce qui a porté la capacité totale de production d'électricité à base de charbon à plus de 4 GW (39 % de la production totale d'électricité en 2021). Par conséquent, l'intensité carbone du secteur de l'électricité a continué d'augmenter, avec environ 600 tonnes de CO<sub>2</sub> émises par GWh en 2020, soit l'une des plus élevées au monde.

**Avant la COP-26 qui s'est tenue à Glasgow en novembre 2021, le Maroc a présenté une contribution déterminée au niveau national (CDN) révisée avec un objectif d'atténuation renforcé.** Dans le cadre de sa CDN révisée, le pays vise à réduire de 45,5 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 par rapport à un scénario de maintien du *statu quo*. Cela représente une augmentation de 3,5 points de pourcentage de l'objectif d'atténuation par rapport à la CDN de 2016. Il est à noter que la CDN actualisée porte pour la première fois sur les secteurs du ciment et des phosphates. L'inclusion de ce dernier secteur est particulièrement pertinente, étant donné qu'il est estimé que le Maroc détient environ 75 % des réserves mondiales de phosphate et qu'il est devenu, au niveau mondial, le cinquième plus grand exportateur d'engrais. Selon le projet Climate Action Tracker, les objectifs et les politiques climatiques du Maroc sont « presque suffisants », et les objectifs fixés dans le cadre de son don inconditionnel sont conformes à leur contribution équitable à l'Accord de Paris.

## D. Autres défis et perspectives

**La décarbonisation pourrait offrir une perspective de développement majeure pour le Maroc.** Compte tenu de son importante dotation en sources d'énergie renouvelable, le pays est particulièrement bien placé pour tirer parti des avantages économiques qui pourraient découler de l'élan mondial de décarbonisation. Son économie est étroitement intégrée à l'Union européenne, un des blocs régionaux qui se sont fixé des objectifs d'action climatique ambitieux. À cet égard, la décarbonisation représente une occasion pour l'industrie marocaine non seulement de maintenir, mais aussi d'accroître sa part de marché en Europe. Elle augmenterait également l'attractivité du pays pour les investissements directs étrangers (IDE) et le positionnerait comme une plaque tournante pour les investissements verts et les exportations, ce qui aurait des retombées positives sur le plan de la croissance économique et de l'emploi. En outre, en réduisant la dépendance du Maroc à l'égard des combustibles importés, le programme de décarbonisation réduirait la vulnérabilité de l'économie aux chocs internationaux sur les prix, et le développement réussi de l'hydrogène vert pourrait faire du pays un exportateur d'énergie.

**Toutefois, la transition vers un Maroc sobre en carbone et résilient nécessiterait la mobilisation d'un volume élevé d'investissements.** Dans le CCDD, les besoins totaux d'investissement sont estimés à 77,7 milliards de dollars en valeur actuelle nette entre 2022 et 2050, soit l'équivalent de 3,5 % du PIB actualisé au cours de cette période. Selon le scénario d'un Maroc sobre en carbone et résilient présenté dans le CCDD, cet effort devrait d'abord être axé sur le programme d'adaptation, principalement pour atténuer les risques imminents que la pénurie croissante d'eau fait peser sur l'économie et la société marocaines. Les investissements dans l'atténuation devraient quant à eux augmenter considérablement dans les années 2030 et 2040 si le pays veut réussir à converger vers la neutralité carbone.

**L'essentiel de cet effort d'investissement pourrait être assumé par le secteur privé si des réformes fondamentales sont mises en œuvre.** Selon le CCDD, jusqu'à 85 % des investissements de décarbonisation nécessaires à la concrétisation d'un Maroc sobre en carbone et résilient pourraient être réalisés par le secteur privé, ce qui réduirait au minimum la pression sur les finances publiques du pays, déjà fortement mises à l'épreuve. Toutefois, pour que ce scénario se concrétise, le pays devrait transformer fondamentalement son marché de l'électricité et ses structures institutionnelles. L'une des réformes les plus urgentes consiste à autoriser l'accès de tiers aux réseaux de transmission et de distribution à des tarifs réglementés afin que les investisseurs privés dans les énergies renouvelables puissent vendre directement aux clients remplissant les conditions requises, sans discrimination. Il est plus probable que le secteur public conserve un rôle de premier plan dans les investissements d'adaptation. Néanmoins, la participation du secteur privé à l'effort de mobilisation concernant l'eau peut être accrue, par exemple au moyen de partenariats public-privé bien conçus dans le domaine du dessalement et de la réutilisation des eaux usées, comme l'envisagent déjà les autorités. Là encore, pour encourager la participation du secteur privé à l'adaptation, il faudra disposer de cadres réglementaires solides.

**Le verdissement du secteur financier sera déterminant pour réorienter les ressources vers des activités respectueuses de l'environnement.** Les autorités marocaines ont pris des mesures énergiques pour établir un cadre général de verdissement du système financier, mais n'ont pas encore défini une stratégie de financement de l'action climatique à part entière. Le Maroc s'oriente vers la mise au point d'une « taxonomie verte » pour stimuler les flux de financement privé en faveur de la transition verte.

## **E. Activités de la Banque mondiale dans le domaine du changement climatique**

Le cadre de partenariat pays (CPF) de la Banque mondiale fait de l'action climatique l'un de ses principaux objectifs. L'examen des résultats et de l'apprentissage au titre du CPF, présenté au Conseil des Administrateurs de la Banque mondiale le 23 août 2023, a renforcé l'accent initial que le CPF mettait sur le changement climatique et a ajouté au cadre stratégique un nouveau pilier stratégique intitulé « Soutenir la transition climatique », assorti de l'objectif n° 8 « Améliorer l'accès à des ressources en eau durables », de l'objectif n° 9 « Accroître la résilience aux chocs/changements climatiques et renforcer les mesures d'atténuation » et de l'objectif n° 10 « Promouvoir une approche du changement climatique dans l'ensemble des administrations publiques ». À l'heure actuelle, la Banque mondiale dispose d'un solide portefeuille d'opérations de prêt et d'assistance technique axées sur le changement climatique. Sur le plan analytique, le rapport portant sur Maroc, publié en novembre 2022, a été l'un des premiers rapports sur le changement climatique et le développement établis par la Banque mondiale.

### **Deux opérations majeures qui visent à mettre en œuvre les recommandations formulées dans le CCDD ont déjà été approuvées :**

- L'opération Action climatique / Appui au programme CDN axé sur les résultats (350 millions de dollars) porte principalement sur la mise en œuvre de certaines des recommandations essentielles du CCDD, notamment l'approche qui vise à renforcer dans l'ensemble des administrations publiques les mécanismes de coordination pour traiter les questions urgentes liées au changement climatique et au développement, tant au niveau national que territorial. En particulier, l'opération Action climatique permettra d'intégrer des considérations climatiques dans les politiques du secteur financier et les pratiques relatives aux finances publiques, en utilisant la planification budgétaire, l'établissement des budgets, la gestion des investissements publics et les pratiques de passation des marchés comme des instruments permettant d'accélérer la transition climatique<sup>4</sup>. Elle permet également de mettre en place des mécanismes institutionnels qui favorisent une approche intégrée du changement

<sup>4</sup> Le Maroc a rejoint la Plateforme internationale sur la finance durable en 2019 et la Coalition des ministres des Finances pour l'action climatique en 2022. L'opération Action climatique permettra d'aider le gouvernement marocain à mettre en œuvre ses engagements concernant les « Principes d'Helsinki ».

climatique et du développement au niveau territorial, en mettant l'accent sur l'amélioration de la résilience des groupes vulnérables et des écosystèmes.

- Le programme axé sur les résultats en faveur de la sécurité et de la résilience de l'eau (350 millions de dollars) vise à renforcer la gouvernance du secteur de l'eau, en mettant l'accent sur la planification des ressources en eau, le renforcement de la gestion des eaux souterraines, la capacité de gestion des ressources en eau au niveau des bassins, les données et les systèmes de gestion de l'information. Il vise également à améliorer l'évaluation et la viabilité financière du secteur de l'eau et à promouvoir le recours à des eaux non conventionnelles, d'un point de vue réglementaire et en soutenant les investissements visant à accroître la réutilisation des eaux usées. Il prévoit des mesures destinées à accroître les incitations en faveur d'une réduction des pertes d'eau potable dans le réseau de distribution.

**D'autres opérations de prêt actuelles ont des retombées positives majeures sur le plan de l'action climatique.** Il s'agit notamment de : i) la série concernant **le financement à l'appui de politiques de développement pour le renforcement du capital humain et la résilience** (première opération approuvée en 2022 pour un montant de 500 millions de dollars), qui comprend parmi ses objectifs l'adaptation des services de santé et de protection sociale aux risques liés au changement climatique, ainsi que l'amélioration de la gestion des risques climatiques et de la résilience face aux événements catastrophiques ; ii) le **financement du projet d'investissement pour des ressources en eau résilientes et durables dans l'agriculture** (180 millions de dollars), qui vise à renforcer la gouvernance de l'eau dans ce secteur, à améliorer la qualité des services d'irrigation et à accroître l'accès aux services de conseil et aux technologies modernes d'irrigation dans les exploitations agricoles ; iii) le **prêt-programme pour les résultats en faveur de l'économie bleue** (350 millions de dollars), qui vise à créer des cadres institutionnels, à améliorer la gestion intégrée des ressources naturelles et à renforcer certains secteurs dans l'optique d'une économie bleue résiliente au changement climatique dans des zones ciblées ; iv) le **projet de centrale solaire Noor** (463 millions de dollars fournis par la BIRD et 144 millions de dollars par le Fonds pour les technologies propres), dont l'objectif est d'accroître la production innovante d'énergie solaire dans le pays ; v) le **projet « Énergie propre et efficacité énergétique »** (125 millions de dollars provenant de la BIRD et 24 millions de dollars du Fonds pour les technologies propres), qui favorise la production d'énergie propre et l'amélioration de l'efficacité opérationnelle de la société nationale de production d'électricité ; vi) le **programme pour la résilience et la gestion intégrée des risques de catastrophes** (300 millions de dollars) qui vise à améliorer le cadre institutionnel de financement des activités de réduction des risques de catastrophe et à renforcer la résilience financière aux catastrophes naturelles pour les populations ciblées ; vii) le **programme « Green Generation »** (250 millions de dollars) qui vise à promouvoir la durabilité environnementale des chaînes de valeur agroalimentaires ; et viii) le **programme de transport urbain** (350 millions de dollars) qui appuie des solutions de transport intelligentes sur le plan de l'action climatique.

**En outre, la Banque mondiale soutient les autorités marocaines par diverses activités d'analyse et de conseil.** Celles-ci portent notamment sur : la conception de modèles macroéconomiques et microéconomiques complémentaires pour l'évaluation *ex ante* des incidences que pourrait avoir une réforme de la fiscalité environnementale (y compris la mise en place d'une taxe carbone) sur l'économie marocaine et sur les ménages ; une revue des finances publiques dont le secteur de l'eau est l'un des principaux domaines d'intérêt et qui vise à étayer des politiques publiques destinées à garantir la durabilité financière du secteur ; la préparation d'un diagnostic et de recommandations pour la mise en œuvre de marchés publics verts ; l'appui à l'adoption d'un marquage du budget alloué à l'action climatique ; et un appui technique en ce qui concerne, entre autres, la gestion de l'eau, la résilience de l'agriculture, la gestion et le financement des risques de catastrophe, et l'économie bleue.

**L'accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) proposé pour le Maroc contribuerait à la mise en œuvre des recommandations formulées dans le CCDR, ainsi qu'à d'autres activités de la Banque mondiale.** Les réformes envisagées dans le cadre du programme au titre de la FRD ont été définies en étroite coordination avec les services de la Banque mondiale. Dans le CCDR, elles sont considérées comme des réformes essentielles à la poursuite d'un développement résilient et sobre en carbone. Elles s'appuient sur les activités de la Banque mondiale décrites ci-dessus et les complètent. L'assistance technique que la Banque mondiale apporte en ce qui concerne la taxe carbone, le verdissement du secteur financier et la réforme des secteurs de l'électricité et de l'eau contribuerait à la mise en œuvre du programme au titre de la FRD.

**Déclaration du représentant des services du FMI  
à l'issue de la réunion du conseil d'administration  
sur le Maroc  
Jeudi le 28 septembre 2023**

1. Cette déclaration présente les informations supplémentaires disponibles depuis le 15 septembre 2023, date de transmission au conseil d'administration du rapport des services du FMI relatif à un accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (EBS/23/100). Ces informations ne modifient pas l'orientation générale de l'évaluation effectuée par les services du FMI.

2. Les efforts de recherche et sauvetage se poursuivent, tandis que le gouvernement a annoncé un plan global de reconstruction à la suite du séisme du 8 septembre. Le 18 septembre, les estimations officielles faisaient état de 2946 personnes décédées et 13 919 blessés. Le gouvernement a annoncé une aide d'urgence de 3000 dollars qui a été versée immédiatement à tous les ménages affectés, ainsi qu'une aide financière pour la reconstruction des habitations endommagées ou détruites (14 000 dollars pour les habitations détruites et 8000 dollars pour les habitations endommagées). Il s'agirait de la première étape d'un programme qui vise 50 000 habitations entièrement ou partiellement détruites. Le roi Mohammed VI a annoncé que le Maroc dépensera 120 milliards de dirhams (11,6 milliards de dollars) sur une période de cinq ans pour réparer les dégâts dans les zones touchées par le séisme. Il est encore tôt pour évaluer l'incidence budgétaire du plan de reconstruction, mais une partie des dépenses supplémentaires sera couverte par le fonds spécial créé par les autorités pour recueillir les contributions volontaires des Marocains et qui le 21 septembre renfermait un montant total d'environ 9 milliards de dirhams (800 millions de dollars).

3. Après avoir reculé pendant cinq mois consécutifs par rapport au pic de 10 % (en glissement annuel) atteint en février, l'inflation globale de l'IPC a légèrement augmenté à 5 % en août (contre 4,9 % en juillet). L'inflation des prix des denrées alimentaires a continué de ralentir progressivement pour atteindre 10,4 %, contre 11,7 % le mois dernier (et 20 % en février), tandis que l'inflation hors alimentation a grimpé à 1,3 % (contre environ ½ % au cours des deux mois précédents). Si ceci pourrait indiquer des tensions inflationnistes rigides pas immédiatement liées aux chocs de l'approvisionnement qui ont fait flamber les prix des denrées alimentaires (y compris la sécheresse, l'augmentation du prix des intrants tels que les engrais et les effets persistants de la pandémie sur l'élevage), l'inflation hors alimentation et énergie a ralenti à 4,9 %, contre 5,4 % en juillet. Dans l'ensemble, ces résultats portent à croire que l'inflation ralentit progressivement conformément aux attentes des services du FMI, mais il existe un risque que leur prévision d'inflation globale de 3,6 % à la fin de 2023 soit dépassée.

**Déclaration de M. ElQorchi sur le Maroc**  
**Réunion du Conseil d'administration**  
**28 septembre 2023**

## **Introduction**

Les autorités marocaines tiennent à exprimer leur reconnaissance à la direction et aux services du FMI pour leur intense et étroite collaboration. Elles se félicitent des entretiens francs et constructifs qu'elles ont eus dans le cadre de leur demande d'accord au titre de la Facilité pour la résilience et la durabilité (FRD).

**Le Maroc a fait preuve d'une résilience exceptionnelle face aux chocs provoqués par une grave sécheresse ces dernières années et par une conjoncture mondiale difficile.** Grâce à la structure diversifiée de son économie, le pays a pu surmonter les répercussions d'une situation extérieure très défavorable. Malgré la conjoncture intérieure et extérieure difficile, caractérisée par des risques de hausses des prix des denrées alimentaires et des produits énergétiques et par l'augmentation du coût de la vie, les autorités ont persévéré dans leur programme de réforme.

Le Maroc a continué de bénéficier de la stabilité macroéconomique en 2023 et de progresser dans son ambitieux programme de réformes structurelles, malgré les problématiques du changement climatique venues s'ajouter aux difficultés existantes provoquées par les retombées de la COVID et les répercussions de la guerre en Ukraine. Les sécheresses de plus en plus fréquentes mettent en évidence la vulnérabilité du Maroc face au changement climatique. Malgré une forte dynamique du tourisme et des exportations, la croissance du PIB a été révisée à la baisse pour 2023 en raison d'une production agricole plus faible que prévu. La sécheresse a également eu un effet sur l'inflation en contribuant à la hausse des prix des denrées alimentaires. Les sécheresses plus fréquentes et la raréfaction des ressources en eau amoindrissent le potentiel de production du Maroc et entravent les mesures en faveur de l'inclusion, en particulier dans les zones rurales vulnérables.

## **Les défis du changement climatique**

Le Maroc est l'un des pays du monde les plus touchés par le stress hydrique. La disponibilité en eau a considérablement chuté entre 1960 et 2020, puisqu'elle est passée au cours de cette période de 2 560 mètres cube par personne par an à environ 620 mètres cube par personne par an, en raison essentiellement de la croissance démographique, mais aussi d'une baisse de la pluviométrie et d'une hausse des températures. Le déficit hydrique a été estimé en 2020 à 1,8 milliard de mètres cube par an et la demande devrait augmenter de 15 % entre 2020 et 2050.

Ces défis de sécurité hydrique sont encore aggravés par la répartition inégale des ressources en eau dans la région, car la plupart des ressources en eau de surface sont concentrées dans le nord-ouest du pays. Les pénuries d'eau de surface ont entraîné une surexploitation des ressources en eaux souterraines.

Les autorités se rendent pleinement compte des risques et de la vulnérabilité de leur pays face aux effets du changement climatique. Conscientes de la gravité des défis climatiques auxquels le pays est confronté, les autorités déploient des efforts considérables pour mettre en œuvre des

mesures d'atténuation et bâtir des infrastructures résilientes face au climat. Les priorités environnementales font désormais partie intégrante des principales politiques de développement du pays, afin d'assurer la croissance économique et la pérennité environnementale.

Les autorités considèrent également le changement climatique comme l'occasion de nouvelles possibilités pour le développement du Maroc. Le pays bénéficie d'une grande abondance de sources d'énergies renouvelables et est bien placé pour recueillir les fruits du processus mondial de décarbonation, à un moment où il se dirige vers un nouveau modèle de développement.

### **Rôle de l'accord au titre de la FRD**

Les autorités ont sollicité un accord au titre de la FRD pour les aider à faire face aux facteurs de vulnérabilité climatique et saisir les possibilités qu'offre la décarbonation. Cet accord au titre de la FRD devrait permettre au Maroc de surmonter les risques macroéconomiques fondamentaux liés au changement climatique et de réunir d'autres sources de financement pour procéder à sa transition écologique prévue. Cet accord au titre de la FRD aiderait également les autorités à renforcer leur résilience face au changement climatique, notamment leur niveau de préparation aux catastrophes naturelles, et à encourager les financements en faveur du développement durable.

Les mesures prévues au titre de la FRD aideront le Maroc à augmenter ses investissements en énergies renouvelables, à améliorer son efficacité énergétique, à renforcer sa résilience face aux catastrophes naturelles et à verdir son secteur financier et ses systèmes de fiscalité. La FRD soutiendra les efforts déployés par les autorités pour remédier à la pénurie d'eau en posant les jalons d'une valorisation de l'eau au prix approprié et en assurant une meilleure protection des ressources en eaux souterraines. Elle devrait contribuer à garantir la stabilité de la balance des paiements en réduisant la dépendance envers les importations d'énergie, à attirer les IDE et à susciter les financements privés. Inciter le secteur privé à jouer un plus grand rôle dans la lutte contre le changement climatique permettra d'alléger les pressions exercées sur le budget et sur la balance des paiements par les mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets. L'accord au titre de la FRD aidera le Maroc à atteindre son objectif ambitieux de parvenir à une économie à zéro émission nette d'ici à 2050.

### **Mesures prises par le Maroc pour relever les défis du changement climatique**

Conscient de l'importance de ces enjeux, le Maroc a mis en œuvre de manière proactive et volontariste au cours des 15 dernières années des projets structurels visant à s'adapter aux contraintes environnementales et à en atténuer les effets, ainsi qu'à se préparer aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles futures. Tout en aspirant à mettre concrètement à exécution les engagements internationaux pris par le Maroc lors de la ratification et la signature de plusieurs conventions et protocoles mondiaux, notamment le Protocole de Kyoto et l'Accord de Paris de 2016, cette stratégie vise à renforcer la stabilité future de la balance des paiements du Maroc.

### **Réformes énergétiques et énergies renouvelables**

Le Maroc se targue d'être l'un des premiers pays à revenu intermédiaire à se lancer dans un ambitieux programme de développement des énergies renouvelables en mettant en place sa

stratégie énergétique nationale 2009-30. Il a lancé il y a plus d'une dizaine d'années des projets phares en énergies renouvelables, essentiellement en énergie éolienne et solaire, qui ont permis de porter la part des énergies renouvelables à environ 38 % de la capacité installée de production d'électricité en 2022. Le Maroc peut également tirer parti de l'abondance et de la compétitivité de ses ressources en énergies renouvelables pour réduire sa dépendance encore prononcée envers les combustibles fossiles, renforcer la compétitivité des entreprises marocaines sur les marchés voisins et protéger son économie contre les effets de chocs extérieurs. Le Maroc bénéficie de l'un des taux d'ensoleillement les plus élevés au monde, avec environ 3 000 heures de soleil par an. La vitesse moyenne du vent est de 5,3 mètres par seconde sur plus de 90 % du territoire.

Le processus de décarbonation énergétique nécessiterait de considérables investissements dans les énergies renouvelables, qui devraient être essentiellement assumés par le secteur privé. Les autorités ont pour objectif de porter la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique à 52 % de la capacité électrique totale installée d'ici à 2030. Le développement du potentiel d'énergies renouvelables pourrait même faire du Maroc un pays exportateur d'énergie. La diminution de l'intensité en carbone des exportations industrielles apporterait un avantage concurrentiel déterminant sur les marchés qui s'engagent sur la voie de la transition écologique, en particulier l'Union européenne. La transition énergétique pourrait donner lieu à une création nette d'emplois d'une ampleur considérable. Dans le même temps, le Maroc vise également à accroître la part du gaz naturel (combustible de transition énergétique) dans son bouquet énergétique et à réduire progressivement la part du charbon.

Afin d'attirer les investissements du secteur privé dans les énergies renouvelables, la réforme du marché de l'électricité au Maroc doit se poursuivre. Jusqu'à il y a dix ans, l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE), société de service public, détenait le monopole de la production, du transport et de la distribution de l'électricité au Maroc. Les autorités reconnaissent depuis longtemps qu'il convient de réformer le marché de l'électricité. Les textes de loi ont ouvert la production d'énergies renouvelables au secteur privé et ont octroyé à l'Autorité nationale de régulation de l'énergie (ANRE) le pouvoir et les ressources nécessaires pour réguler le secteur de l'électricité ; et les activités de distribution ont été ouvertes aux municipalités et aux concessionnaires privés. Actuellement, la dissociation prévue de l'ONEE en sociétés distinctes pour la production, le transport et la distribution stimulerait la concurrence et l'investissement dans les énergies renouvelables et conduirait en définitive à une baisse des prix de l'électricité. Avant de procéder à cette dissociation, il convient de séparer les comptes financiers de l'activité de transport d'électricité de l'ONEE de ses autres activités.

Les autorités reconnaissent que de nouvelles mesures s'imposent également pour améliorer l'efficacité énergétique dans tous les secteurs. La stratégie nationale de développement durable comporte un objectif d'efficacité énergétique de 20 % d'ici à 2030, en particulier dans les secteurs suivants : transports, construction, industrie, agriculture et éclairage public. L'un des objectifs de l'agence marocaine pour l'efficacité énergétique est de proposer et de recommander des normes et des étiquetages relatifs à l'efficacité énergétique des appareils et des équipements électriques. Cette agence est également responsable du suivi et de la coordination au niveau national des audits énergétiques obligatoires et de veiller à la mise en œuvre des recommandations issues de ces audits.

## **Gestion de l'eau**

### **Les autorités marocaines accordent une grande priorité à la lutte contre la pénurie d'eau.**

Elles ont pris des mesures dans ce domaine qui consistent notamment à accroître l'approvisionnement en eau, à utiliser efficacement les ressources en eau existantes, à mieux garantir la protection des ressources en eaux souterraines, mais aussi à poser les jalons d'un nouveau dispositif de tarification de l'eau. De grands projets hydriques sont déjà en cours de réalisation, notamment ceux qui consistent à détourner l'eau des régions excédentaires vers celles souffrant de pénurie d'eau, tels que l'interconnexion entre le fleuve Sebou, dont l'eau excédentaire se perd généralement dans l'océan Atlantique, et le bassin du Bouregreg, afin de garantir l'approvisionnement en eau de près de 12 millions d'habitants des régions de Rabat et de Casablanca, tout en allégeant les pressions exercées sur le barrage Al-Massira. Les réformes du secteur de l'eau sont étroitement liées à celles du secteur de l'énergie. Le dessalement de l'eau de mer et la réutilisation des eaux usées traitées sont des activités très énergivores. Plusieurs projets de dessalement et de réutilisation de l'eau sont déjà opérationnels ou en cours de construction et devraient être alimentés par des énergies renouvelables. Les autorités prévoient de continuer d'accroître les investissements dans les infrastructures hydriques et de compléter ces mesures par des réformes de gestion de la demande pour rapprocher le prix de l'eau de son coût réel et susciter un changement de comportement chez les usagers.

À plus long terme, les autorités ont élaboré un plan national de l'eau 2020-50 exhaustif et de grande envergure pour relever les défis hydriques du Maroc. Ce plan prévoit de nouveaux investissements dans des barrages, des interconnexions entre bassins, des usines de dessalement et des centrales d'utilisation des eaux usées. Le Maroc prévoit de tripler sa capacité de dessalement d'ici à 2030, en ajoutant neuf nouvelles usines aux 11 existantes et aux 7 en cours de construction. Ce plan prévoit également des mesures visant à réduire les déperditions d'eau dans le transport et la distribution, ainsi que d'autres mesures visant à accroître l'efficacité de l'eau dans le secteur agricole en poursuivant la modernisation des systèmes d'irrigation. L'investissement global de ce plan 2020-50 devrait être financé par des structures de partenariat public-privé.

Le Maroc vise également à améliorer la gestion de la demande en assurant la conservation et la récupération de l'eau (potable, industrielle et d'irrigation) et la réutilisation des eaux usées. Une stratégie de communication et de sensibilisation fait également partie intégrante de la politique des autorités dans ce domaine.

### **Finances publiques et politique du secteur financier**

Les autorités marocaines sont déterminées à compléter leurs mesures de lutte contre les défis du changement climatique par des mesures d'accompagnement dans les domaines des politiques budgétaire et financière. La bonne mise en œuvre de la réforme entre 2013 et 2015 a permis d'éliminer la plupart des subventions explicites sur les carburants, à l'exception de celles sur le gaz butane. Les autorités reconnaissent qu'il existe toujours des subventions « brunes » implicites sous forme d'exonérations fiscales. Une réforme de la fiscalité qui augmenterait le prix du carbone, supprimerait progressivement le reste des subventions « brunes » et des exonérations fiscales permettrait de susciter des changements de comportement qui correspondraient mieux aux objectifs climatiques.

Simultanément, les autorités prévoient d'étendre les transferts en espèces aux ménages les plus vulnérables dans le cadre du nouveau registre social unifié et d'aider les agriculteurs à remplacer le gaz butane par des pompes solaires pour l'irrigation de petites surfaces agricoles. Le Maroc a instauré des incitations fiscales pour les activités considérées vertes afin d'encourager la transition vers des énergies propres.

Bank Al-Maghrib (BAM) s'est engagée à intégrer le changement climatique dans sa mission, à assurer que le secteur bancaire reste solide face aux risques climatiques, à promouvoir la finance verte et à réduire l'empreinte environnementale de ses activités. BAM a pris une série d'initiatives, dont la publication en 2021 d'une directive sur la gestion du changement climatique et des risques financiers liés à l'environnement.

Pour tirer parti des résultats obtenus dans le verdissement du système financier au lendemain de la COP22 à Marrakech en 2016 et dans la mobilisation du secteur privé en faveur du financement de la transition climatique, le Maroc est déterminé à définir et à mettre en œuvre une stratégie nationale de financement de l'action climatique. L'objectif de cette stratégie est d'évaluer les financements potentiels à réunir par le secteur financier et les moyens d'y parvenir en vue d'atteindre les objectifs nationaux d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, tout en améliorant la gestion des risques climatiques dans le secteur financier.

Le Maroc a élaboré une architecture exhaustive de gestion des risques de catastrophe (GRC) et de financement de ces risques. Avec l'aide de la Banque mondiale, le pays a mis en place un système de GRC reposant sur des dispositifs innovants, notamment le Fonds pour la résilience face aux catastrophes naturelles, initialement créé pour financer la reconstruction après une catastrophe, puis transformé en mécanisme de cofinancement des investissements dans la préparation aux risques de catastrophe au niveau local et leur réduction. Le Maroc a également renforcé sa résilience financière face aux catastrophes naturelles en mettant en place un double régime d'assurance contre les risques de catastrophes : un régime de cotisation pour les ménages assurés, géré par des assureurs privés, et un régime public d'indemnisation, offrant un dédommagement partiel aux non-assurés par le biais du Fonds de solidarité contre les événements catastrophiques.

## **Conclusion**

Les autorités marocaines sont déterminées à atteindre les objectifs ambitieux de leur programme d'action climatique au titre de leur contribution déterminée au niveau national (CDN), révisée en 2021, dont l'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 45,5 % d'ici à 2030. L'accord demandé au titre de la FRD permettrait au Maroc de mettre en œuvre ses stratégies dans les domaines de l'énergie et du climat et d'honorer les engagements qu'il a pris dans le cadre de la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique en complétant les financements réunis par d'autres donateurs. Pour atteindre les objectifs fixés par la stratégie énergétique et attirer davantage d'investissements privés, les autorités sont déterminées à poursuivre la restructuration approfondie du marché de l'électricité.